

Rapport annuel 2011



Les chiffres ...



Service Public
Fédéral
FINANCES

.be

Les chiffres ...





I.	Gestion et prestation de services	9	I. 3	Gestion et prestation de services par Documentation patrimoniale	21
I. 1	Gestion et prestation de services par Fiscalité	10	I.3.1	Extraits cadastraux délivrés et consultations en ligne	21
	Impôt sur les revenus	10	I.3.2	Nombre d'enregistrements et déclarations	22
I.1.1	Nombre de contribuables	10	I.3.3	Nombre de contrats de bail encodés dans la base de données	23
I.1.2	Nombre de déclarations introduites	10	I.3.4	Evolution de l'indice des prix	23
I.1.3	Evolution des déclarations introduites par canal	11	I.3.5	Prix de vente moyens selon le type de bien et la région	23
I.1.4	Evolution du nombre de non-déposants	12	I.3.6	Nombre de ventes par tranche de prix, par type et par région	24
I.1.5	Proposition de déclaration simplifiée à l'impôt des personnes physiques	12	I.3.7	Les missions des comités d'acquisition d'immeubles	25
I.1.6	Traitement des déclarations introduites	13	I.3.8	Les successions en déshérence	25
I.1.7	Prestations de services aux autres services publics fédéraux, ministères et organismes	14	I. 4	Gestion et prestation de services par Douanes et Accises	26
	TVA	15	I.4.1	Nombre de déclarations d'accises	26
I.1.8	Nombre d'assujettis et de personnes morales non assujetties identifiées à la TVA, tenues à l'introduction de déclarations	15	I.4.2	Ventilation du nombre d'analyses en fonction de la réglementation applicable (Labo D&A)	26
I.1.9	Nombre de déclarations TVA introduites	16	I.4.3.	Nombre de déclarations d'importation, d'exportation et de transit	27
I.1.10	Nombres de déclarations TVA introduites et traitées, par canal	16	II.	Contrôle et recouvrement	29
I.1.11	Nombre de comptes spéciaux suite au non-dépôt de la déclaration TVA	16	II. 1	Contrôle au sein de Fiscalité	30
I.1.12	Validation par l'AG Fiscalité de demandes d'exemption de la TVA	17		Contrôles par impôt	30
I. 2	Gestion et prestation de services par Perception et Recouvrement	18	II.1.1	Contrôle Impôt des personnes physiques	30
I.2.1	Versements anticipés	18	II.1.2	Contrôle Impôt des sociétés	34
I.2.2	Précomptes, taxes assimilées aux impôts sur les revenus et fiches diverses	19	II.1.3	Contrôle Impôt des personnes morales	35
I.2.3	Nombre d'invitations à payer et avertissements-extraits de rôle générés de manière automatisée	20	II.1.4	Contrôle Impôt non-résidents / sociétés	36
			II.1.5	Contrôle TVA	37

II. 2	Contrôle au sein de Perception et Recouvrement	38	III.1.7	Aperçu des recettes affectées en matière de contributions directes et indirectes	68
II.2.1	Nombre d'actes de poursuites et de mesures conservatoires initiés par les recettes	38	III. 2	Recettes de l'ISI	70
II.2.2	Encours des créances par catégorie de créances	39	III.2.1	Suppléments d'impôts	70
II.2.3	Encours des créances par ancienneté de créances	45	III.2.2	Proportion de majoration de la base imposable avec ou sans accord	71
II. 3	Contrôle au sein de l'ISI	46	III. 3	Recettes des Douanes et Accises	72
II.3.1	Nombre de dossiers traités par l'AG de l'ISI	46	III.3.1	Montants à recouvrer, effectivement perçus	72
II.3.2	Contrôles multilatéraux	46	III.3.2	Recettes totales par l'AG Douanes et Accises	73
II. 4	Contrôle au sein des Douanes et Accises	47	III. 4	Recettes de Documentation patrimoniale	75
II.4.1	Quantités de stupéfiants saisies	47	III.4.1	Impôts régionaux	75
II.4.2	Quantités détectées par les chiens drogues	48	III.4.2	Produit total net des principaux impôts perçus	76
II.4.3	Contrôles effectués par les services de première ligne	49	III.4.3	Transfert aux régions (inclus amendes et intérêts)	77
II.4.4	Infractions constatées par les inspections de recherche	50	III.4.4	Produit des amendes de condamnations en matières diverses	78
II.4.5	Nombre de contrôles exercés par les brigades motorisées	51	III.4.5	Produit des ventes organisées par les Domaines	79
II.4.6	Constatations en matière de contrefaçon (quantités saisies)	52	III. 5	Bilan des dettes et créances	81
II. 5	Enquêtes en banque: nombre d'autorisations	53	IV. Litiges fiscaux	83	
III. Recettes	55		IV. 1	Litiges traités par Fiscalité	84
III. 1	Recettes nettes fiscales et non fiscales	56		Contributions directes	84
III.1.1	Aperçu général des recettes fiscales - période 2009-2011	56	IV.1.1	Nombre de réclamations introduites auprès des directeurs régionaux des centres de contrôle	84
III.1.2	Aperçu général des recettes totales non fiscales - période 2009-2011	59	IV.1.2	Nombre de réclamations introduites auprès des directeurs régionaux en matière de précompte immobilier	85
III.1.3	Répartition de l'impôt global sur les revenus	62	IV.1.3	Evolution du nombre d'affaires en suspens	86
III.1.4	Aperçu des restitutions TVA	64	IV.1.4	Répartition des affaires introduites	87
III.1.5	Aperçu des remboursements (impôts directs)	65			
III.1.6	Ordres de recouvrement en matière de TVA	67			

IV.1.5	Répartition des jugements	87
---------------	---------------------------	----

TVA

IV.1.6	Evolution du nombre d'affaires en suspens	89
IV.1.7	Répartition des affaires introduites	89
IV.1.8	Répartition des affaires en suspens selon le degré d'instance	90
IV.1.9	Résultats des jugements et arrêts	91

IV. 2 Litiges traités par Perception et Recouvrement

IV.2.1	Evolution du nombre d'affaires en suspens	91
IV.2.2	Résultats des affaires et jugements	91

IV. 3 Litiges traités par Douanes et Accises

IV.3.1	Evolution du nombre d'affaires en suspens	92
IV.3.2	Répartition des affaires terminées	92
IV.3.3	Nombre de contraintes et de transactions	92

IV. 4 Litiges traités par Documentation patrimoniale

IV.4.1	Evolution des affaires en suspens	93
IV.4.2	Répartition des affaires introduites	93
IV.4.3	Répartition des jugements	94

V. Collaboration nationale et internationale

Collaboration nationale

V.1.1	Nombre de plaintes introduites auprès du parquet	96
V.1.2	Echange d'informations à l'ISI et autres formes de collaboration	97

Collaboration internationale

V.1.3	Echanges d'informations au niveau de la Fiscalité, des Douanes et Accises et de l'ISI	98
V.1.4	Demandes d'assistance en matière de recouvrement	100
V.1.5	Dispositif franco-belge	101
V.1.6	Collaboration des Douanes et Accises avec des fonctionnaires étrangers	101

VI. Budget

Budget Fiscalité

Impôt des personnes physiques

VI.1.1	Aperçu des données des déclarations d'impôts des personnes physiques - Revenus professionnels	104
VI.1.2	Aperçu des données des déclarations d'impôts des personnes physiques - Autres revenus imposables	105
VI.1.3	Aperçu des données des déclarations d'impôts des personnes physiques - Dépenses déductibles (dépenses donnant droit à des) réductions d'impôt et crédits d'impôt	106

TVA

VI.1.4	Récapitulatif des déclarations TVA	109
---------------	------------------------------------	-----

Impôt des sociétés

VI.1.5	Impôt des sociétés: aperçu de l'évolution de la base imposable	111
---------------	--	-----

I. Gestion et prestation de services



Gestion et prestation de services par Fiscalité

IMPÔT SUR LES REVENUS

I.1.1 Nombre de contribuables (situation au 01/07)

	Exercice d'imposition 2009		Exercice d'imposition 2010		Exercice d'imposition 2011	
Impôt des personnes physiques dont :	6.854.795		6.910.757		6.977.919	
- salariés	6.086.783		6.127.613		6.185.036	
- dirigeants d'entreprise	252.950		264.640		273.011	
- indépendants	515.062		518.504		519.872	
Impôt des sociétés	450.869		468.162		488.696	
Impôt des non-résidents, personnes physiques	59.646		69.075 ¹		61.684 ²	
Impôt des non-résidents, sociétés	12.106		11.749		11.156	
Impôt des personnes morales	128.336		142.361		153.069	

¹ Chiffre au 5/05/2011.

² Chiffre au 30/01/2012.

I.1.2 Nombre de déclarations introduites

	Exercice d'imposition 2009	Exercice d'imposition 2010	Exercice d'imposition 2011
	Situation au 30/06/2010	Situation au 30/06/2011	Situation au 31/12/2011
Impôt des personnes physiques	6.044.482	6.002.498	5.865.575
Impôt des sociétés	401.105	399.465	341.104
Impôt des non-résidents, personnes physiques	44.493	40.121 ¹	38.704 ²
Impôt des non-résidents, sociétés	7.607	6.997	5.888
Impôt des personnes morales	83.780	83.414	78.907

¹ Chiffre au 4/08/2011.

² Chiffre au 30/01/2012.

I.1.3 Evolution des déclarations introduites par canal (situation au 31/12)

Sont seulement repris les impôts pour lesquels une déclaration électronique est possible.

	Exercice d'imposition 2009	Exercice d'imposition 2010	Exercice d'imposition 2011
IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES (IPP)			
Déclarations électroniques :			
- via Tax-on-web Citoyen	683.562	957.464	1.115.655
- via Tax-on-web Fonctionnaire	959.139	1.069.276	992.112
- via Tax-on-web Mandataire	830.246	962.109	1.051.176
Déclarations papier :			
- scannées	3.496.247 ¹	2.946.463 ¹	2.043.922
- encodées manuellement	49.906 ¹	48.892 ¹	30.416
IMPÔT DES NON-RÉSIDENTS, PERSONNES PHYSIQUES (INR)			
Déclarations électroniques :			
- via Tax-on-web Citoyen	39	104	199
- via Tax-on-web Fonctionnaire	23	4	0
- via Tax-on-web Mandataire	2.312	4.931	4.629
Déclarations papier encodées manuellement	47.138 ¹	38.877 ¹	30.700
IMPÔT DES SOCIÉTÉS (ISOC)			
Déclarations électroniques :			
- via VenSoc et Biztax ²	182.251	216.635	249.406

¹ Chiffres au 05/05/2011.

² Biztax: nom de la nouvelle application de rentrée électronique des déclarations ISOC à partir de 2011. L'application précédente s'appelait VenSoc.

I.1.4 Evolution du nombre de non-déposants

	Exercice d'imposition 2009			Exercice d'imposition 2010			Exercice d'imposition 2011		
	Situation au 30/06/2010			Situation au 30/06/2011			Situation au 31/12/2011 ³		
	Nombre de déclarations à rentrer	Nombre de déclarations non rentrées		Nombre de déclarations à rentrer	Nombre de déclarations non rentrées		Nombre de déclarations à rentrer	Nombre de déclarations non rentrées	
Impôt des personnes physiques	6.371.687	327.205	5,14%	6.304.034	301.536	4,78%	6.160.947	295.372	4,79%
Impôt des sociétés	435.753	34.648	7,95%	419.645	20.180	4,81%	366.719	25.615	6,98%
Impôt des non-résidents, personnes physiques	59.646	15.153	25,40%	60.083 ¹	19.962 ¹	33,22%	61.684 ²	22.980 ²	37,25%
Impôt des non-résidents, sociétés	11.749	4.124	35,10%	10.461	3.464	33,11%	9.490	3.602	37,96%
Impôt des personnes morales	91.266	7.486	8,20%	88.288	4.874	5,52%	86.243	7.336	8,51%

¹ Chiffres au 04/08/2011.

² Chiffres au 30/01/2012.

³ L'exercice d'imposition 2011 se clôture au 30/06/2012. Ces chiffres sont donc provisoires.

I.1.5 Propositions de déclaration simplifiée (PDS) à l'impôt des personnes physiques (IPP)

La dénomination «Proposition d'imposition» utilisée en 2010 a changé en «Proposition de déclaration simplifiée» en 2011.

	Exercice d'imposition 2009	Exercice d'imposition 2010	Exercice d'imposition 2011
Proposition enrôlée sans modification	Pas d'application	4.484	630.454
Proposition enrôlée après modification		162	93.565
Total		4.646	724.019

I.1.6 Traitement des déclarations introduites (situation au 31/12)

NOMBRE D'ENRÔLEMENTS AUTOMATIQUES			
	2009	2010	2011
Impôt des personnes physiques (IPP)			
- Salariés	2.394.413	3.338.398	3.812.536
- Dirigeants d'entreprise	203.042	116.235	143.068
- Indépendants	266.528	164.533	258.403
Total	2.863.983	3.619.166	4.214.007
Impôt des sociétés (ISOC)	166.341	212.737	282.213
Impôt des non-résidents, personnes physiques	Pas d'application		
Impôt des non-résidents, sociétés			
Impôt des personnes morales			

NOMBRE D'ENRÔLEMENTS À L'IPP			
	Exercice d'imposition 2009	Exercice d'imposition 2010	Exercice d'imposition 2011
Cotisations positives	873.264	1.002.169	1.211.150
Résultat nul	738.842	786.770	1.276.524
Cotisations négatives	1.757.146	2.168.732	2.541.934
Total	3.369.252	3.957.671	5.029.608

I.1.7 Prestations de services aux autres services publics fédéraux, ministères et organismes

NOMBRE DE CERTIFICATS DÉLIVRÉS PAR L'AG FISCALITÉ					
	2009		2010		2011
Certificats délivrés sur papier ¹	23.535		10.512		5.285
Certificats délivrés sur support magnétique, dont:	3.583.800		3.849.035		3.940.743
- Maximum à facturer ²	2.472.122		2.430.512		2.418.632
- Autres cas	1.111.678		1.418.523		1.522.111

¹ Les certificats délivrés sur papier diminuent au profit des certificats délivrés par voie électronique (rubrique «Autres cas»). Le nombre total de certificats délivrés est en baisse suite à la généralisation de l'enrôlement et à l'envoi d'un avertissement-extrait de rôle à tous les contribuables.

² Le «Maximum à facturer» a pour but de garantir à un ménage qu'il ne devra pas dépenser annuellement plus qu'un certain montant en matière de soins de santé. Ce montant est lié aux revenus. Pour pouvoir appliquer cette législation sociale, l'INAMI procède à une demande massive de renseignements à propos des revenus des personnes susceptibles de bénéficier de ce maximum à facturer.

TVA

I.1.8 Nombre d'assujettis et de personnes morales non assujetties identifiées à la TVA, tenues à l'introduction de déclarations

	2009	2010	2011
Assujettis déposants mensuels	89.673	90.417	93.144
Assujettis déposants trimestriels	554.906	566.467	577.848
- dont trimestriels ordinaires	529.199	542.232	555.218
- dont soumis au régime forfaitaire	25.090	23.681	22.098
- dont soumis également au régime agricole	617	554	532
Personnes tenues au dépôt de déclarations spéciales ¹	2.034	3.028	3.126
Assujettis dispensés du dépôt de déclarations périodiques et non tenus au dépôt de déclarations spéciales ²	119.770	122.920	127.090
Total	766.383	782.832	801.208

¹ Cf. article 25ter, § 1er, du Code de la TVA.

Dépassement du seuil: lorsqu'au cours d'une année civile, le montant des acquisitions intracommunautaires effectuées dépasse 11.200 euros (hors TVA), ces acquisitions sont, aux autres conditions prévues par cette disposition légale, soumises à la taxe en Belgique.

Levée de l'option: la loi prévoit que les assujettis et les personnes morales non assujetties peuvent, sous certaines conditions, opter pour soumettre leurs acquisitions intracommunautaires à la TVA en Belgique.

² Les personnes non tenues au dépôt de déclarations sont les suivantes:

- les assujettis bénéficiant du régime particulier agricole (art. 57 du Code de la TVA)
- les assujettis bénéficiant de la franchise de la taxe (art. 56, § 2, du Code de la TVA)
- les assujettis exemptés de la taxe par l'art. 44 du Code de la TVA (notaires, avocats, huissiers de justice, médecins, dentistes ...)
- l'assujetti ordinaire déclaré en faillite (soumis à un régime particulier)
- les personnes morales non assujetties.

I.1.9 Nombre de déclarations TVA introduites (situation au 31/12)

	2009	2010	2011
Déclarations mensuelles	1.094.506	1.099.525	1.114.345
Déclarations trimestrielles	2.225.076	2.251.334	2.256.788
Déclarations spéciales traitées et enregistrées ¹	2.441	3.278	4.119
TOTAL	3.322.023	3.354.137	3.375.252

¹ Il s'agit des déclarations spéciales relatives aux acquisitions intracommunautaires faites par des assujettis non tenus au dépôt de déclarations périodiques ou par des personnes morales non assujetties.

I.1.10 Nombres des déclarations TVA introduites et traitées, par canal (situation au 31/12)

	2009	2010	2011
Déclarations électroniques :			
- via Intervat	2.972.663	3.189.234	3.265.617
Déclarations papier :			
- scannées	244.464	69.975	60.617
- encodées manuellement via STIR-TVA	71.627	55.384	44.899

I.1.11 Nombre de comptes spéciaux suite au non-dépôt de la déclaration TVA

	2009	2010	2011
Comptes spéciaux	42.385	43.785	43.114

I.1.12 Validation par l'AG Fiscalité de demandes d'exemption de la TVA

(art. 42, § 3, du Code de la TVA)

	2009	2010	2011
MISSIONS DIPLOMATIQUES, ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET FORCES ARMÉES			
USAGE OFFICIEL			
Achats en Belgique :			
- Nombre de documents validés	7.824	6.735	4.581
- Montant des achats hors TVA ¹	53.648.340	50.878.456	22.475.975
- Livraisons continues ²			1.472
Achats dans un autre Etat membre de l'UE :			
- Nombre de documents validés	1.977	2.517	2.396
- Montant des achats hors TVA ¹	34.791.861	421.747.958	166.965.734
USAGE PERSONNEL			
Achats en Belgique :			
- Nombre de documents validés	3.995	4.359	5.216
- Montant des achats hors TVA ¹	12.675.072	12.595.631	14.868.826
Achats dans un autre Etat membre de l'UE :			
- Nombre de documents validés	6.249	6.451	6.297
- Montant des achats hors TVA ¹	11.039.388	11.356.695	11.669.123
USAGE OFFICIEL ET PERSONNEL			
Achat de combustibles en Belgique pour véhicules :			
- Livraison de combustibles pour véhicules - transactions validées			263.433
- Montant des achats hors TVA et accises ¹			16.711.373
Nombre total de documents et transactions validés	20.045	20.062	283.395
Montant total des achats hors TVA en Belgique ¹	66.323.412	63.474.087	54.056.174
Montant total des achats hors TVA dans un autre Etat membre de l'UE ¹	45.831.249	433.104.653	178.634.857

¹ En euros.

² En 2009 et 2010, le chiffre des 'livraisons continues' était compris sous l'intitulé 'Nombre de documents validés'.

Pour les achats en Belgique, les seules données disponibles concernent les achats effectués par les forces étrangères de l'OTAN, le SHAPE et leurs membres. Les exemptions pour les missions diplomatiques et leurs membres ne sont pas tributaires d'une validation sauf pour les réceptions officielles et l'achat de véhicules.

Par «livraisons continues», on entend les livraisons d'eau, de gaz, d'électricité et les prestations de services de télécommunication et de télédistribution.

A partir de 2011, nous communiquons aussi des chiffres relatifs aux livraisons de combustibles pour véhicules utilisés par les missions diplomatiques et

leur personnel. La validation de ces transactions se fait via une procédure automatisée.

Gestion et prestation de services par Perception et Recouvrement

I.2.1 Versements anticipés (en milliers d'euros)

	PERSONNES PHYSIQUES			PERSONNES MORALES			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Nombre de contribuables	242.607	223.664	208.466	114.097	109.691	107.540	356.704	333.355	316.006
Nombre de paiements	450.148	407.996	388.390	197.382	186.398	184.768	647.530	594.394	573.158
Recettes brutes	1.713.079	1.669.114	1.567.688	7.583.672	7.942.923	8.111.132	9.296.751	9.612.037	9.678.820
Remboursements/dégrèvements	21.356	17.862	15.849	881.848	275.550	283.349	903.204	293.412	299.198
Recettes nettes	1.691.723	1.651.252	1.551.839	6.701.824	7.667.373	7.827.783	8.393.546	9.318.625	9.379.622

Ce tableau présente un aperçu de l'évolution des paiements, tant en termes de nombres que de recettes effectives, au niveau des versements anticipés effectués durant la période 2009-2011.

En ce qui concerne les versements anticipés pour les personnes physiques, la crise financière et économique, qui a commencé fin 2008, a sévi avec une pleine intensité durant l'année 2009. Le résultat fut une forte diminution des versements anticipés effectués par les particuliers. Les recettes ont diminué de 4,77% par rapport à l'année 2008.

Pendant l'année 2010, les versements anticipés ont également diminué et ceci malgré le climat économique assez convenable en Belgique. La baisse a atteint presque 2,39%. L'explication de cette diminution consiste entre autres dans le très faible taux de bonification et de pénalisation en cas d'absence de versement anticipé. Les personnes ont donc plutôt été tentées d'attendre l'enrôlement de leurs impôts avant de payer. De ce fait, ils peuvent encore conserver en moyenne un an leurs éventuels impôts encore à verser.

Pour l'année 2011, la tendance à la baisse des versements anticipés s'accroît avec une diminution de 6,02% des recettes. Cette diminution est, en partie, due au fait que de plus en plus de professions s'exercent sous forme de société.

En ce qui concerne les versements anticipés pour les personnes morales, la crise économique mondiale qui frappe de plein fouet les bénéfices des sociétés et des entreprises en Belgique a pour conséquence un solide plongeon des versements anticipés durant l'année 2009. La diminution globale a atteint 30,02%. Aussi bien les recettes brutes que les restitutions furent touchées par la crise. Les recettes brutes ont en effet reculé d'au moins 24,30%. En outre, il y eut un quasi doublement des restitutions à 99,69%. Cette hausse est en rapport direct avec la disposition légale qui prévoit que les sociétés qui ont effectué leurs versements anticipés pendant l'année précédente (donc 2008) peuvent les redemander au cours de l'année suivante, certes dans les termes prévus par la loi. Il va de soi qu'il est essentiellement fait usage de cette possibilité en temps de crise. Ceci explique immédiatement le doublement du volume de remboursement par rapport à une situation économique normale.

Pendant l'année 2010, un certain rétablissement des versements anticipés est intervenu. La croissance (+ 14,41%) a été causée tant par la hausse des paiements bruts (+ 4,74%) que par la forte chute des restitutions (- 68,75%).

La diminution des remboursements est logique étant donné que la plupart des sociétés n'ont effectué de versements anticipés en 2009 que pour ce qui était strictement nécessaire.

La croissance des remboursements fut par contre plus maigre. Ce phénomène a deux causes, à savoir:

- Les pertes des années précédentes pourront encore être compensées dans les exercices d'imposition suivants ;
- Le taux de bonification et de pénalisation est tellement faible que les sociétés optent plutôt pour ne pas payer une partie de leur dette d'impôt anticipativement mais seulement au moment de l'enrôlement. C'est, d'un point de vue financier, clairement plus opportun pour les sociétés.

Pour l'année 2011, malgré que le nombre de contribuables et de paiements diminue, les recettes des versements anticipés continuent légèrement à augmenter, avec une croissance de 2,09%. Cette croissance plutôt restreinte résulte des compensations peu intéressantes et des pénalisations au niveau des versements anticipés, ce qui a surtout un impact sur les versements par les personnes morales.

I.2.2 Précomptes, taxes assimilées aux impôts sur les revenus et fiches diverses

	2009	2010	2011
Précompte immobilier			
Nombre d'avertissements-extraits de rôle	1.800.674	1.815.030	1.829.622
Taxe de circulation ¹			
Véhicules «automatisés» : Nombre d'invitations à payer envoyées ²	6.305.254	6.220.573	2.668.023
Véhicules "non automatisés" :			
- Nombre de déclarations déposées	246.957	243.268	131.931
- Nombre de signes distinctifs fiscaux délivrés	249.395	244.042	133.296
Taxe de mise en circulation			
Nombre d'inscriptions ²	1.241.505	1.242.546	654.827
Eurovignette			
Nombre d'eurovignettes délivrées ²	91.950	87.443	27.302
Taxe sur les appareils automatiques de divertissement			
Nombre de signes distinctifs délivrés ³	44.892	35.591	29.615
Déclarations précompte professionnel			
Nombre, dont :	5.916.397	6.169.796	5.859.270
- traitées par les recettes	161.150	66.603	59.563
- enregistrées via internet (Finprof) ⁴	5.755.247	6.103.193	5.805.707
Précompte mobilier			
Nombre de déclarations	136.010	141.437	173.682
Fiches diverses transmises aux services de taxation ⁶			
Nombre, dont :	2.218.085		
- 281.10 à 281.40 ⁵	24.576		
- 281.50 ⁶	336.905		
- 281.60 ⁷	325.111		
- Autres fiches de renseignements	1.531.493		
Fiches Belcotax ⁸			
Nombre	26.757.747	28.673.189	29.129.696

- ¹ Les invitations à payer la taxe de circulation incluent également les invitations à payer la taxe de mise en circulation.
- ² Le chiffre de 2011 a considérablement baissé par rapport aux années précédentes car depuis le 01/01/2011 le SPF Finances n'est en charge de la taxe de circulation, de la taxe de mise en circulation et de l'eurovignette que pour la Région Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. La Région flamande s'en occupe maintenant elle-même.
- ³ Le chiffre de 2011 a baissé par rapport aux années précédentes car le SPF Finances n'est en charge de la taxe sur les appareils automatiques de divertissement que pour la Région Bruxelles-Capitale et la Région flamande. La Région wallonne s'en occupe maintenant elle-même.
- ⁴ Grâce au système Finprof, tous les assujettis peuvent déposer leurs déclarations précompte professionnel via internet. Le but de ce système est, d'une part, d'éviter des dépôts tardifs et des déclarations inexactes ou incomplètes, et d'autre part, de diminuer le nombre de déclarations papier.
- ⁵ Fiches 281.10 à 281.40 : rémunérations, (pré)pensions, allocations de maladie, allocations de chômage, revenus de remplacement, revenus de dirigeants d'entreprise, jetons de présence, subsides, rentes, revenus mobiliers ...
- ⁶ Fiche 281.50 : commissions.
- ⁷ 281.60 : versements à l'épargne-pension.
- ⁸ Grâce à Belcotax-on-web, les fiches sont disponibles directement par voie électronique.

I.2.3 Nombre d'invitations à payer et avertissements-extraits de rôle générés de manière automatisée

Nature de l'impôt ou du précompte	INVITATIONS À PAYER			AVERTISSEMENTS-EXTRAITS DE RÔLE		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Impôt des personnes physiques, impôt des sociétés, impôt des non-résidents	-			7.185.209	8.463.074	8.329.317
Véhicules automatisés (Taxe de circulation et taxe de mise en circulation)	6.305.254	6.220.573		1.298.491	1.282.749	918.542
Versements anticipés	1.519.512	1.434.364		-	-	-
Précompte professionnel	-	-		186.406	214.922	176.881
Précompte immobilier	-	-		1.800.674	1.815.030	1.829.622
Total	7.824.766	7.654.937	0	10.470.780	11.775.775	11.254.362

Gestion et prestation de services par Documentation patrimoniale

I.3.1 Extraits cadastraux délivrés et consultations en ligne

	2009	2010	2011
Nombre			
Extraits cadastraux papiers délivrés	926.868	896.911	783.081
Extraits cadastraux consultés en ligne	388.503	410.527	379.201
Recettes (en euros)			
Extraits cadastraux papiers délivrés	9.052.953	9.704.291	8.083.932
Extraits cadastraux consultés en ligne	1.223.784	1.293.160	1.194.483
Total	10.276.737	10.997.451	9.278.415

La Documentation Patrimoniale délivre des informations extraites de sa documentation cadastrale contre paiement et à des conditions déterminées.

La Fédération Royale du Notariat Belge bénéficie d'un accès en ligne à la banque de données cadastrales contre une rétribution de 3,15 euros (tarif actuel) par consultation.

Tant le nombre de consultations en ligne que le nombre d'extraits papiers délivrés ont connu une importante baisse en 2011. Ces diminutions engendrent bien évidemment des pertes au niveau des recettes.

I.3.2 Nombre d'enregistrements et déclarations

	2009	2010	2011
Actes notariés (répertoire)	803.809	845.873	927.007
Actes administratifs enregistrés	12.250	13.367	12.113
Actes sous seing privé enregistrés	710.011	677.691	690.595
Jugements présentés	776.180	749.423	864.468
Jugements présentés et enregistrés	18.951	20.109	18.618
Actes d'huissiers (répertoire)	2.133.711	2.261.751	2.266.847
Demandes de restitution en matière de succession	23.765	21.722	22.392
Déclarations d'ASBL	12.837	13.788	13.912
Déclarations de succession primitives imposables	64.282	64.647	66.242
Déclarations de succession primitives non imposables	11.047	10.379	10.045
Total des déclarations de succession primitives	75.329	75.026	76.287
Déclarations de succession supplémentaires ou rectificatives	33.759	34.844	36.516
Total des déclarations	121.925	123.658	126.715
Certificats d'hérédité délivrés	20.260	26.844	29.952
Total global	3.601.079	4.740.438	4.958.707
Nombre de décès		106.671	105.802
eSUCC CONSULT	27.314	¹	7.949

¹ L'absence de données pour 2010 est due à l'indisponibilité de l'application eSUCC CONSULT suite à des problèmes techniques. A partir de 2011, cette application sera par phase à nouveau mise à la disposition des autres administrations.

Le nombre d'actes authentiques notariés inscrits dans les répertoires a augmenté en 2011 (+9,6% par rapport à 2010).

En revanche, le nombre d'actes administratifs est en baisse de 9,4% mais 2010 avait été une année record. En fait, le nombre de 2011 correspond pratiquement au nombre de 2009.

Le nombre d'actes sous seing privé enregistrés affiche une légère hausse (+1,9%). Enfin, le nombre de jugements présentés par les greffiers affiche une hausse importante (+15,4%). Parmi ces jugements présentés, 2,15% donnent lieu à la perception d'un droit d'enregistrement et ont donc été effectivement enregistrés.

La hausse du nombre de certificats d'hérédité délivrés est en partie imputable à la publication des procédures concernant les "comptes dormants".

I.3.3 Nombre de contrats de bail encodés dans la base de données

	2009	2010	2011
Nombre de contrats de bail encodés	190.709	192.296	185.160

Tous les contrats de bail de biens immeubles situés en Belgique affectés exclusivement à habitation doivent être soumis à l'enregistrement par le bailleur. Les baux encodés dans la base de données de la Documentation patrimoniale concernent tous les baux (y compris les baux ne pas affectés

exclusivement à habitation et qui doivent être soumis à l'enregistrement par le bailleur et le preneur), à l'exclusion des contrats pour chambres d'étudiants et des contrats portant sur des biens sociaux.

I.3.4 Evolution de l'indice des prix (indice 1,00 de référence: 1er trimestre 2003)

Type de bien	2009	2010	2011
Appartements	1,90	1,98	2,04
Villas + maisons (2 et 3 façades)	1,93	2,01	2,06

I.3.5 Prix de vente moyens selon le type de bien et la région (2011)

	Région flamande	Région Bruxelles-Capitale	Région wallonne
Appartements	183.000	198.000	132.000
Maisons (2 et 3 façades)	204.000	393.000	136.000
Villas	331.000	1.090.000	234.000

I.3.6 Nombre de ventes par tranche de prix, par type et par région (2011)

	Région flamande			Région Bruxelles-Capitale			Région wallonne		
	Appartements	Maisons	Villas	Appartements	Maisons	Villas	Appartements	Maisons	Villas
TRANCHE DE PRIX (en euros)									
≤ 50.000	641	529	139	213	10	0	240	1.630	251
50.001 - 100.000	2.211	2.993	232	857	16	0	1.051	5.750	664
100.001 - 150.000	5.357	7.027	733	2.336	67	0	1.304	6.791	1.399
150.001 - 200.000	4.648	10.423	2.076	2.063	253	0	678	4.174	2.238
200.001 - 250.000	2.017	7.221	2.560	1.116	415	1	246	1.353	1.832
250.001 - 300.000	1.004	4.213	2.592	644	494	4	99	585	1.212
300.001 - 350.000	472	1.790	2.003	341	427	4	36	239	657
350.001 - 400.000	261	769	1.335	202	324	3	17	135	394
400.001 - 450.000	171	367	782	129	206	2	11	50	211
450.001 - 500.000	105	187	515	84	165	2	10	46	140
≥ 500.001	430	462	1.509	212	554	121	8	79	374
Total	17.317	35.981	14.476	8.197	2.931	137	3.700	20.832	9.372
Prix moyen	183.000	204.000	331.000	198.000	393.000	1.090.000	132.000	136.000	234.000

	Belgique			
	Appartements	Maisons	Villas	Tous les types d'habitations
TRANCHE DE PRIX (en euros)				
≤ 50.000	1.094	2.169	390	3.653
50.001 - 100.000	4.119	8.759	896	13.774
100.001 - 150.000	8.997	13.885	2.132	25.014
150.001 - 200.000	7.389	14.850	4.314	26.553
200.001 - 250.000	3.379	8.989	4.393	16.761
250.001 - 300.000	1.747	5.292	3.808	10.847
300.001 - 350.000	849	2.456	2.664	5.969
350.001 - 400.000	480	1.228	1.732	3.440
400.001 - 450.000	311	623	995	1.929
450.001 - 500.000	199	398	657	1.254
≥ 500.001	650	1.095	2.004	3.749
Total	29.214	59.744	23.985	112.943

Evolution du nombre d'appartements vendus (Belgique)

2009	2010	2011
22.470	25.293	29.214

Evolution du nombre de maisons 2/3 façades vendues (Belgique)

2009	2010	2011
51.964	54.754	59.744

Evolution du nombre de villas vendues (Belgique)

2009	2010	2011
21.355	22.777	23.985

I.3.7 Les missions des comités d'acquisition d'immeubles

	2009	2010	2011
Actes :	9.728	9.212	9.693
- Aliénations ¹	1.444	1.215	1.282
- Total prix de ventes ²	161	158	205
- Acquisitions amiables ³	4.328	3.967	4.158
Total prix et indemnités (indemnités de location comprises) ²	284	279	264
Nouvelles procédures en expropriation	143	77	102
Procédures en expropriation pendantes au 31 décembre 2011	774	707	641

¹ Nombre d'aliénations = nombre total d'actes de vente + droits réels (449 ventes d'habitations sociales en Région flamande non comprises (= uniquement tiers instrumentant)).

² En million d'euros.

³ Nombre d'acquisitions amiables = nombre total d'actes d'acquisition, acquisition sous réserve d'approbation, expropriation amiable, expropriation amiable sous réserve d'approbation, cessions gratuites, échange.

Les comités d'acquisition réalisent toutes les acquisitions et les expropriations de biens immobiliers pour l'État belge. Cependant d'autres pouvoirs publics peuvent aussi faire appel aux comités d'acquisition pour leurs acquisitions

et expropriations, entre autres les différentes régions et communautés et les institutions qui en dépendent.

I.3.8 Les successions en déshérence

Année de l'ouverture de la succession	2009	2010	2011
Nombre de successions revendiquées et conservées	87	118	126
Nombre de successions revendiquées qui ont dû être restituées à des héritiers qui se sont fait connaître par la suite	5	2	12
Actif net des successions (en euros) ¹	5.280.969	10.598.675	12.471.912
Droits de succession versés aux Régions (en euros) ²	4.042.962	6.178.616	4.784.770

¹ Ces montants peuvent fluctuer s'il y a découverte d'actif ou passif complémentaires après le dépôt de la déclaration de succession.

² En cas de découverte d'un actif, une déclaration complémentaire est déposée et des droits complémentaires sont perçus et transférés aux Régions. Les statistiques relatives à ces droits ne sont pas disponibles.

Lorsqu'il y trouve un intérêt, l'État peut revendiquer une succession en déshérence; il paye alors des droits de succession au même titre que tout autre héritier. Ces droits sont ensuite reversés aux Régions. Cependant, les

héritiers qui ne se sont pas fait connaître antérieurement peuvent à leur tour revendiquer la succession dont l'État est entré en possession, même définitivement, tant que leur droit n'est pas prescrit (30 ans).

Les actifs nets des successions peuvent fluctuer lorsque l'Administration découvre des actifs ou passifs complémentaires après le dépôt initial de la succession.

Gestion et prestation de services par Douanes et Accises

I.4.1 Nombre de déclarations d'accises

	2009	2010	2011
Taxe d'ouverture			
Taxe de patente			
Exercice professionnel	2.666	2.172	799
Mouvement sous régime suspensif en matière d accises :			
- Départ	316.614	345.142	366.684
- Arrivée	311.237	322.114	177.260
Mise à la consommation	123.151	123.602	124.686

I.4.2 Ventilation du nombre d'analyses en fonction de la réglementation applicable (Labo D&A)

	2009	2010	2011
Règlementation des accises :			
- huiles minérales	14.219	17.050	17.889
- alcool	1.102	397	584
- dénaturation de l'alcool	201	221	219
- bières	1.102	1.309	1.137
- autres	654	298	316
Restitutions produits agricoles	678	268	31
Règlementations douanières économiques	129	197	581
Importations	402	498	522
Autres	252	406	451

I.4.3 Nombre de déclarations d'importation, d'exportation et de transit

Description	2009	2010	2011
Importation			
Dépôt temporaire	513.131	630.583	561.597
Ac franchise déf			
Ensemble des déclarations d'importation			
- Procédure normale	1.917.525	1.586.720	1.798.745
- Procédure simplifiée ¹			4.747.552
Exportation			
Exportation définitive			
- Procédure normale	1.642.323	1.658.971	1.957.936
- Procédure simplifiée ¹			4.896.464
Exportation temporaire et réexportation			
- Procédure normale	320.133	759.297	794.533
- Procédure simplifiée ¹			2.180.087
Transit			
Départ en Belgique			
- Procédure normale et départ d'un site reconnu	1.318.054	1.059.317	1.043.151
- Procédure simplifiée au départ ¹			388.359
Arrivée en Belgique			
- Procédure normale et départ d'un site reconnu	1.040.436	677.922	658.036
- Procédure simplifiée au départ ¹			376.845
Approvisionnement ²			
	26.454	13.310.329	63.247

¹ Procédures simplifiées: régime douanier permettant d'assouplir certaines formalités et procédures à condition qu'une autorisation préalable soit fournie. Ce type de procédure représente un nombre considérable.

² Approvisionnement: livraison de provisions de bord aux navires et avions avec exemption d'impôts.

II. Contrôle et recouvrement



Contrôle au sein de Fiscalité

CONTRÔLES PAR IMPÔT

II.1.1 Contrôle Impôt des personnes physiques

SALARIÉS									
	2009			2010			2011		
	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi
NOMBRE DE DÉCLARATIONS CONTRÔLÉES									
Sélection centrale		100.351			217.702			319.224	
Sélection locale		1.376			1.696			1.329	
Total	3.817.204	101.727		3.343.030	219.398		2.903.896	320.553	
DONT MODIFIÉES									
Sélection centrale		86.872			130.094			156.224	
Sélection locale		944			1.104			1.025	
Total	323.614	87.816		278.086	131.198		223.702	157.249	
MAJORATIONS DE REVENUS (Y COMPRIS IO) (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		1.112.718			1.442.052			1.667.923	
Sélection locale		8.870			7.864			9.797	
Total	1.285.749	1.121.589		1.164.352	1.449.916		862.687	1.677.720	
DONT IO SUITE À ABSENCE DE DÉCLARATION (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		982.462			1.213.715			1.237.721	
Sélection locale		4.138			1.185			2.144	
Total	21.410	986.601		127	1.214.900		11.740	1.239.865	

A partir de l'exercice d'imposition 2009 - pour lequel les activités ont débuté au 1er juillet 2009 - les impositions d'office (IO) sont statistiquées comme contrôle au lieu de mise en ordre. Dans ces cas, le revenu imposable complet est statistiqué comme une augmentation de revenus.
Les salariés ne font pas l'objet de contrôle approfondi.

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE									
	2009			2010			2011		
	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi
NOMBRE DE DÉCLARATIONS CONTRÔLÉES									
Sélection centrale		14.371			15.482			31.227	
Sélection locale		721			1.132			2.030	
Total	221.307	15.092		169.016	16.614		138.659	33.257	
DONT MODIFIÉES									
Sélection centrale		10.824			10.384			19.404	
Sélection locale		488			648			1.401	
Total	21.903	11.312		21.091	11.032		14.573	20.805	
MAJORATIONS DE REVENUS (Y COMPRIS IO) (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		139.400			153.066			218.947	
Sélection locale		8.241			7.045			18.742	
Total	115.626	147.640		130.912	160.111		70.497	237.689	
DONT IO SUITE À ABSENCE DE DÉCLARATION (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		72.933			83.957			97.730	
Sélection locale		2.026			749			3.069	
Total	3.294	74.960		0	84.707		41	100.799	

A partir de l'exercice d'imposition 2009 - pour lequel les activités ont débuté au 1er juillet 2009 - les impositions d'office (IO) sont statistiquées comme contrôle au lieu de mise en ordre. Dans ces cas, le revenu imposable complet est statistiqué comme une augmentation de revenus.
Les dirigeants d'entreprise ne font pas l'objet de contrôle approfondi.

INDÉPENDANTS									
	2009			2010			2011		
	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi
NOMBRE DE DÉCLARATIONS CONTRÔLÉES									
Sélection centrale		60.546	9.053		82.156	8.181		80.286	9.431
Sélection locale		7.674	4.013		18.737	5.099		20.414	4.487
Total	452.472	68.220	13.066	333.280	100.893	13.280	284.072	100.700	13.918
DONT MODIFIÉES									
Sélection centrale		51.260	7.535		69.653	6.030		51.989	6.700
Sélection locale		6.220	3.401		14.678	4.059		15.891	3.489
Total	35.732	57.480	10.936	13.281	84.331	10.089	28.209	67.880	10.189
MAJORATIONS DE REVENUS (Y COMPRIS IO) (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		556.520	82.635		629.761	100.970		521.163	80.081
Sélection locale		64.163	43.824		134.043	53.421		149.478	46.325
Total	154.126	620.683	126.459	45.933	763.803	154.391	113.326	670.641	126.406
DONT IO SUITE À ABSENCE DE DÉCLARATION (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		259.643			257.033			256.563	
Sélection locale		26.129			26.220			32.674	
Total	4.437	285.772		84	283.253		380	289.237	

A partir de l'exercice d'imposition 2009 - pour lequel les activités ont débuté au 1er juillet 2009 - les impositions d'office (IO) sont statistiquées comme contrôle au lieu de mise en ordre. Dans ces cas, le revenu imposable complet est statistiqué comme une augmentation de revenus. Les non déposants font sporadiquement aussi l'objet d'un contrôle approfondi, ils ne sont toutefois pas mentionnés séparément dans la rubrique «IO».

TOTAL IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES									
	2009			2010			2011		
	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi
NOMBRE DE DÉCLARATIONS CONTRÔLÉES									
Sélection centrale		175.268	9.053		315.340	8.181		430.737	9.431
Sélection locale		9.771	4.013		21.565	5.099		23.773	4.487
Total	4.490.983	185.039	13.066	3.845.326	336.905	13.280	3.326.627	454.510	13.918
DONT MODIFIÉES									
Sélection centrale		148.956	7.535		210.131	6.030		227.617	6.700
Sélection locale		7.652	3.401		16.430	4.059		18.317	3.489
Total	381.249	156.608	10.936	312.458	226.561	10.089	266.484	245.934	10.189
MAJORATIONS DE REVENUS (Y COMPRIS IO) (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		1.808.638	82.635		2.224.878	100.970		2.408.033	80.081
Sélection locale		81.274	43.824		148.952	53.421		178.017	46.325
Total	1.555.500	1.889.912	126.459	1.341.197	2.373.831	154.391	1.046.510	2.586.050	126.406
DONT IO SUITE À ABSENCE DE DÉCLARATION (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		1.315.038			1.554.705			1.592.014	
Sélection locale		32.294			28.154			37.887	
Total	29.140	1.347.332		211	1.582.860		12.161	1.629.901	

Un effort a été fait ces dernières années pour augmenter le nombre de contrôles, entre autres pour une sélection centralisée et ciblée des dossiers.

IO=Imposition d'office

II.1.2 Contrôle Impôt des sociétés

	2009			2010			2011		
	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi
NOMBRE DE DÉCLARATIONS CONTRÔLÉES									
Sélection centrale		31.119	22.843		37.237	22.022		44.124	28.048
Sélection locale		9.544	7.060		21.231	7.860		16.610	5.525
Total	409.881	40.663	29.903	358.711	58.468	29.882	303.435	60.734	33.573
DONT MODIFIÉES									
Sélection centrale		24.950	17.950		22.573	16.373		26.396	20.820
Sélection locale		8.224	5.601		16.342	5.762		13.318	4.139
Total	29.346	33.174	23.551	19.158	38.915	22.135	19.517	39.714	24.959
MAJORATIONS DE REVENUS (Y COMPRIS IO) (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		697.030	1.162.609		672.527	1.399.201		718.311	1.347.139
Sélection locale		233.774	562.630		463.282	1.022.016		668.482	1.571.494
Total	215.546	930.804	1.725.239	171.571	1.135.809	2.421.216	215.244	1.386.793	2.918.633
DONT IO SUITE À ABSENCE DE DÉCLARATION (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		157.647			202.085			211.965	
Sélection locale		63.394			32.210			18.209	
Total	66.589	221.041		42.835	234.295		78.290	230.174	

IO=Imposition d'office

II.1.3 Contrôle Impôt des personnes morales

	2009			2010			2011		
	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi
NOMBRE DE DÉCLARATIONS CONTRÔLÉES									
Sélection centrale		4.779	296		4.704	203		5.441	394
Sélection locale		1.320	566		3.212	829		2.781	367
Total	98.841	6.099	862	97.658	7.916	1.032	78.319	8.222	761
DONT MODIFIÉES									
Sélection centrale		1.140	83		481	37		1.106	90
Sélection locale		359	128		615	160		471	70
Total	714	1.499	211	211	1.096	197	214	1.577	160
MAJORATIONS DE REVENUS (Y COMPRIS IO) (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		5.418	1.449		4.028	387		56.887	8.721
Sélection locale		14.113	1.400		16.636	1.778		4.010	1.057
Total	118	19.531	2.849	87	20.664	2.166	50	60.897	9.778
DONT IO SUITE À ABSENCE DE DÉCLARATION (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		110			129			707	
Sélection locale		436			76			226	
Total	0	546		0	205		0	933	

IO=Imposition d'office

II.1.4 Contrôle Impôt non-résidents / sociétés

	2009			2010			2011		
	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi
NOMBRE DE DÉCLARATIONS CONTRÔLÉES									
Sélection centrale		587	127		585	217		621	221
Sélection locale		0	36		60	67		59	68
Total	13.740	587	163	15.198	645	284	12.682	680	289
DONT MODIFIÉES									
Sélection centrale		334	76		344	105		265	104
Sélection locale		0	31		42	31		33	38
Total	244	334	107	111	386	136	122	298	142
MAJORATIONS DE REVENUS (Y COMPRIS IO) (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		26.627	35.707		16.857	140.705		11.390	12.709
Sélection locale		0	2.157		1.703	10.496		2.677	7.749
Total	8.023	26.627	37.863	4.066	18.560	151.202	4.318	14.067	20.458
DONT IO SUITE À ABSENCE DE DÉCLARATION (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		3.506			5.583			4.349	
Sélection locale		0			238			265	
Total	76	3.506		73	5.820		2.139	4.614	

IO=Imposition d'office

II.1.5 Contrôle TVA

	2009			2010			2011		
	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi	Mise en ordre	Contrôle de gestion	Contrôle approfondi
NOMBRE DE DÉCLARATIONS CONTRÔLÉES									
Sélection centrale		51.868	15.174		56.227	13.905		50.881	14.657
Sélection locale		11.546	2.051		17.096	2.368		15.709	2.081
Total	134.832	63.414	17.225	141.155	73.323	16.273	160.236	66.590	16.738
DONT PRODUCTIFS									
Sélection centrale		18.047	12.162		19.422	10.674		18.701	11.491
Sélection locale		7.143	1.651		10.830	1.901		9.345	1.688
Total	111.927	25.190	13.813	112.409	30.252	12.575	118.668	28.046	13.179
MAJORATIONS DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		62.307	152.258		61.703	166.115		64.779	296.968
Sélection locale		38.501	24.670		36.196	28.643		27.219	32.802
Total	9.224	100.808	176.928	16.824	97.899	194.758	29.560	91.998	329.770
TVA MISE EN RECOUVREMENT (EN MILLIERS D'EUROS)									
Sélection centrale		81.910	76.790		132.521	230.624		83.374	84.260
Sélection locale		81.876	13.142		193.973	17.655		72.252	20.197
Total	829.481	163.786	89.932	621.201	326.494	248.279	630.159	155.626	104.457

Contrôle au sein de Perception et Recouvrement

II.2.1 Nombre d'actes de poursuites et de mesures conservatoires initiés par les recettes

	2009	2010	2011
Contributions directes			
Somation	1.220.899	1.425.778	1.145.739
Contrainte et commandement	259.264	225.132	213.939
Saisie-exécution mobilière	77.543	53.741	56.003
Saisie-arrêt-exécution	236.239	199.700	275.449
Saisie-exécution immobilière	85	85	160
Inscription hypothécaire	7.549	8.738	7.060
Vente	1.718	1.431	1.429
Saisie-arrêt simplifiée en mains de notaires (CD)	188.905	109.934	169.649
Total	1.992.202	2.024.539	1.869.428

	2009	2010	2011
TVA			
Contrainte et commandement de payer (signification par voie d'huissier de justice)	26.213	26.858	29.723
Itératif commandement de payer	1.794	1.579	1.829
Saisie-exécution mobilière	20.178	22.193	21.851
Saisie-arrêt exécution	1.664	1.597	1.780
Saisie-exécution immobilière	176	73	78
Ventes	7.050	7.284	8.525
Saisie conservatoire	74	71	76
Inscription hypothécaire	2.845	3.586	2.960
Autres	8.058	8.442	9.782
Total	61.002	64.399	68.079

II.2.2 Encours des créances par catégorie de créances (en milliers d'euros)

CONTRIBUTIONS DIRECTES										
	Nombre d'articles					Montants				
	2009	2010	2011	Différence (%)		2009	2010	2011	Différence (%)	
				2010-2009	2011-2010				2010-2009	2011-2010
EXIGIBLE										
Immédiatement exigible	298.925	307.541	251.048	2,88%	-18,37%	1.115.936	940.462	585.813	-15,72%	-37,71%
Plans d'apurement	26.309	34.473	28.468	31,03%	-17,42%	67.244	76.805	69.748	14,22%	-9,19%
Poursuites directes	89.009	76.766	39.815	-13,75%	-48,13%	575.634	380.039	134.440	-33,98%	-64,62%
Poursuites indirectes	25.488	26.077	18.785	2,31%	-27,96%	73.058	139.638	55.214	91,13%	-60,46%
Notifications notaires	10.048	9.759	5.000	-2,88%	-48,77%	65.865	72.285	23.040	9,75%	-68,13%
Dettes en voie d'apurement par un remboursement d'impôts	31.729	29.300	10.020	-7,66%	-65,80%	153.848	136.191	31.225	-11,48%	-77,07%
Total exigible	481.508	483.916	353.136	0,50%	-27,03%	2.051.586	1.745.420	899.480	-14,92%	-48,47%
PROVISOIREMENT NON EXIGIBLE										
CONTENTIEUX										
Contentieux fiscal	34.218	33.868	53.758	-1,02%	58,73%	4.910.614	4.788.520	5.028.134	-2,49%	5,00%
Contentieux civil	2.327	1.927	1.909	-17,19%	-0,93%	375.543	326.856	302.523	-12,96%	-7,44%
AUTRES										
Contraintes extérieures	3.455	4.050	4.242	17,22%	4,74%	37.595	91.471	86.024	143,30%	-5,96%
Successions	16.842	17.059	18.315	1,29%	7,36%	32.652	36.928	42.129	13,10%	14,08%
Créanciers de l'Etat	463	418	366	-9,72%	-12,44%	14.776	13.792	13.598	-6,66%	-1,40%
Autres cas à suivre	60.303	45.384	45.783	-24,74%	0,88%	360.681	343.365	333.660	-4,80%	-2,83%
Demande de surséance indéfinie ¹	2.448	1.932	1.873	-21,08%	-3,05%	29.885	19.767	18.356	-33,86%	-7,14%
Total provisoirement non exigible	120.056	104.638	126.246	-12,84%	20,65%	5.761.746	5.620.698	5.824.424	-2,45%	3,62%
CRÉANCES DOUTEUSES										
Faillites	128.492	126.217	125.937	-1,77%	-0,22%	3.609.100	3.658.266	3.699.229	1,36%	1,12%
Liquidations	9.465	8.910	9.180	-5,86%	3,03%	445.306	460.484	303.682	3,41%	-34,05%
Concordats judiciaires/Réorganisations judiciaires ⁴	1.202	3.520	4929	192,85%	40,03%	8.913	24.128	55.893	170,71%	131,65%
Règlements collectifs de dettes	62.365	66.723	74.698	6,99%	11,95%	169.613	189.029	230.843	11,45%	22,12%
Décision de surséance indéfinie ²	3.161	3.102	3.224	-1,87%	3,93%	22.152	24.996	29.828	12,84%	19,33%
Total créances douteuses	204.685	208.472	217.968	1,85%	4,56%	4.255.084	4.356.903	4.319.475	2,39%	-0,86%
Total Encours	806.249	797.026	697.350	-1,14%	-12,51%	12.068.415	11.723.021	11.043.379	-2,86%	-5,80%

CONTRIBUTIONS DIRECTES										
	Nombre d'articles					Montants				
	2009	2010	2011	Différence (%)		2009	2010	2011	Différence (%)	
				2010-2009	2011-2010				2010-2009	2011-2010
IRRÉCOUVRABLE										
Insolvabilité	48.772	60.845	106.581	24,75%	75,17%	369.713	413.164	359.310	-7,63%	37,14%
Radié des registres de la population	24.098	24.095	23.294	-0,01%	-3,32%	54.982	59.944	63.498	12,61%	8,20%
Demandes en radiation de la dette:										
- envoyées à la Direction	25.795	24.699	25.819	-4,25%	4,53%	227.089	74.746	441.762	-18,10%	115,48%
- admises	109.644	94.766	100.206	-13,57%	5,74%	173.277	155.076	563.760	-3,45%	11,49%
- autres	48.962	41.002	35.389	-16,26%	-13,69%	131.351	169.501	388.961	-5,47%	-5,15%
Excusabilité du failli	1.132	1.051	957	-7,16%	-8,94%	12.197	11.663	6.211	-7,29%	17,11%
Surséance indéfinie ³	517	497	350	-3,87%	-29,58%	84	127	3.159	2,00%	-35,90%
Total irrécouvrable	258.920	246.955	292.596	-4,62%	18,48%	968.694	884.221	1.826.662	-6,59%	25,83%
TOTAL GENERAL	1.065.169	1.043.981	989.946	-1,99%	-5,18%	13.622.570	13.174.694	12.870.041	-3,29%	-2,31%

En 2011, nous pouvons constater une baisse globale des montants (-2,31%) et du nombre de créances (-5,18%). La diminution extrêmement importante de la partie «exigible» (-48,47% en montants et -27,03% en nombre d'articles) n'a pas été compensée par l'augmentation des parties «Provisoirement non exigible» (+3,62% en montants et +20,65% en nombre d'articles), «Créances douteuses» (+4,56% en nombre d'articles) et «Irrécouvrable» (+25,83% en montants et +18,48% en nombre d'articles).

Les chiffres présentés ci-dessous concernent

1/ Les impôts sur les revenus et les taxes assimilées aux impôts sur les revenus impayés depuis plus de 6 mois à dater de l'exécutoire du rôle.

Sont visées aussi bien les dettes enrôlées automatiquement que celles qui le sont manuellement. Les montants ne reprennent que le principal (droits, accroissements et amendes) à l'exclusion des intérêts et des frais.

2/ La TVA, soit les créances enregistrées par les C.T.R.I. depuis au moins 6 mois, sauf les articles radiés par les services de taxation et les articles venant de l'étranger, et qui ne sont pas totalement apurées au 31 décembre 2011. Les montants ne concernent que la TVA et les amendes, à l'exclusion des intérêts et des frais.

En outre, ces chiffres sont cumulatifs: ils représentent, à une date donnée, l'ensemble des cotisations impayées quelle que soit leur ancienneté.

Une harmonisation des procédures relatives aux dettes 'irrécouvrables' en matière de contributions directes et de TVA permet la comparaison de la catégorie 'irrécouvrable' entre les deux secteurs.

Ont donc été exclues de «l'irrécouvrable» CD et TVA, les créances admises en décharge par le directeur régional dont l'ancienneté est supérieure à 5 ans.

Le véritable 'encours de créances' fiscal au sens strict du terme se trouve dans la catégorie 'exigible'.

Tout comme en matière commerciale, il convient de faire la distinction entre les créances exigibles, les créances provisoirement non exigibles (principalement les créances contestées) et les créances douteuses (en raison de faillite, règlements collectifs de dettes, insolvabilité...). Seules les premières créances pour lesquelles le receveur est en mesure d'entreprendre des actions de recouvrement forcées sont réellement «productives».

TVA										
	Nombre d'articles					Montants				
	2009	2010	2011	Différence (%)		2009	2010	2011	Différence (%)	
				2010-2009	2011-2010				2010-2009	2011-2010
EXIGIBLE										
Immédiatement exigible	22.553	20.084	15.311	-10,95%	-23,77%	257.221	177.301	152.657	-31,07%	-13,90%
Plans d'apurement	7.214	6.066	4.855	-15,91%	-19,96%	47.333	47.371	42.537	0,08%	-10,20%
Poursuites directes	20.455	17.252	14.855	-15,66%	-13,89%	758.154	636.525	460.541	-16,04%	-27,65%
Poursuites indirectes	6.393	6.257	5.530	-2,13%	-11,62%	177.645	142.981	106.800	-19,51%	-25,30%
Notifications notaires	1.432	1.193	1.059	-16,69%	-11,23%	20.415	25.922	14.929	26,98%	-42,41%
Dettes en voie d'apurement par un remboursement d'impôts	268	386	350	44,03%	-9,33%	295	618	463	109,54%	-24,99%
Total exigible	58.315	51.238	41.960	-12,14%	-18,11%	1.261.064	1.030.717	777.927	-18,27%	-24,53%
PROVISOIREMENT NON EXIGIBLE										
CONTENTIEUX										
Contentieux fiscal	3.474	3.280	3.088	-5,58%	-5,85%	2.426.068	2.376.964	2.327.922	-2,02%	-2,06%
Contentieux civil	314	277	267	-11,78%	-3,61%	20.277	4.245	4.720	-79,06%	11,19%
AUTRES										
Contraintes extérieures	555	537	481	-3,24%	-10,43%	27.681	12.708	23.976	-54,09%	88,66%
Successions	1.219	1.291	1.176	5,91%	-8,91%	19.092	20.878	13.117	9,35%	-37,17%
Créanciers de l'Etat	5	5	5	0,00%	0,00%	42	98	98	134,87%	0,00%
Autres cas à suivre	2.861	2.884	2.979	0,80%	3,29%	38.209	44.160	50.868	15,57%	15,19%
Demande de surséance indéfinie ¹	560	375	238	-33,04%	-36,53%	3.162	3.774	1.524	19,33%	-59,61%
Total provisoirement non exigible	8.988	8.649	8.234	-3,77%	-4,80%	2.534.531	2.462.826	2.422.225	-2,83%	-1,65%
CRÉANCES DOUTEUSES										
Faillites	58.440	59.219	56.097	1,33%	-5,27%	3.613.181	3.671.190	3.387.256	1,61%	-7,73%
Liquidations	3.299	3.306	2.873	0,21%	-13,10%	216.611	186.468	172.808	-13,92%	-7,33%
Concordats judiciaires/Réorganisations judiciaires ⁴	394	1155	1545	193,15%	33,77%	16.095	25.495	31.563	58,40%	23,80%
Règlements collectifs de dettes	12.526	12.618	12.267	0,73%	-2,78%	77.069	90.689	93.007	17,67%	2,56%
Décision de surséance indéfinie ²	979	1.389	1.748	41,88%	25,85%	3.606	5.578	6.475	54,69%	16,08%
Total créances douteuses	75.638	77.687	74.530	2,71%	-4,06%	3.926.562	3.979.420	3.691.109	1,35%	-7,25%
Total Encours	142.941	137.574	124.724	-3,75%	-9,34%	7.722.157	7.472.963	6.891.262	-3,23%	-7,78%

TVA										
	Nombre d'articles					Montants				
	2009	2010	2011	Différence (%)		2009	2010	2011	Différence (%)	
				2010-2009	2011-2010				2010-2009	2011-2010
IRRÉCOUVRABLE										
Insolvabilité	10.528	10.505	8.720	-0,22%	-16,99%	369.713	413.164	365.735	11,75%	-11,48%
Radié des registres de la population	4.609	4.760	3.804	3,28%	-20,08%	54.982	59.944	61.886	9,02%	3,24%
Demandes en radiation de la dette:										
- envoyées à la Direction	2.801	2.215	2.450	-20,92%	10,61%	227.089	74.746	85.338	-67,09%	14,17%
- admises	14.481	14.191	18.325	-2,00%	29,13%	173.277	155.076	168.543	-10,50%	8,68%
- autres	1.280	1.673	2.489	30,70%	48,77%	131.351	169.501	238.664	29,04%	40,80%
Excusabilité du failli	3.478	3.516	3.783	1,09%	7,59%	12.197	11.663	12.560	-4,39%	7,69%
Surséance indéfinie ³	18	32	91	77,78%	184,38%	84	127	175	51,15%	38,22%
Total irrécouvrable	37.195	36.892	39.662	-0,81%	7,51%	968.694	884.221	932.902	-8,72%	5,51%
TOTAL GENERAL	180.136	174.466	164.386	-3,15%	-5,78%	8.690.850	8.357.184	7.824.164	-3,84%	-6,38%

La tendance qui se dégage depuis 2009 est une baisse générale de l'arriéré aussi bien en terme de nombre d'articles que de montants. En 2011, toutes les catégories de «l'Encours» sont en diminution, avec une très nette évolution à la baisse de l'«Exigible» (-24,53% en montants et -18,11% en nombre d'articles). Seule la catégorie «Irrécouvrable» connaît une augmentation en terme de montants (+5,51%) et en nombre d'articles (+7,51%).

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TVA

	Nombre d'articles					Montants				
	2009	2010	2011	Différence (%)		2009	2010	2011	Différence (%)	
				2010-2009	2011-2010				2010-2009	2011-2010
EXIGIBLE										
Immédiatement exigible	321.478	327.625	266.359	1,91%	-18,70%	1.373.157	1.117.762	738.470	-18,60%	-33,93%
Plans d'apurement	33.523	40.539	33.323	20,93%	-17,80%	114.578	124.176	112.285	8,38%	-9,58%
Poursuites directes	109.464	94.018	54.670	-14,11%	-41,85%	1.333.788	1.016.564	594.981	-23,78%	-41,47%
Poursuites indirectes	31.881	32.334	24.315	1,42%	-24,80%	250.703	282.619	162.014	12,73%	-42,67%
Notifications notaires	11.480	10.952	6.059	-4,60%	-44,68%	86.280	98.208	37.969	13,82%	-61,34%
Dettes en voie d'apurement par un remboursement d'impôts	31.997	29.686	10.370	-7,22%	-65,07%	154.143	136.808	31.688	-11,25%	-76,84%
Total exigible	539.823	535.154	395.096	-0,86%	-26,17%	3.312.649	2.776.137	1.677.407	-16,20%	-39,58%
PROVISOIREMENT NON EXIGIBLE										
CONTENTIEUX										
Contentieux fiscal	37.692	37.148	56.846	-1,44%	53,03%	7.336.682	7.165.483	7.356.056	-2,33%	2,66%
Contentieux civil	2.641	2.204	2.176	-16,55%	-1,27%	395.819	331.101	307.243	-16,35%	-7,21%
AUTRES										
Contraintes extérieures	4.010	4.587	4.723	14,39%	2,96%	65.276	104.180	110.000	59,60%	5,59%
Successions	18.061	18.350	19.491	1,60%	6,22%	51.744	57.806	55.246	11,72%	-4,43%
Créanciers de l'Etat	468	423	371	-9,62%	-12,29%	14.817	13.889	13.696	-6,26%	-1,39%
Autres cas à suivre	63.164	48.268	48.762	-23,58%	1,02%	398.890	387.525	384.528	-2,85%	-0,77%
Demande de surséance indéfinie ¹	3.008	2.307	2.111	-23,30%	-8,50%	33.048	23.540	19.880	-28,77%	-15,55%
Total provisoirement non exigible	129.044	113.287	134.480	-12,21%	18,71%	8.296.277	8.083.524	8.246.649	-2,56%	2,02%
CRÉANCES DOUTEUSES										
Faillites	186.932	185.436	182.034	-0,80%	-1,83%	7.222.281	7.329.456	7.086.485	1,48%	-3,31%
Liquidations	12.764	12.216	12.053	-4,29%	-1,33%	661.917	646.953	476.490	-2,26%	-26,35%
Concordats judiciaires/Réorganisations judiciaires ⁴	1596	4.675	6.474	192,92%	38,48%	25.009	49.623	87.456	98,43%	76,24%
Règlements collectifs de dettes	74.891	79.341	86.965	5,94%	9,61%	246.682	279.717	323.850	13,39%	15,78%
Décision de surséance indéfinie ²	4.140	4.491	4.972	8,48%	10,71%	25.757	30.574	36.303	18,70%	18,74%
Total créances douteuses	280.323	286.159	292.498	2,08%	2,22%	8.181.646	8.336.323	8.010.584	1,89%	-3,91%
Total Encours	949.190	934.600	822.074	-1,54%	-12,04%	19.790.572	19.195.985	17.934.641	-3,00%	-6,57%

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TVA

	Nombre d'articles					Montants				
	2009	2010	2011	Différence (%)		2009	2010	2011	Différence (%)	
				2010-2009	2011-2010				2010-2009	2011-2010
IRRÉCOUVRABLE										
Insolvabilité	59.300	71.350	115.301	20,32%	61,60%	653.356	675.174	725.045	3,34%	7,39%
Radié des registres de la population	28.707	28.855	27.098	0,52%	-6,09%	107.093	118.627	125.384	10,77%	5,70%
Demandes en radiation de la dette:										
- envoyées à la Direction	28.596	26.914	28.269	-5,88%	5,03%	477.394	279.757	527.100	-41,40%	88,41%
- admises	124.125	108.957	118.531	-12,22%	8,79%	697.008	660.749	732.303	-5,20%	10,83%
- autres	50.242	42.675	37.878	-15,06%	-11,24%	565.163	579.565	627.625	2,55%	8,29%
Excusabilité du failli	4.610	4.567	4.740	-0,93%	3,79%	17.918	16.966	18.771	-5,31%	10,64%
Surséance indéfinie ³	535	529	441	-1,12%	-16,64%	4.916	5.056	3.334	2,84%	-34,04%
Total irrécouvrable	296.115	283.847	332.258	-4,14%	17,06%	2.522.848	2.335.893	2.759.564	-7,41%	18,14%
TOTAL GENERAL	1.245.305	1.218.447	1.154.332	-2,16%	-5,26%	22.313.420	21.531.878	20.694.205	-3,50%	-3,89%

On remarque depuis 2009 une tendance à la baisse de l'«Exigible» aussi bien en termes de nombre d'articles que de montants (avec une diminution très remarquable en 2011 de respectivement -26,17% en nombre d'articles et de -39,58% en montants).

On estime que cette diminution pourrait être due à:

- 1/ la mise en application du bilan fiscal et non-fiscal
- 2/ la nouvelle stratégie de recouvrement mise en place depuis 2010 par l'Administration générale perception et recouvrement
- 3/ aux actions nationales de recouvrement menées en 2010 et 2011
- 4/ l'intensification du recours à la technique du recouvrement par contact téléphonique (gestion téléphonique des débiteurs).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la continuité des entreprises (01/04/2009), le nombre d'articles et les montants dus par les entreprises faisant l'objet d'une réorganisation judiciaire explosent (voir 'Concordats judiciaires/Réorganisations judiciaires' dans la catégorie 'Créances douteuses').

Globalement, en 2011, l'arriéré fiscal poursuit sa diminution: de -5,26% en nombre d'articles et de -3,89% en montants.

¹ **Demande de surséance indéfinie:** Ce mécanisme permet à un redevable personne physique ou à son conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement, d'introduire auprès du directeur régional une demande de surséance indéfinie au recouvrement des impôts sur les revenus, en principal, accroissements, amendes et intérêts, à l'exclusion des précomptes établis à sa charge. Cette demande n'est recevable que pour autant que le redevable n'ait pas manifestement organisé son insolvabilité. Ce dernier doit se trouver dans une situation où il n'est pas en état, de manière durable, de payer ses dettes exigibles ou encore à échoir. Enfin, il ne peut avoir bénéficié d'une décision de surséance indéfinie au recouvrement dans les cinq années qui précèdent sa demande. Depuis le 18 mai 2007, ce mécanisme est également entré en application dans le secteur TVA

² **Décision de surséance indéfinie:** Le Directeur régional du Recouvrement détermine les conditions auxquelles il accorde la surséance indéfinie au recouvrement, totale ou partielle, d'une ou plusieurs cotisations. Cet accord suppose toutefois le paiement par le demandeur d'un montant préalable déterminé par le Directeur régional compétent. La surséance indéfinie ne peut être accordée pour des impôts contestés, encore susceptibles de réclamation ou d'action en justice ni pour des impôts ou des suppléments d'impôts établis à la suite de la constatation d'une fraude fiscale.

³ **Surséance indéfinie:** Ce mode de recouvrement concerne les demandes de mise en surséance indéfinie acceptées par le Directeur régional compétent.

⁴ **Concordat ou réorganisation judiciaire:** La loi du 31/01/2009 relative à la continuité des entreprises (MB 09/02/2009), entrée en vigueur le 01/04/2009, a abrogé la loi sur le concordat judiciaire. Cette dernière reste cependant applicable aux procédures en cours avant la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi. La procédure de réorganisation judiciaire, de portée plus large que l'ancienne loi, a pour but de réserver, sous le contrôle du juge, la continuité de tout ou partie de l'entreprise en difficulté ou de ses activités. Elle est ouverte dès que la continuité de l'entreprise est menacée immédiatement ou à terme. Elle permet d'accorder un sursis au débiteur en vue: soit de permettre la conclusion d'un accord amiable, encore appelé réorganisation judiciaire par accord amiable; soit d'obtenir l'accord des créanciers sur un plan de réorganisation. Il s'agit de la réorganisation judiciaire par accord collectif; soit de permettre le transfert sous autorité de justice à un ou plusieurs tiers de tout ou partie de l'entreprise ou de ses activités.

II.2.3 Encours des créances par ancienneté de créances (en milliers d'euros)

CONTRIBUTION DIRECTES												
Age	2009				2010				2011			
	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%	Montant	%
> 20 j	10.139	0,95	312.612	2,29	10.306	0,99	350.579	2,66	11.210	1,13	436.928	3,39
10 < >20	96.164	9,03	2.988.986	21,94	89.550	8,58	3.436.064	26,08	85.018	8,59	3.779.676	29,37
5 < > 10	151.859	14,26	4.189.616	30,75	141.197	13,52	3.531.169	26,80	127.384	12,87	3.048.360	23,69
2 < > 5	369.451	34,68	3.337.389	24,50	320.756	30,72	2.976.692	22,59	331.519	33,49	3.456.531	26,86
1 < > 2	220.556	20,71	1.256.837	9,23	206.984	19,83	1.709.414	12,97	244.446	24,69	1.475.667	11,47
< 1 j	217.000	20,37	1.537.131	11,28	275.188	26,36	1.170.776	8,89	190.369	19,23	672.879	5,23
	1.065.169	100,00	13.622.570	100,00	1.043.981	100,00	13.174.694	100,00	989.946	100,00	12.870.041	100,00

TVA												
Age	2009				2010				2011			
	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%	Montant	%
> 20 j	9.226	5,12	235.916	2,71	8.935	5,12	247.863	2,97	7.941	4,83	240.842	3,08
10 < >20	40.623	22,55	3.582.877	41,23	38.842	22,26	3.720.277	44,52	33.341	20,28	3.915.121	50,04
5 < > 10	52.484	29,14	3.064.459	35,26	48.136	27,59	2.711.880	32,45	41.629	25,32	2.084.430	26,64
2 < > 5	36.008	19,99	1.111.637	12,79	35.292	20,23	949.149	11,36	37.779	22,98	734.112	9,38
1 < > 2	22.671	12,59	524.798	6,04	24.638	14,12	363.620	4,35	24.851	15,12	672.231	8,59
< 1 j	19.124	10,62	171.163	1,97	18.623	10,67	364.395	4,36	18.845	11,46	177.430	2,27
	180.136	100,00	8.690.850	100,00	174.466	100,00	8.357.184	100,00	164.386	100,00	7.824.164	100,00

Contributions directes

Ce tableau présente les chiffres des impôts sur les revenus et des taxes assimilées à ces impôts enrôlés depuis plus de six mois ventilés par ancienneté des créances. On remarque que l'arriéré fiscal est assez ancien, surtout en montants: plus de 56% des créances sont âgées de plus de cinq ans. Par contre, en nombre d'articles, les créances âgées de plus de cinq ans représentent seulement 23% de l'arriéré total.

TVA

Ce tableau présente les chiffres des créances TVA depuis plus de six mois ventilées par ancienneté des créances. On remarque que l'arriéré fiscal TVA est encore plus ancien que celui des contributions directes avec près de 80% des créances, en montants, et près de 51% des créances, en nombre d'articles, qui ont une ancienneté de plus de cinq ans.

Contrôle au sein de l'ISI

II.3.1 Nombre de dossiers traités par l'AG de l'ISI

	2009	2010	2011
Impôts sur les revenus			
- personnes physiques	272	293	282
- sociétés	376	400	326
Sous-total	648	693	608
TVA			
- personnes physiques	63	63	43
- sociétés	340	411	384
Sous-total	403	474	427
Total	1.051	1.167	1.035

Il ressort des chiffres du tableau ci-dessus, d'une part que le nombre de dossiers traités en 2011 a diminué de près de 13% et, d'autre part que le nombre de dossiers traités relatifs à des personnes physiques et celui relatif aux sociétés tendent à se rapprocher. L'intensification de la collaboration avec les administrations fiscales étrangères et les services d'inspections sociales est en grande partie à l'origine du fait que, dans le cadre de l'examen de plusieurs affaires importantes de fraude, les rectifications ont porté davantage sur les revenus de personnes physiques.

Etant donné que le montant total des suppléments d'impôts (cf. tableau III.2.2.) présente en 2011 une augmentation considérable et vu la diminution de nombre de dossiers, le montant moyen de supplément par dossier est passé de 0,645 million en 2010 à 1,2 million d'euros en 2011.

Ces 608 dossiers terminés se répartissent selon l'origine comme suit :

- * 312 dossiers -soit 51%- sont entamés à l'initiative des services sur base d'informations ou signaux de diverses origines , comme des informations et demandes des administrations sœurs, plaintes et signaux divers reçus dans les services, extension d'autres enquêtes, ...
- * 235 dossiers -soit 40%- sont liés à un dossier judiciaire
- * 61 dossiers - soit 10%- émane d'une mission de l'administration centrale.

On peut encore signaler qu'en 2011, 1.543 déclarations -soit IPP, soit ISOC- ont fait l'objet d'enquête.

Le nombre de dossiers TVA traités a diminué de 474 en 2010 à 427 en 2011. Tant pour l'Impôt aux Personnes Physiques que pour celui des Personnes

Morales, nous constatons une diminution de respectivement 20 et 27 dossiers. En dépit de cette réduction quantitative, une augmentation des recettes de TVA a été réalisée, en partie due à une meilleure sélection des dossiers.

Le nombre de dossiers traités concernant la fraude carrousel en 2011 reste inchangé par rapport à 2010, soit 189 unités. Ici aussi, l'augmentation de la TVA à récupérer (y compris les amendes) passe de 112 millions d'euros en 2010 à 143 millions d'euros en 2011.

Parmi les secteurs concernés, 40% liés au secteur automobile, 25% pour les secteurs du textile et du cuir et 21% dans le secteur des télécommunications.

II.3.2 Contrôles multilatéraux

ISI			
	2009	2010	2011
Nombre de contrôles multilatéraux pour lesquels aussi bien des fonctionnaires belges et des fonctionnaires des autres Etats membres ont été concernés:			
- organisés par les autres Etats membres	4	3	3
- organisés par la Belgique	2	1	1

Contrôle au sein des Douanes et Accises

II.4.1 Quantités de stupéfiants saisies

	2009	2010	2011
Marijuana	4.676,4 g	2.063.926,22 g	4.270.275,80 g
	3 pièces	213,5 pièces	68 pièces
- Plantes		44 pièces	
- Semences	10 pièces	450 pièces	44 pièces
- Hennep		488 g	25 g
Haschich	8.457.506,7 g	2.578.196,71 g	4.248.484,40 g
Total cannabis	8.462.183,1 g	4.642.610,93 g	8.518.785,2 g
	13 pièces	707,5 pièces	112 pièces
Khat	987.100,00 g	303.041,81 g	969.400,00
		40.006 pièces	21 pièces
Héroïne	31.992,32 g	305.650 g	94.200,7 g
Morphine		33 pillules	15 pièces
Opium		405 g	94.200,7 g
Cocaïne		5.836.669 g	6.884.044 g
Coacaïne base	76.000 g		24 g
Cocaïne liquide		4.420 g	153.844 g
Plante de coca	4.650 g	1.136,1 g	
	1.620 pièces		
Cocaine autres		1.405 pièces	
Produits psychotropes			
* Amphétamines	3,9 g	9.168,8 g	5.530,9 g
* Stimulants	1.760 pièces	1.030 g	
XTC	2.000 pièces	1.428 g	0,5 g
		24 pillules	
Autres	90 pillules		14.764,58 g
	4 g		
- Anti-dépresseurs	540 pièces		
- LSD		3.525 pièces	2 g
			2 pièces

- Métadone	3 cc	88 pillules	0,5 g
			3 pillules
- Psilocybine		20 g	
- Hallucinogènes			112 g
Champignons		948,61 g	1.218,2 g
		10 pièces	
Hormones	8.771 pièces		
	46.712 pièces		
Autres	30 g	60.034 g	10.901,8 g
	38.691 pièces	9.297 pièces	1.976 pièces
	3.990 pillules	20.030 pillules	

II.4.2 Quantités détectées par les chiens drogues

	2008	2009	2010	2011
Brigade Cynophile				
Marijuana/haschich (cannabis) (g)	4.520.966	3.011.943	22.794	5.111.693
Joints (pièces)	0	72	116	85
Héroïne (g)	3.288	465	10.081	8.240
Cocaïne (g)	364.544	431.115	625	24.960,30
XTC (g)	199	0	57	8.168,25
XTC (pièces)	1.693	137	174	7.503,00
Amphétamine (g)	7	13	94	3.574,70
Champignons (g)	457	1.250	379	355,3
Psilocybine (g)	0	0	0	0
Autres (g)	1.253	0	0	123,5
Total (g)	4.890.713	3.444.786	34.030	5.157.115
Total (pièces)	1.693	209	290	7.588

II.4.3 Contrôles effectués par les services de première ligne

Type de déclaration (procédures normales)	2009			2010			2011		
	Nombre de déclarations	Nombre de contrôles	Nombre d'infractions	Nombre de déclarations	Nombre de contrôles	Nombre d'infractions	Nombre de déclarations	Nombre de contrôles	Nombre d'infractions
IMPORTATION									
Sous régime douanier économique	795.360			1.159.838			1.234.333 ¹		
Autres:	4.092.147			5.849.818			5.303.219 ²		
- contrôles sur documents		105.604	516		82.207	329		55.733 ³	325 ⁴
- contrôles physiques		26.162	2.272		36.779	1.032		35.361 ⁵	1.962 ⁶
Certificats d'origine:	123.556			136.466			151.067		
- contrôles sur documents		85.000	2.655		85.671	85		81.039	90
- contrôles physiques		2.226			2.929			1.987	
EXPORTATION									
Avec restitution:	30.792			1.956			252		
- contrôles sur documents		8.046			1.956			232	
- Contrôles physiques		739	10		196	2		20	0
Autres:	612.210			9.672.528					
- contrôles sur documents		142.680	227		128.644	31		36.532 ⁷	66 ⁸
- contrôles physiques		19.584	113		24.887	91		25.392 ⁹	80 ¹⁰
Certificats d'origine:	126.905			154.761					
- contrôles sur documents		59.356	193		56.427	297		57.775	411
- contrôles physiques		92			490			159	
TRANSIT									
Transit:	2.385.490			2.493.011					
- Contrôles physiques		43.507	3.934		51.775	4.376		55.367 ¹¹	4.673 ¹²
APPROVISIONNEMENT/DESTRUCTION/TSD									
- Contrôles sur documents									

¹ Procédure normale (nombre: 413.931) + sur base d' une inscription à l'administration (nombre: 829.402).

² Procédure normale (nombre: 1.384.981) + sur base d' une inscription à la administration (nombre: 3.918.238).

³ Procédure normale (nombre: 21.919) + sur base d' une inscription à l'administration (nombre: 33.814).

⁴ Procédure normale (nombre: 64) + sur base d' une inscription à l'administration (nombre: 261).

⁵ Procédure normale (nombre: 15.917) + sur base d' une inscription à l'administration (nombre: 19.444).

⁶ Procédure normale (nombre: 326) + sur base d' une inscription à l'administration (nombre: 1.636).

⁷ Procédure normale (nombre: 22.209) + sur base d' une inscription à l'administration (nombre: 14.555) - controle restitution (nombre: 232).

⁸ Procédure normale (nombre: 0) + sur base d' une inscription à l'administration (nombre: 66).

⁹ Procédure normale (nombre: 10.689) + sur base d' une inscription à l'administration (nombre: 15.243).

¹⁰ Procédure normale (nombre: 0) + sur base d' une inscription à l'administration (nombre: 80).

¹¹ Procédure normale (nombre: 31.982) + départ ou arrivée sur un site reconnu (nombre: 13.837) + procédure simplifiée (nombre: 9.548).

¹² Procédure normale (nombre: 2.414) + départ ou arrivée sur un site reconnu (nombre: 88) + procédure simplifiée (nombre: 2.171).

II.4.4 Infractions constatées par les inspections de recherche (2011) (en euros)

	Total	Nombre constatations
Sorte de marchandises		
Alcools et spiritueux	1.940.090	35
Huiles minérales	7.433.489	39
Tabacs	3.402.781	63
Bières	21.750	7
B.N.A.	80.636	43
Boissons fermentées de fruits	125.516	47
Ecotaxes	125.590	32
Autres domaines accises	26.131	21
Sous-total Accises	13.155.984	287
Contrebande (tabacs, cigarettes)	13.860.478	24
Contrebande (autres)	6.452	6
Fraude commerciale (avec déclaration)	764.814	36
Origine et régimes préférentiels	2.164.630	28
Politique agricole	186.202	38
Circulation Internationale	81.697	47
Autres domaines douaniers	13.319	11
	3.150.315	94
Sous-total Douanes	20.230.907	284
Total général	33.386.891	571

II.4.5 Nombre de contrôles exercés par les brigades motorisées

Description	2009	2010	2011
Gasoil furfurolé:			
- Véhicules contrôlés	94.005	89.296	107.579
- Infractions constatées	1.293	1.302	1.493
Eurovignettes ¹ :			
- Véhicules contrôlés	97.310	86.235	38.308
- Infractions constatées	7.082	7.071	4.193
Transports d'huiles minérales:			
- Véhicules contrôlés	1.432	895	1.744
- Infractions constatées	43	23	51
Autres infractions en matière d'accises:			
- Infractions constatées	139	160	191
Taxe de circulation ¹ :			
- Véhicules contrôlés	51.483	65.773	34.976
- Infractions constatées	4.183	5.666	4.294
Taxes sur la valeur ajoutée:			
- Procès verbaux de constatation			
- Infractions constatées dans les garages	330	326	373
Transports rémunérés:			
- Infractions constatées	21.408	366	456
Réglementations diverses:			
- Infractions constatées	7.853	3.977	5.387
Drogues:			
- Infractions constatées	1.974	2.236	1.355

¹ Ces chiffres sont en baisse, car ces taxes ont été transférées à la communauté flamande. Les chiffres portent donc uniquement sur la Région Bruxelles-Capitale et la Région wallonne.

II.4.6 Constatations en matière de contrefaçon (quantités saisies)

Nature	2009	2010	2011
Produits alimentaires, alcools et boissons	0	208	0
Parfums et produits cosmétiques	41.252	691	114.479
Vêtements et accessoires du vêtement	135.723	89.481	93.035
Gsm incl.accessoires	28.945	19.890	7.785
Appareils et matériel électriques	18.146	2.306	9.860
Cd, Dvd, cassettes	1.796.343	1.338.918	6.195
Montres et bijoux	22.630	91.778	12.606
Jouets et jeux	6.819	20.014	75.446
Produits divers	149.178	173.854	56.729
Cigarettes (en paquets de 20 pièces)	612.135	25.454	3.904.758
Médicaments	16.195	14.260	16.913
Total	2.827.366	1.776.854	4.297.806

Enquêtes en banque

II.5 Enquêtes en banque: nombre d'autorisations

	Fiscalité			ISI			Documentation Patrimoniale		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Impôts sur les revenus	5	19	8		9	135			
TVA	125	70	89	86	87	318			
Droits de succession							193	207	152

Fiscalité

Les données concernant l'impôt sur les revenus ont trait aux demandes d'autorisations accordées en application de l'art. 318, CIR 92. En 2011, un changement important est intervenu au niveau du secret bancaire concernant l'impôt sur les revenus.

Depuis le 01/07/2011, il est désormais possible de lever le secret bancaire:

- en application de l'art. 318, CIR 92 déjà existant (levée du secret bancaire lors d'une enquête de la banque elle-même)
- en application du nouvel art. 322, CIR 92 permettant de considérer la banque, dans certains cas et sous certaines conditions, comme un tiers et de lever le secret bancaire.

ISI

Les chiffres provenant de l'ISI donnent un aperçu du nombre de comptes bancaires pour lesquels les directeurs régionaux de l'ISI ont donné leur autorisation de faire une enquête en banque. Plusieurs comptes bancaires peuvent bien évidemment appartenir à un seul contribuable. Ces enquêtes en banque font partie des instruments de recherche mis à la disposition des collaborateurs de l'ISI dans le cadre de leur lutte contre la fraude fiscale. L'augmentation de ce type d'actes d'enquêtes peut être expliquée d'une part par la modification de la loi du 01/07/2011 concernant l'impôt sur les revenus qui a modifié les modalités pour ce type d'enquête et d'autre part, par la sensibilisation des collaborateurs à utiliser au maximum les instruments de recherche dont ils disposent.

III. Recettes



Recettes nettes fiscales et non fiscales

III.1.1 Aperçu général des recettes fiscales - période 2009-2011 Synthèse (par année budgétaire) (en milliers d'euros)

	2009	2010	2011	Différence en %	Estimations 2011 Contrôle budgétaire	Réalizations/Estimations 2011	
				(2011-2010)		Différence en montant	Différence en %
	1	2	3	4 = (3-2)/2	5	6 = 3-5	7 = (3-5)/5
IMPOTS SUR LES REVENUS							
Précompte professionnel	37.586.520	37.889.247	39.632.608	4,60%	39.665.400	-32.792	-0,08%
Versements anticipés	8.393.547	9.318.625	9.379.622	0,65%	9.351.971	27.651	0,30%
Précompte mobilier	2.656.206	2.518.796	3.216.991	27,72%	2.952.183	264.808	8,97%
Précompte immobilier	47.487	48.167	49.542	2,85%	49.727	-185	-0,37%
Impôt des personnes physiques enrôlé (y compris les stocks options)	-5.399.105	-5.013.738	-5.319.123	6,09%	-4.571.910	-747.213	16,34%
Impôt des sociétés enrôlé	794.213	1.209.304	1.435.716	18,72%	1.445.218	-9.502	-0,66%
Impôt des non-résidents enrôlé	181.622	193.659	147.502	-23,83%	207.370	-59.868	-28,87%
TVA, ENREGISTREMENT ET AUTRES							
TVA	23.497.762	25.041.830	26.181.939	4,55%	26.395.980	-214.041	-0,81%
Droits et taxes divers	1.500.694	1.618.719	1.555.476	-3,91%	1.687.770	-132.294	-7,84%
Droits d'enregistrement	3.090.041	3.539.957	3.866.000	9,21%	3.893.063	-27.063	-0,70%
Droits de succession	1.787.929	1.924.870	2.058.405	6,94%	2.101.766	-43.361	-2,06%
Droits de greffe	33.533	34.408	33.731	-1,97%	34.408	-677	-1,97%
Taxe sur les ASBL	28.358	32.533	35.160	8,07%	34.485	675	1,96%
Droits d'hypothèque	74.397	75.318	75.431	0,15%	79.084	-3.653	-4,62%
Amendes de condamnations (SPF Justice)	342.386	368.534	387.724	5,21%	433.874	-46.150	-10,64%
Taxe annuelle sur les centres de coordination	5.200	2.300	-300	-113,04%	-300	0	0,00%
Taxe annuelle sur les organismes publics de crédit	208.616	236.654	254.414	7,50%	254.403	11	0,00%
AUTRES IMPÔTS INDIRECTS							
Amendes (impôts indirects)	81.183	92.126	93.395	1,38%	94.429	-1.034	-1,10%
Recettes diverses (impôts indirects)	19.367	21.402	20.071	-6,22%	23.563	-3.492	-14,82%
TAXES ASSIMILÉES AUX IMPÔTS SUR LES REVENUS							
Taxe de circulation et taxe de circulation complémentaire	1.415.556	1.439.700	544.141	-62,20%	553.344	-9.203	-1,66%
Taxe de mise en circulation	343.109	378.351	151.755	-59,89%	153.781	-2.026	-1,32%

Taxe sur les jeux et paris	74.007	51.880	40.724	-21,50%	52.471	-11.747	-22,39%
Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	48.543	42.000	37.834	-9,92%	40.306	-2.472	-6,13%
Eurovignette	147.040	119.559	64.410	-46,13%	67.483	-3.073	-4,55%
Taxe compensatoire des accises	1.347	693	410	-40,84%	500	-90	-18,00%
Participations des travailleurs	15.068	8.835	12.823	45,14%	9.276	3.547	38,24%
AUTRES IMPÔTS DIRECTS							
Amendes (contributions directes)	19.912	23.673	14.786	-37,54%	23.290	-8.504	-36,51%
Recettes diverses (contributions directes) (CSSS, Maribel social et autres)	396.445	316.033	336.189	6,38%	317.890	18.299	5,76%
Sous-total	77.390.983	81.533.435	84.307.376	3,40%	85.350.826	-1.043.450	-1,22%
DROITS DE DOUANE							
Droits de douane	1.835.835	1.973.516	2.097.918	6,30%	2.154.300	-56.382	-2,62%
ACCISES							
Huiles minérales	3.560.288	4.160.012	4.111.761	-1,16%	3.978.013	133.748	3,36%
Tabac	1.819.858	1.959.495	1.654.089	-15,59%	1.677.968	-23.879	-1,42%
Alcool	228.987	235.120	239.165	1,72%	232.769	6.396	2,75%
Bière	183.139	187.759	183.776	-2,12%	190.134	-6.358	-3,34%
Cotisation sur l'énergie	321.545	396.861	341.126	-14,04%	397.066	-55.940	-14,09%
Redevance de contrôle	44.333	51.220	40.190	-21,54%	50.894	-10.704	-21,03%
Cotisation sur les emballages	310.288	320.425	319.917	-0,16%	323.205	-3.288	-1,02%
Cotisation environnementale	12.398	14.855	12.362	-16,78%	15.260	-2.898	-18,99%
Autres	256.515	266.287	273.762	2,81%	266.003	7.759	2,92%
Taxe d'ouverture, de patente et autres	9.920	13.882	15.753	13,48%	18.688	-2.935	-15,71%
Sous-total	8.583.106	9.579.432	9.289.819	-3,02%	9.304.300	-14.481	-0,16%
Total général	85.974.089	91.112.867	93.597.195	2,73%	94.655.126	-1.057.931	-1,12%

Ce tableau présente d'une part un aperçu de l'évolution des diverses recettes fiscales durant la période 2009-2011. D'autre part, il apporte un éclaircissement sur la relation entre les recettes réalisées et les estimations en la matière pour la dernière année (2011). En vue d'une bonne compréhension, il convient de remarquer qu'il s'agit ici de recettes totales nettes, ce qui signifie des recettes brutes après déduction des restitutions, mais avant les affectations vers les autres niveaux de pouvoirs supranationaux, régionaux, locaux ou autres.

Généralement, il est à noter que sur le plan de l'évolution des recettes fiscales, les réalisations au cours de la période 1998-2007 étaient excellentes, à quelques baisses isolées inattendues près. La Belgique a, bien entendu, profité du cycle de conjoncture favorable de l'économie mondiale (et donc aussi de l'économie européenne). Il est toutefois indéniable que la Belgique performait durant cette période mieux sur le plan économique que la moyenne européenne. Sur le plan fiscal, il en découlait tout ce temps un impact important de toute une série de mesures locales comme la DLU et les réformes de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés. Ces mesures ont entraîné bien évidemment un impact favorable aussi bien sur les investissements que sur la consommation. Les effets multiplicateurs et accélérateurs bien connus dans la littérature économique, ont ici joué pleinement. Aussi, la Directive européenne sur l'épargne a indubitablement eu son influence étant donné qu'il apparaît clairement que depuis lors, beaucoup de moyens d'épargne ont afflué vers la Belgique ayant ici également un impact positif sur la capacité d'investissement et de consommation.

Tout le monde sait que l'avenir est incertain. Les pays européens continuent à faire face à d'importants soucis financiers et cela a un impact négatif sur la croissance. La crainte que les préoccupations financières n'affectent l'économie réelle est devenue une réalité. La croissance a continuellement été revue à la baisse par la plupart des instituts de conjoncture. Il n'est pas exclu que ces derniers commencent à paniquer ne fût-ce que pour ne pas oublier de prédire un début de crise tel que ce fût le cas en 2008. La croissance restera faible en 2012 et probablement aussi en 2013. Ceci est également dû aux mesures d'économie que les gouvernements européens doivent forcément prendre. Et, elles s'imposent non seulement pour mettre de l'ordre dans le monde des finances mais aussi dans les budgets nationaux. Le but étant d'éviter le pire et maintenir à flot le projet européen. L'Europe n'est pas le seul continent devant faire face à ces défis, les Etats-Unis passent des moments de grande inquiétude. Là-bas comme ailleurs les dettes publiques grimpent, les mesures d'austérité se prennent difficilement, la crise de 2008 est loin d'être résolue et finalement les exportations risquent d'être soumises à une sérieuse pression suite à la crise dans la zone EURO. Il est à noter qu'aux Etats-Unis les exportations vers l'Europe sont encore trois fois supérieures que celles vers la Chine. Dans les pays à forte croissance tout n'est pas rose non plus, des corrections s'imposent et affectent toutes les gradations du système.

De retour au vieux continent la crise financière prend de l'ampleur et tous les marchés financiers se trouvent dans une véritable impasse. Les différends sur le plan idéologique entre les pays européens viennent à la surface et il est trop tôt pour un effet de catharsis des idées. Ce que tout le monde s'accorde à dire par contre c'est que les gouvernements nationaux et supranationaux doivent prendre plus de dispositions de régulation des marchés car en effet ces derniers ne se redressent plus de manière spontanée. Mais quelles mesures prendre et comment ? Il y a eu des tentatives mais elles sont plutôt «timides», citons quelques exemples:

- Les accords dits «six-pack» ou les résolutions prises pour mettre en place une union budgétaire;
- Le renforcement progressif de l'EFSF (comme précurseur de l'ESM définitif) etc.

Un nouveau «credit crunch» se dessine à l'horizon, les bureaux de notation menacent toujours certains des pays membres de l'Union de revoir leur note à la baisse, s'ils ne l'ont pas fait déjà. Il est clair que ces hésitations autour des mesures à prendre mettent à mal l'économie européenne. Vers la fin 2011 la croissance s'est affaiblie et pour 2012 les perspectives ne sont pas très bonnes que ce soit pour les pays membres les plus faibles ou les plus forts. Bien qu'en Allemagne la confiance des consommateurs et producteurs soit relativement bonne - meilleure que prévue -, il n'est presque pas concevable que son économie ne soit pas du tout touchée par la crise européenne. Cependant, il convient d'ajouter que certaines nouvelles sont plus prometteuses et parlent d'un revirement, surtout en Allemagne. Si cela devait être le cas cela voudrait dire que le moteur européen pourrait tirer les autres pays vers des résultats de croissance.

Pas de nette amélioration pour la situation belge non plus, l'ouverture de notre économie est telle qu'elle ne peut rester immunisée contre les turbulences économiques que connaissent ses partenaires commerciaux. Les chiffres actuels démontrent que l'économie belge pour l'instant enregistre encore de beaux résultats. Les chiffres de décembre le confirment. Mais vu la gravité des menaces il faut rester vigilant, un suivi scrupuleux des marchés internationaux s'impose. Le nouveau gouvernement n'aura pas la tâche facile pour maintenir le cap dans ces eaux troubles.

L'économie belge est une des économies les mieux loties en Europe et cela se traduit également dans les recettes fiscales de 2011, aussi bien au niveau des impôts directs qu'indirects. Bien qu'il y ait un certain refroidissement, la croissance reste relativement solide.

A. Les impôts directs

Les impôts directs ont progressé par rapport aux recettes de 2010. Les composantes les plus importantes de cette progression sont les enrôlements en impôts de société (+18,72%), les enrôlements en impôts des personnes physiques (+6,09%), le précompte professionnel (+4,60%) et le précompte mobilier (+27,72%).

Les raisons de cette évolution 2010/2011 par type d'impôt sont les suivantes:

1. En ce qui concerne l'impôt des personnes physiques c'est la conjoncture, l'évolution de la masse salariale, les mesures fiscales spécifiques et l'accélération du processus d'enrôlement qui jouent un rôle clé.
2. Le précompte professionnel quant à lui est stimulé par l'emploi grandissant, les indexations de salaires en août 2010 et en avril 2011. Par ailleurs, la croissance en 2011 (+4,6%) est tempérée par :
 - a) L'effet négatif des glissements au niveau des recettes de 2009 vers 2010 (impact de 156,5 millions) d'une part;
 - b) Une utilisation croissante des dispenses de paiement de précompte (impact de 167,4 millions) d'autre part.
3. En ce qui concerne l'impôt des sociétés, bien que BizTax ait eu un départ difficile l'administration en 2011 a tout mis en œuvre pour atteindre un résultat d'enrôlement maximal, du moins sur base «ESR». Elle y est parvenue car la crainte d'une moins-value s'est totalement effacée. Avec 1,435 milliard € le but pour 2011 (qui était de + 1,445 milliard €) est quasi atteint. Les plus-values les plus importantes sont enregistrées en janvier-février 2012. Sur base des prévisions, il est question d'une plus-value de quelques 699 millions par rapport à la même période en 2011. Ce surplus peut encore être comptabilisé dans les résultats de 2011, ce qui réduit considérablement les résultats sur base de caisse.

Par rapport à 2010 le précompte mobilier (PM) a progressé de manière significative suite aux dividendes mais également en partie aux intérêts. Les bénéfices engendrés en 2010 se portent garants de ce résultat. En outre, l'augmentation de tarif annoncé a eu un effet anticipatif, surtout au niveau des dividendes. Beaucoup de dividendes intermédiaires ont été payés et la croissance a évolué vers +43,7%. Globalement parlant le PM connaît une croissance de +27,7%.

B. Les impôts indirects (hors douane et accises)

Les recettes en TVA connaissent un bon score (+4,55%) par rapport à l'année passée. Ici, la crise est passée. Il y a une relance au niveau de la consommation et l'épargne régresse doucement.

Les droits d'enregistrement (+9,21%) augmentent de manière significative, la vente des maisons progresse. Sur ce plan aussi la crise a été digérée.

Finalement les droits de succession (+6,94%) progressent également de manière importante suite à l'évolution des prix des biens mobiliers et immobiliers visés par les législations respectives. Ici aussi la crise est définitivement passée.

III.1.2 Aperçu général des recettes totales non fiscales - période 2009-2011

Synthèse (par année budgétaire) (en milliers d'euros) ¹

	2009	2010	2011	Différence en %	Estimations 2011	Réalizations / Estimations 2011	
						Différence en montant	Différence en %
		2	3	4 = (3-2)/2	5	6 = 3-5	7 = (3-5)/5
IMPOTS DIRECTS							
RECETTES COURANTES							
Frais de justice et de poursuite récupérés	100.946	37.836	32.779	-13,37%	39.577	-6.798	-17,18%
Produit des souscriptions aux publications éditées par l'Administration	0	0	0		0	0	
Remboursements des frais d'administration afférents à la perception de certaines taxes communales	25.648	31.774	22.833	-28,14%	26.372	-3.539	-13,42%
Taxe de vérification des poids et mesures (lois des 01/10/1855 et 01/08/1922)	88	150	32	-78,67%	150	-118	-78,67%
Intérêts de retard (à charge des entreprises et des ménages)	-111.428	-107.429	-23.873	-77,78%	-39.324	15.451	-39,29%
Rétributions du chef de poursuites	-1.363	-1.448	-952	-34,25%	-912	-40	4,39%
Frais d'administration afférents à la perception de précompte mobilier pour l'étranger dans le cadre de la Directive Européenne en matière d'épargne	11.813	3.500	0	-100,00%	0	0	
Intérêts attribués aux régions	1.529	984	716	-27,24%	941	-225	-23,91%
Titrisation des intérêts	18.612	9.562	8.476	-11,36%	7.674	802	10,45%
Sous-total	45.844	-25.071	40.011	-259,59%	34.478	5.533	16,05%
IMPOTS INDIRECTS (TVA ET ENREGISTREMENT)							
RECETTES COURANTES							
Remboursements de traitements, d'indemnités, de pensions et de frais de justice en matières diverses	22.842	24.799	24.950	0,61%	28.568	-3.618	-12,66%
Remboursement de créances provenant des divers départements	640	482	893	85,18%	350	543	155,02%
Produits des domaines	83.110	77.787	81.052	4,20%	74.733	6.319	8,45%
Redevances pour l'occupation des biens domaniaux	-1.546	3.082	2.626	-14,81%	2.700	-74	-2,75%
Intérêts moratoires en matière d'impôts	83.574	83.972	87.353	4,03%	88.708	-1.355	-1,53%
Redevance sur les sites non utilisés ³	0	0	6.250		0	6.250	
Contribution du secteur énergétique ²	250.000	0	250.000		500.000	-250.000	-50,00%
Déficit des comptables et recettes diverses	10.312	14.054	25.058	78,30%	19.347	5.711	29,52%
Dommages et intérêts moratoires en matières diverses	638	736	950	29,02%	1.493	-543	-36,40%
Droits d'inscription à la Banque carrefour des Entreprises	0	0	0		0	0	
Intérêts attribués aux régions	21.564	22.821	26.507	16,15%	23.524	2.983	12,68%
Titrisation des intérêts	13.898	16.349	16.277	-0,44%	14.937	1.340	8,97%

RECETTES DE CAPITAL							
Confiscations et biens sous séquestre	17.637	22.751	57.474	152,62%	17.560	39.914	227,30%
Recettes patrimoniales diverses	5.039	605	9.992	1551,57%	4.000	5.992	149,80%
Produit de la vente d'immeubles	1.897	184	1.234	570,64%	1.000	234	23,40%
Prix de la vente d'objets mobiliers hors d'usage provenant des divers départements ministériels ou organismes d'Etat	714	1.381	455	-67,03%	1.000	-545	-54,47%
Récupérations de pensions alimentaires	6.697	7.733	7.700	-0,43%	8.656	-956	-11,04%
Sous-total	517.017	276.729	598.769	116,37%	786.576	-187.807	-23,88%
IMPOTS INDIRECTS (CADASTRE)							
RECETTES COURANTES							
Recettes du chef de la délivrance de divers documents cadastraux	10.276	10.997	9.500	-13,61%	9.500	0	0,00%
Sous-total	10.276	10.997	9.500	-13,61%	9.500	0	0,00%
DOUANES ET ACCISES							
RECETTES COURANTES							
Rétributions pour prestations spéciales (art. 17 et 208 loi générale sur les douanes et accises 1977)	3.178	2.446	2.147	-12,22%	2.147	0	0,00%
Produit de la vente de documents et imprimés	62	44	17	-61,36%	17	0	0,00%
Frais de perception remboursés par la CE à charge des recettes perçues pour son compte et dont une partie doit être cédée à d'autres Etats membres	15.590	27.581	17.508	-36,52%	17.508	0	0,00%
Intérêts de retard	367	2.273	1.786	-21,43%	1.786	0	0,00%
Part de la Belgique dans le produit des accords entre la Commission européenne et des tiers relatifs à la lutte contre la contrebande et la contrefaçon	0	0	0		0	0	
Sous-total	19.197	32.344	21.458	-33,66%	21.458	0	0,00%
TRESORERIE							
RECETTES COURANTES							
Remboursements de traitements, pensions etc.	37.703	34.180	15.058	-55,94%	6.525	8.533	130,77%
Intérêts dus à l'Etat	108.411	100.436	93.176	-7,23%	91.032	2.144	2,36%
Dividendes et parts	542.296	1.019.923	1.229.568	20,55%	1.150.097	79.471	6,91%
Indemnités à verser par certaines institutions en rapport avec la garantie de l'Etat	434.271	689.845	630.032	-8,67%	627.010	3.022	0,48%
Contribution des institutions financières au fonds spécial de protection des dépôts	0	252.003	781.182	209,99%	780.300	882	0,11%
Frais de perception remboursés par la CE à charge des recettes effectuées pour son compte	411.869	483.504	514.500	6,41%	491.200	23.300	4,74%
Autres	868.588	516.254	783.360	51,74%	882.170	-98.810	-11,20%
RECETTES DE CAPITAL							
Banque européenne d'investissement	10.000	37.765	4.000	-89,41%	4.000	0	0,00%
Remboursements des prêts accordés à des Etats étrangers	31.604	32.106	22.597	-29,62%	31.430	-8.833	-28,10%
Autres	88.556	5.819	6.199	6,53%	5.108	1.091	21,36%
Sous-total	2.533.298	3.171.835	4.079.672	28,62%	4.068.872	10.800	0,27%

DETTE PUBLIQUE							
RECETTES COURANTES							
Indemnités pour frais de gestion d'emprunts	0	3.794	5.918	55,98%	5.914	4	0,07%
Intérêts sur prêts consentis dans le cadre de la crise financière	12.615	8.834	362.749	4006,28%	359.702	3.047	0,85%
Intérêts divers	39.969	57.250	42.026	-26,59%	28.565	13.461	47,12%
RECETTES DE CAPITAL							
Remboursement de prêts octroyés dans le cadre de la crise financière	4.676.142	0	26.380		26.380	0	0,00%
Annulation de swaps	0	2.160.720	0	-100,00%	0	0	0,00%
Paiements effectués par l'Union Européenne pour des travaux à leurs bâtiments	108.487	61.606	32.671	-46,97%	7.671	25.000	325,90%
Paiements divers	12.700	70.722	347.442	391,28%	216.071	131.371	60,80%
Sous-total	4.849.913	2.362.926	817.186	-65,42%	644.303	172.883	26,83%
Somme des recettes courantes	3.016.071	3.428.375	5.050.452	47,31%	5.242.311	-191.859	-3,66%
Somme des recettes de capital	4.959.473	2.401.392	516.144	-78,51%	322.876	193.268	59,86%
Total Général	7.975.544	5.829.767	5.566.596	-4,51%	5.565.187	1.409	0,03%

¹ D'autres SPF perçoivent également des recettes non-fiscales mais celles-ci ne sont pas reprises ici.

² La différence réalisations/estimations en 2011 découle du fait que le montant de 250 millions d'euros à payer pour l'année 2011 n'a seulement obtenu une base légale qu'en 2012 et ne pouvait dès lors seulement être budgétairement imputé qu'en 2012.

³ Le non-paiement en 2009 et 2010 provient des recours juridiques en la matière.

Il s'agit ici des recettes non fiscales perçues par les administrations fiscales du SPF Finances ainsi que des recettes perçues par l'Administration Générale de la Trésorerie. En outre, il convient de noter que les recettes non fiscales perçues par les autres SPF et éventuellement par les SPP ne sont, pour des raisons évidentes, pas reprises dans cet aperçu. Il convient toutefois de noter que la plus grande partie de ces recettes sont perçues par le SPF Finances.

Pour les années respectives dont il est question ici, le rapport des recettes perçues par notre SPF sur le total des recettes atteint:

- 2009: 89,97%
- 2010: 86,39%
- 2011: 85,19%

L'importance de ces recettes non fiscales est évidemment beaucoup plus faible que celle des recettes fiscales. Néanmoins, il ressort de ce tableau que leur importance a considérablement augmenté pendant les années 2009-2011.

III.1.3 Répartition de l'impôt global sur les revenus (en milliers d'euros)

	Exercice d'imposition				Différence en %			
	2008	2009	2010	2011	2008/2007	2009/2008	2010/2009	2011/2010
	23	45	67	8				
IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES ¹								
Impôt global	33.942.402	35.828.963	35.741.696	36.728.450	4,95%	5,56%	-0,24%	2,76%
- Versements anticipés imputés	1.723.578	1.667.914	1.591.911	1.529.717	-2,36%	-3,23%	-4,56%	-3,91%
- Précomptes imputés	36.192.794	38.492.016	38.630.166	39.908.422	5,58%	6,35%	0,36%	3,31%
Soldes enrôlés :								
- positifs	2.075.990	2.151.564	2.181.752	2.201.634	-5,32%	3,64%	1,40%	0,91%
- négatifs	-6.049.960	-6.482.531	-6.662.133	-6.911.323	2,59%	7,15%	2,77%	3,74%
IMPOT DES SOCIETES								
Impôt global	12.368.210	11.130.989	10.152.658	11.944.212	4,16%	-10,00%	-8,79%	17,65%
- Versements anticipés imputés	9.343.714	8.425.605	7.402.930	7.569.368	5,39%	-9,83%	-12,14%	2,25%
- Précomptes imputés	814.471	827.684	396.915	416.607	14,38%	1,62%	-52,05%	4,96%
Soldes enrôlés :								
- positifs	3.682.386	3.429.794	3.418.451	4.928.989	-0,72%	-6,86%	-0,33%	44,19%
- négatifs	-1.472.361	-1.552.094	-1.065.638	-970.752	4,19%	5,42%	-31,34%	-8,90%
IMPOT DES NON-RESIDENTS (PERSONNES PHYSIQUES) ³								
Impôt global	709.335	738.370	756.366	781.273	-5,95%	4,09%	2,44%	3,29%
- Versements anticipés imputés	10.588	8.214	7.052	6.149	17,57%	-22,42%	-14,15%	-12,80%
- Précomptes imputés	624.211	652.084	681.948	699.032	-4,87%	4,47%	4,58%	2,51%
Soldes enrôlés :								
- positifs	129.148	130.755	122.639	129.774	-24,96%	1,24%	-6,21%	5,82%
- négatifs	-54.612	-52.683	-55.273	-53.682	-34,22%	-3,53%	4,92%	-2,88%
IMPOT DES NON-RESIDENTS (SOCIÉTÉS)								
Impôt global	449.361	467.968	443.948	475.800	43,94%	4,14%	-5,13%	7,17%
- Versements anticipés imputés	280.848	403.532	384.301	406.052	20,55%	43,68%	-4,77%	5,66%
- Précomptes imputés	26.551	24.191	12.316	14.112	0,31%	-8,89%	-49,09%	14,58%
Soldes enrôlés :								
- positifs	176.831	101.472	111.619	118.928	102,77%	-42,62%	10,00%	6,55%
- négatifs	-34.869	-61.227	-64.288	-63.292	1,16%	75,59%	5,00%	-1,55%

- ¹ Le ticket modérateur y compris.
- ² Chiffres définitifs IPP et INR/PP pour l'exercice d'imposition 2008: situation au 31/12/2010.
- ³ Chiffres définitifs ISOC et INR/soc pour l'exercice d'imposition 2008: situation au 31/12/2010 sur base de l'envoi n° 43.
- ⁴ Résultats définitifs IPP et INR/pp pour l'exercice d'imposition 2009: situation au 31/12/2011.
- ⁵ Résultats provisoires ISOC et INR/soc pour l'exercice d'imposition 2009 sur base de l'envoi n° 35 sur 43.
- ⁶ Résultats provisoires IPP et INR/pp pour l'exercice d'imposition 2010.
- ⁷ Résultats provisoires ISOC et INR/soc pour l'exercice d'imposition 2010 sur base de l'envoi n° 23 sur 43.
- ⁸ Estimations pour l'exercice d'imposition 2011.

Ce tableau présente un aperçu de l'évolution de l'impôt global, enrôlé en matière de :

- impôt des personnes physiques
- impôt des sociétés
- impôt des non-résidents (personnes physiques)
- impôt des non-résidents (personnes morales)

L'IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES

Les données se rapportent aux exercices d'imposition 2008-2011.

Pour les exercices d'imposition 2008 et 2009, il s'agit de chiffres définitifs. Pour les exercices d'imposition 2010 et 2011, il s'agit encore des chiffres provisoires étant donné que le délai d'enrôlement de trois ans n'est pas encore écoulé. Malgré ces contraintes, nous pouvons cependant déjà établir les constatations suivantes.

Pour l'exercice d'imposition 2008, l'excellente conjoncture économique de cette période a sorti un impact positif sur les recettes fiscales en la matière. Il en résulte une croissance des recettes de l'impôt des personnes physiques de 4,95% pour cet exercice d'imposition. Les chiffres de croissance élevés sont donc principalement dus à la très bonne conjoncture.

De même, pour l'exercice d'imposition 2009 une croissance substantielle de 5,56% est constatée. L'année 2008 a été, il est vrai, une véritable année de crise mais les traitements et les salaires réagissent avec un certain retard face à la crise. De plus, les différentes mesures pour l'emploi en Belgique ont permis également que la crise frappe moins fort le marché du travail en comparaison avec les pays voisins. Dernière chose mais non des moindres, il ressort également un effet positif très important des trois sauts d'index qui ont eu lieu en 2008.

Tout cela se traduit donc par une croissance très importante de l'impôt des personnes physiques en dépit du fait que beaucoup de déductions sont accordées concernant cet impôt.

Une tendance significative à la baisse dans l'évolution de l'impôt des personnes physiques, provoquée par la crise économique actuelle, se manifeste à partir de l'exercice d'imposition 2010. L'année 2009 a été une année extrêmement difficile, avec une forte hausse du chômage, malgré toutes les mesures à cet égard. La croissance négative est escomptée à -0,24%.

Une reprise de la croissance de l'impôt des personnes physiques est escomptée pour l'exercice d'imposition 2011, avec une augmentation estimée de 2,76%.

L'IMPOT DES SOCIETES

Ici aussi les chiffres concernent les exercices d'imposition 2008 à 2011.

Pour l'exercice d'imposition 2008, de hauts taux de croissance du produit de l'impôt des sociétés ont été constatés. La croissance de ce produit est systématiquement supérieure à la croissance économique générale et cela grâce à, d'une part, la haute conjoncture économique au cours de cette période, mais, d'autre part aussi, à la forte augmentation des bénéfices des entreprises en Belgique. L'exode vers d'autres pays avec un régime fiscal plus favorable est donc clairement arrêté.

Malgré la très redoutée mise en place de la déduction pour capital à risque, la croissance de l'impôt des sociétés reste donc maintenue pour l'exercice d'imposition 2008, bien que celle-ci soit quelque peu tempérée. Néanmoins, cette croissance est très bonne lorsqu'on la compare avec l'évolution des taux de croissance de la période antérieure à la réforme de l'impôt.

Vu que la crise économique a frappé à partir de l'année 2008, le produit de l'impôt des sociétés diminue fortement pour l'exercice d'imposition 2009. La baisse de 10,00% est assez impressionnante.

Cela est dû au fait que les institutions financières fournissaient une part importante à l'impôt des sociétés et que c'est précisément dans ce secteur là que la crise a frappé fortement. Il n'est pas étonnant qu'il faille tenir compte d'une telle réduction des recettes en la matière.

En plus, l'effet de l'arrêt de la Cour de Justice européenne à Luxembourg relatif à la prise en compte des sommes à imputer comme revenus définitivement taxées joue également.

Pour l'exercice d'imposition 2010 également, il faut tenir compte d'une diminution relativement importante de l'impôt des sociétés (-8,79%). Les facteurs les plus importants en la matière sont:

- la déduction des pertes accumulées en 2008
- la déduction des intérêts notionnels accumulés au cours des années précédentes
- la déduction accrue en matière de RDT, ceci résultant de l'application de l'arrêt précité de la Cour de Justice européenne à Luxembourg.

Ce n'est qu'à partir de l'exercice d'imposition 2011 qu'il y aurait un revirement clair dans la croissance de l'impôt des sociétés. Cette augmentation est estimée à 17,65%.

L' INR (PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES/SOCIETES)

Cet impôt génère des recettes fiscales marginales. Ceci résulte de la nature même de l'impôt. Ce tableau présente un aperçu des tendances constatées.

III.1.4 Aperçu des restitutions TVA (en milliers d'euros)

Description	Nombre de demandes			Montants		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Demandes de restitution par le biais des déclarations périodiques-restitutions automatisées au courant de l'année dont:	423.470	436.624	448.375	11.700.632	11.716.409	12.832.140
- aux assujettis à la TVA avec remboursement trimestriel	368.003	369.381	378.907	5.829.200	5.432.966	5.723.236
- aux assujettis à la TVA titulaires d'une autorisation de remboursement mensuel	55.467	67.243	69.468	5.871.432	6.283.443	7.108.904
Restitutions au profit d'assujettis par l'intermédiaire des directions effectuées au courant de l'année:	-	-	-	86.556	119.292	83.803
- dont au profit d'invalides	3.192	3.218	3.372	3.742	3.907	4.073
Restitutions au profit d'assujettis étrangers sans représentant responsable au courant de l'année				570.863	404.622	625.017
Demandes reçues	62.982	46.831	63.421			
Demandes traitées	62.840	45.989	62.674			
Montant total des restitutions effectuées				12.358.052	12.240.323	13.540.960

Ce tableau présente un aperçu des montants qui ont effectivement été restitués en matière de TVA dans le courant des années budgétaires 2009-2011.

Pour les années susmentionnées, une distinction est faite à chaque fois entre:

- les restitutions découlant des déclarations périodiques en matière de TVA
- les restitutions prévues à l'achat de véhicules par des handicapés
- les restitutions aux assujettis étrangers sans représentant responsable.

En ce qui concerne les demandes de restitution découlant de l'introduction des déclarations périodiques à la TVA, on constate une augmentation des montants restitués durant la période 2009-2011 due principalement à l'augmentation importante des demandes introduites par les assujettis à la TVA titulaires d'une autorisation de remboursement mensuel.

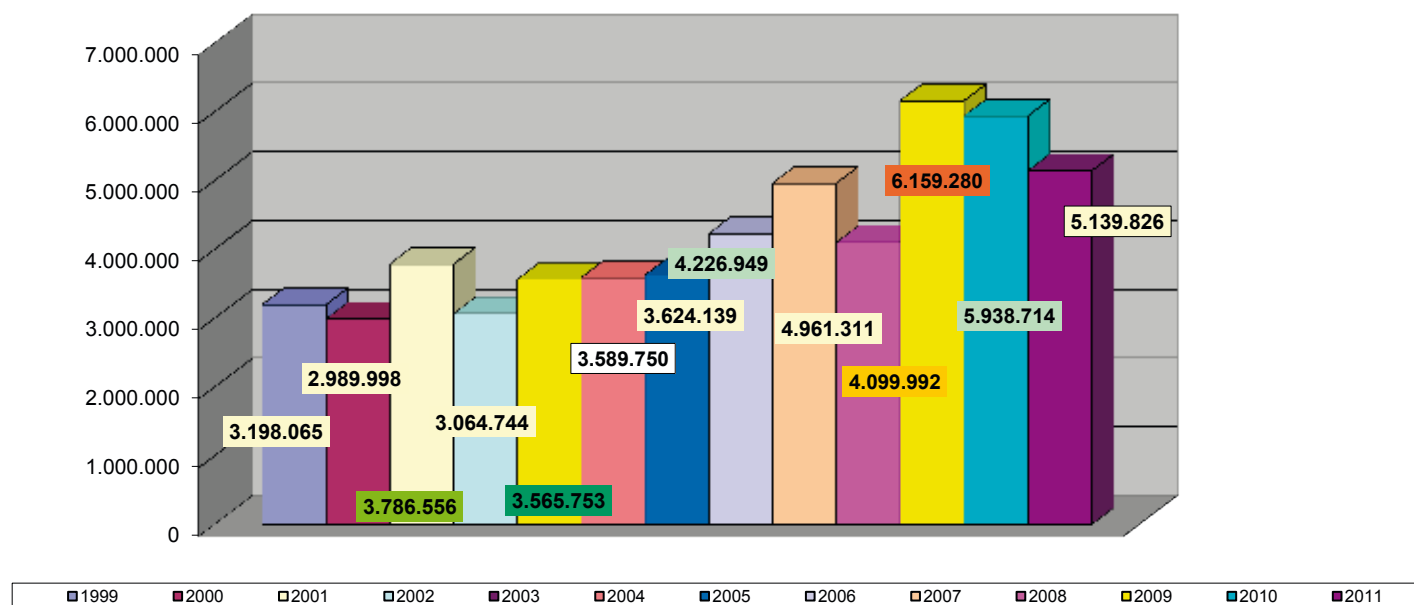
La crise économique-financière de 2008-2009, qui a engendré moins d'exportations et d'investissements a fait place en 2010 à la reprise de l'économie. Cela se reflète dans les restitutions pour lesquelles on constate à nouveau une légère augmentation en 2010 et une augmentation plus significative durant l'année 2011.

En ce qui concerne les restitutions au profit des invalides, il y a peu de différence significative d'une année par rapport à une autre à l'exception toutefois de l'année 2010.

En ce qui concerne les restitutions aux assujettis étrangers, il y a une corrélation claire entre l'évolution du nombre de demandes et celui des remboursements effectifs.

III.1.5 Aperçu des remboursements (impôts directs)

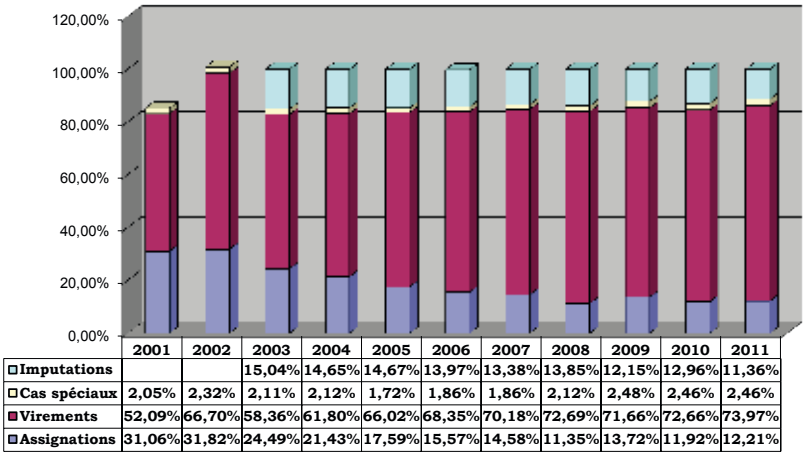
	Nombre de pièces de dépenses	Nombre de pièces liquidées via assignation	% assignations	Nombre de pièces liquidées via virement	% virements	Nombre de pièces liquidées via cas spécial	% cas spéciaux	Nombre d'imputations	% imputations
1999	3.198.065								
2000	2.989.998					54.892	1,84%		
2001	3.786.556	1.176.006	31,06%	1.972.464	52,09%	77.676	2,05%		0,00%
2002	3.064.744	975.066	31,82%	2.044.242	66,70%	71.105	2,32%		0,00%
2003	3.565.753	873.195	24,49%	2.081.136	58,36%	75.078	2,11%	536.344	15,04%
2004	3.589.750	769.427	21,43%	2.218.344	61,80%	76.243	2,12%	525.736	14,65%
2005	3.624.139	637.363	17,59%	2.392.552	66,02%	62.475	1,72%	531.749	14,67%
2006	4.226.949	658.304	15,57%	2.889.204	68,35%	78.779	1,86%	590.662	13,97%
2007	4.961.311	723.351	14,58%	3.481.601	70,18%	92.436	1,86%	663.923	13,38%
2008	4.099.992	465.186	11,35%	2.980.128	72,69%	86.730	2,12%	567.948	13,85%
2009	6.159.280	845.089	13,72%	4.413.458	71,66%	152.862	2,48%	747.871	12,14%
2010	5.938.714	707.701	11,92%	4.315.191	72,66%	146.162	2,46%	769.660	12,96%
2011	5.139.826	627.503	12,21%	3.802.067	73,97%	126.220	2,46%	584.036	11,36%



Remboursements 2011 (en euros)

	Assignations	Virements	Imputations	Cas spéciaux	Total général
Janvier	46.023.820	1.015.781.364	53.648.050	10.646.530	1.126.099.764
Février	35.927.563	1.047.271.610	104.992.392	10.514.098	1.198.705.663
Mars	49.643.716	1.062.370.365	67.171.908	16.194.499	1.195.380.488
Avril	34.224.638	804.157.962	66.514.928	16.728.769	921.626.298
Mai	28.846.480	675.421.886	206.078.128	13.211.000	923.557.494
Juin	26.292.666	755.220.265	94.644.619	23.401.983	899.559.533
Juillet	12.098.668	437.695.694	62.968.506	15.246.879	528.009.747
Août	9.802.506	267.803.572	60.211.809	12.265.005	350.082.892
Septembre	1.839.381	55.446.606	33.147.168	3.507.977	93.941.132
Octobre	23.080.170	891.546.042	74.653.390	12.743.325	1.002.022.927
Novembre	43.272.657	1.016.741.469	149.435.179	8.553.283	1.218.002.588
Décembre	65.894.067	1.759.420.540	85.761.479	15.093.050	1.926.169.136
Totaux	376.946.333	9.788.877.375	1.059.227.556	158.106.396	11.383.157.660

Modes de liquidation : évolution en %



Bien que le nombre de remboursements ait de nouveau diminué par rapport à 2010 (-13,45%), le volume de pièces de dépenses traitées reste très considérable (5.139.826 unités pour un total de 11.383.157.660 euros). Ceci représente le troisième plus grand volume au cours des 10 dernières années et pour la troisième fois consécutive, le seuil de 5.000.000 de dépenses traitées est dépassé.

En ce qui concerne le montant liquidé, la baisse par rapport à 2010 est effectivement moins prononcée (-2,43%).

En ce qui concerne les modalités de liquidation, la proportion des assignations a très légèrement augmenté (0,29%). Malgré ces inconvénients, il reste un

pourcentage important de bénéficiaires qui optent pour un règlement par le biais d'une assignation.

En rapport avec le nombre de remboursements traités, il n'y a pas d'évolution dans le pourcentage des cas spéciaux (qui reste inchangé à 2,46%). Ceci représente quand même encore de grands volumes (126.220 dossiers). En ce qui concerne les raisons pour lesquelles les remboursements sont traités en «cas spécial», le motif principal reste la «succession» (26%), mais en légère baisse (-2%) par rapport à 2010.

La catégorie «étranger» (23%) est en hausse mais avec la nuance suivante : dans 63% des cas «étranger», des codes IBAN et BIC valides sont immédiatement communiqués à la Trésorerie, le traitement en «cas

spécial» étant, pour ces cas, une condition (technique) nécessaire à l'exécution du paiement. La part des remboursements bloqués en «cas spécial» en raison d'une saisie ou d'une cession (effectuée par un créancier du contribuable-bénéficiaire) a augmenté de manière significative et avec un pourcentage de 26%, elle représente maintenant à égalité avec la catégorie «succession» la plus importante catégorie «cas spécial» (33.371 dossiers).

III.1.6 Ordres de recouvrement en matière de TVA - Aperçu des droits établis et des perceptions effectives

(situation au 31/12) (montants en euros)

	2009	2010	2011	Différence en % 2010-2009	Différence en % 2011-2010
RECouvreMENTS CONSÉCUTIFS AUX COMPTES SPÉCIAUX DRESSÉS PAR LES CONTRÔLES TVA «CLASSIQUES»					
Nombre total d'ordres de recouvrement	82.304	82.537	82.223	0,28	-0,38
Montant global mis en recouvrement, amendes et intérêts compris	675.944.802	604.304.471	585.504.004	-10,60	-3,11
Nombre d'ordres de recouvrement clôturés	64.827	41.426	41.030	-36,10	-0,96
Montant global des paiements consécutifs à un ordre de recouvrement, amendes et intérêts compris	560.584.770	369.351.482	354.283.275	-34,11	-4,08
RECouvreMENTS CONSÉCUTIFS AUX VÉRIFICATIONS ET RÉGULARISATIONS, EFFECTUÉES PAR LES CONTRÔLES TVA «CLASSIQUES»					
Nombre total d'ordres de recouvrement	55.818	60.465	64.603	8,33	6,84
Montant global mis en recouvrement, amendes et intérêts compris	461.181.921	481.231.813	330.715.416	4,35	-31,28
Nombre total d'ordres de recouvrement clôturés	51.380	44.948	50.006	-12,52	11,25
Montant global des paiements consécutifs à un ordre de recouvrement, amendes et intérêts compris	375.132.265	341.059.598	195.103.833	-9,08	-42,79
RECouvreMENTS CONSÉCUTIFS AUX VÉRIFICATIONS APPROFONDIES EFFECTUÉES PAR LES CENTRES DE CONTRÔLE POLYVALENTS ET LES SERVICES DE RECHERCHE					
Nombre total d'ordres de recouvrement	14.035	12.743	13.519	-9,21	6,09
Montant global mis en recouvrement, amendes et intérêts compris	123.548.058	330.838.084	147.773.260	167,78	-55,33
Nombre total d'ordres de recouvrement clôturés	13.400	10.003	10.728	-25,35	7,25
Montant global des paiements consécutifs à un ordre de recouvrement, amendes et intérêts compris	89.224.526	143.079.730	79.043.663	60,36	-44,76
RECouvreMENTS CONSÉCUTIFS AUX ACTIVITÉS DE CONTRÔLE DE L'ISI					
Nombre total d'ordres de recouvrement	350	383	356	9,43	-7,05
Montant global mis en recouvrement, amendes et intérêts compris	191.963.040	395.441.048	452.410.808	106,00	14,41
Nombre total d'ordres de recouvrement clôturés	166	150	90	-9,64	-40,00
Montant global des paiements consécutifs à un ordre de recouvrement, amendes et intérêts compris	13.657.486	10.245.796	27.383.619	-24,98	167,27
TOTAL DES ORDRES DE RECouvreMENT					
Nombre total d'ordres de recouvrement	152.507	156.128	160.701	2,37	2,93
Montant global mis en recouvrement, amendes et intérêts compris	1.452.637.821	1.811.815.416	1.516.403.488	24,73	-16,30
Nombre total d'ordres de recouvrement clôturés	129.773	96.527	101.854	-25,62	5,52
Montant global des paiements consécutifs à un ordre de recouvrement, amendes et intérêts compris	1.038.599.047	863.736.606	655.814.390	-16,84	-24,07

Le montant des crédits d'impôt ayant fait l'objet de saisies-arrêts conservatoires n'est pas compris dans le montant global des paiements.

* Nombre total d'ordres de recouvrement : nombre total des ordres de recouvrement enregistrés, y compris les ordres de recouvrement non repris

sur la liste 750 (le receveur est uniquement responsable pour les articles repris sur la liste 750).

* Montant global mis en recouvrement : ces montants incluent les sommes déjà perçues et celles qui sont encore à percevoir.

* Montant global des paiements consécutifs à un ordre de recouvrement, amendes et intérêts compris : ce montant comprend aussi bien les paiements effectués en apurement des dossiers que ceux effectués partiellement dans les dossiers.

III.1.7 Aperçu des recettes affectées en matière de contributions directes et indirectes (2011) (en milliers d'euro)

Impôt	UNION EUROPEENNE	COMMUNAUTÉS			RÉGIONS			COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	
	Union européenne	Communauté flamande	Communauté française	Communauté germanophone	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles- Capitale	Commission communautaire flamande	Commission communautaire française
RECETTES ENTIEREMENT AFFECTEES									
Précompte immobilier					7	30.269	19.265		
Taxe appareils de divertissement					28.896	0	8.939		
Taxe sur jeux et paris					21.786	0	18.938		
Droits de succession					1.136.820	595.243	326.342		
Taxe de circulation ³					-11	413.091	129.768		
Taxe de mise en circulation ³					9	104.938	46.808		
Eurovignette					20.551	39.105	4.755		
Droits de douane	2.097.917								
Taxe d'ouverture					107	46	135		
RECETTES PARTIELLEMENT AFFECTEES									
TVA	447.100	8.220.198	6.016.888						
Droits et taxes divers									
Droits d'enregistrement					2.221.770	992.332	558.353		
Précompte professionnel		4.570.057	2.480.383	5.974	5.994.968	3.611.504	943.600	6.797	27.190
Impôt des personnes physiques - Stock options									
Impôt des personnes physiques - Rôles									
Participations des travailleurs									
Précompte mobilier									
Accises (tabac, cotisation d'emballage ...)									
Amendes (contributions directes et indirectes)					11.748	9.617	2.126		
Impôt des sociétés									
Impôt des non-résidents									
Amendes de condamnation									
Produits divers - CSSS									
Produits divers - secteur non-marchand									
Intérêts (contributions directes et indirectes)					14.771	7.908	4.544		
TOTAL	2.545.017	12.790.255	8.497.271	5.974	9.451.422	5.804.053	2.063.573	6.797	27.190

Impôt	COMMUNES DE LA RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE ¹	PROVINCES ²	AGGLOMÉ- RATIONS ²	COMMUNES ²	SÉCURITÉ SOCIALE	CREG	ZONES DE POLICE	FONDS DES CALAMITÉS	TITRISATION	FONDS POUR DES VÉHICULES PROPRES	APETRA (Agence pétrole)
RECETTES ENTIÈREMENT AFFECTÉES											
Précompte immobilier		477.185	114.922	1.306.448							
Taxe appareils de divertissement											
Taxe sur jeux et paris											
Droits de succession											
Taxe de circulation ³			2.591	51.523							
Taxe de mise en circulation ³											
Eurovignette											
Droits de douane											
Taxe d'ouverture											
RECETTES PARTIELLEMENT AFFECTÉES											
TVA											
Droits et taxes divers					2.700			11.860			
Droits d'enregistrement											
Précompte professionnel	33.987				3.943.131				7.688	315.992	
Impôt des personnes physiques - Stock options					92.035						
Impôt des personnes physiques - Rôles			34.599	2.960.302	120.776				9.402		
Participations des travailleurs					6.414						
Précompte mobilier					482.549				7.770		
Accises (tabac, cotisation d'emballage ...)					928.863	52.633					
Amendes (contributions directes et indirectes)									4.559		
Impôt des sociétés					52.616				3.914		
Impôt des non-résidents					401				204		
Amendes de condamnation							109.223				
Produits divers - CSSS					226.915						
Produits divers - secteur non-marchand					83.664						
Intérêts (contributions directes et indirectes)									24.753		
TOTAL	33.987	477.185	152.112	4.318.273	17.347.597	64.183	109.223	11.860	78.637	315.992	35.888

¹ Attribution aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale en exécution de l'article 46bis de la Loi spéciale relative aux institutions bruxelloises du 12 janvier 1989.

² Les additionnels accordés aux provinces, aux agglomérations et aux communes sont également repris dans ce tableau. Néanmoins, ces recettes ne figurent ni dans l'Exposé Général du budget, ni dans le budget des voies et moyens.

³ La taxe de circulation, la taxe de mise en circulation et une partie de l'Eurovignette sont perçues par la Région flamande depuis l'année 2011.

Recettes de l'ISI

III.2.1 Suppléments d'impôts (en milliers d'euros)

	2009			2010			2011		
	Impôts	Sanctions ¹	Total	Impôts	Sanctions ¹	Total	Impôts	Sanctions ¹	Total
IMPÔTS SUR LES REVENUS									
- Personnes physiques	48.861	24.618	73.479	65.345	43.730	109.075	79.760	49.328	129.088
- Sociétés	745.445	61.198	806.643	309.811	27.840	337.651	568.953	34.986	603.939
Sous-total	794.306	85.816	880.122	375.156	71.570	446.726	648.713	84.314	733.027
TVA									
- Personnes physiques	1.819	3.170	4.989	4.339	8.081	12.420	4.879	5.103	9.982
- Sociétés	72.415	76.096	148.511	127.633	240.110	367.773	155.647	271.969	427.616
Subtotal	74.234	79.266	153.500	131.972	248.191	380.193	160.526	277.072	437.598
Total	868.540	165.082	1.033.622	507.128	319.761	826.919	809.239	361.386	1.170.625

¹ Sanctions = amendes administratives et accroissements d'impôt.

Par rapport à l'année 2010, l'année 2011 est marquée par une augmentation flagrante des suppléments d'impôts mis en recouvrement à savoir près de 20%. Ces constatations confortent le principe du mouvement cyclique des résultats chiffrés et l'importance de prendre en considération plusieurs années. La mission de l'ISI étant complexe, son champ d'investigation étendu, ses échanges d'informations avec différentes entités extérieures fréquents (Justice, administrations fiscales étrangères,...), il est évident que le résultat de ses enquêtes se répartit sur plusieurs années comme la durée de ses investigations qui se limite très rarement à une seule année.

Les rectifications portent sur des fraudes et irrégularités diverses telles que e.a.

- sociétés fictivement domiciliées à l'étranger alors que le centre de décision et d'activités se situe en Belgique - détournement de perception de royalties
- sociétés écrans - construction/simulation dans le cadre de prêts entre sociétés d'un même groupe et/ou de restructurations de sociétés ...
- ajustements suite à des irrégularités dans les prix de transfert

- revenus mobiliers non déclarés de comptes établis à l'étranger
- déductions abusives dans le cadre des intérêts notionnels
- émission de fausses factures, ventes / achats au noir ...
- abus en matière sociale - irrégularités liées au système de portage salarial
- faillites frauduleuses
- ...

Les secteurs concernés sont très variés et concernent e.a. l'horeca, les déchets, le secteur financier, le secteur télécom, le secteur de la construction, le secteur informatique, le secteur pharmaceutique/médical, le secteur immobilier, des sites internet divers, des sociétés intermédiaires conseils, ...

Une dizaine d'affaires ont été communiquées à l'administration soeur de la Fiscalité pour enquête dans le chef d'un grand nombre de contribuables concernés.

Le total des suppléments TVA s'élevait à 437,5 millions d'euros en 2011 par rapport à 380 millions d'euros en 2010, ce qui représente une augmentation

de 15%. 10 millions d'euros étaient à charge des personnes physiques et 427,5 millions ont été récupérés auprès des sociétés. Les amendes proportionnelles de 2011 représentent en moyenne 63,6% du montant total des suppléments TVA auprès des sociétés et 51,1% auprès des personnes physiques.

III.2.2 Proportion de majoration de la base imposable avec ou sans accord

	2009		2010		2011	
	Avec accord	Sans accord	Avec accord	Sans accord	Avec accord	Sans accord
IMPÔTS SUR LES REVENUS						
Augmentation de la base imposable	12%	88%	18%	82%	37%	63%
TVA						
Taxes et amendes	10%	90%	4%	96%	8%	92%

Le montant total des majorations de base imposable en 2011 s'est élevé à 1,4 milliard d'euros dont 37% avec accord. L'année 2011 se démarque donc également par une augmentation importante du pourcentage des accords en matière de majoration des revenus : il s'agit, en effet, du plus haut pourcentage depuis 2003. Au cours des années 2003 à 2010, les taux ont varié entre 7 et 24%.

Bien que une augmentation de 100% ait été réalisée sur le plan de la TVA en ce qui concerne l'augmentation de la base imposable avec accord du contribuable par rapport à 2010, cette part exprimée en pourcentage reste quand même très modeste: 8%. Cette discordance avec les impôts sur les revenus s'explique d'une part, par le faible pourcentage d'accords dans les dossiers carrousel et d'autre part, par le pourcentage d'amendes

généralement plus élevé pour les régularisations TVA que pour les rectifications faites dans les dossiers en matière d'impôts directs. Pour les dossiers TVA, les amendes représentent parfois 200% du montant à taxer.

Recettes des Douanes et Accises

III.3.1 Montants à recouvrer, effectivement perçus (en milliers d'euros)

	2009	2010	2011
Recouvrement d'impôts éludés en matière de:			
- Droits de douane	4.416,9	12.952,8	5.051,2
- Accises	4.310,8	20.524,5	13.206,2
- Taxes d'ouverture et de patente	107,3	159,1	102,7
- TVA	3.687,0	4.529,3	5.414,3
Amendes	7.176,4	9.518,3	10.772,0
Total	19.698,4	47.684,0	34.546,4

III.3.2 Recettes totales par l'AG Douanes et Accises (2011) (en euros)

Droits d'entrée		
Montants agricoles		27.807.026
Autres (droits CECA/CE et mobiles)		2.070.109.952
Total		2.097.916.978 ¹
TVA (perçue pour le compte de l'Administration de la TVA)		
Tabacs manufacturés		542.388.970
A l'importation		1.095.537.836
Autres		8.179.724
Total		1.646.106.531 ²
Accises		
Alcools	acc.	30.276.057
	acc. spéc.	208.889.304
	total	239.165.361
Boissons non alcoolisées	acc.	56.026.161
Bières	acc.	80.289.923
	acc. spéc.	103.486.015
	total	183.775.938
Boissons fermentées de fruits	acc.	125.016
	acc. spéc.	115.457.418
	total	115.582.434
Boissons fermentées mousseuses	acc.	94.024
	acc. spéc.	60.894.200
	total	60.988.223
Produits intermédiaires	acc.	16.056.809
	acc. spéc.	8.359.008
	total	24.415.817
Cafés	acc.	14.339.215
Produits énergétiques et électricité	acc.	2.104.333.332
	acc. spéc.	1.954.793.876 ³
	total	4.059.127.208
Tabacs manufacturés	acc.	1.338.912.205
	acc. spéc.	-483.686.288 ⁴
	total	855.225.917
Ecotaxes	acc.	2.408.627

Cotisation d'emballage	acc.	189.917.466 ⁵
- Cotisation environnementale		12.362.065 ⁹
- Cotisation sur l'énergie		341.126.494 ⁶
- Redevance de contrôle (sur gasoil de chauffage)		40.189.692 ⁷
Total		6.194.650.618 ¹¹
Taxe d'ouverture		287.944 ⁸
Taxe de patente		25.061 ¹⁰
Recettes diverses		
- fiscales		15.440.001
- non-fiscales		4.600.847
Eurovignette A (perçues pour le compte de l'Administration des Contributions directes)		0
Eurovignette A (amendes)		0

¹ Montant cédé à concurrence de 90% à l'UE après déduction de 40.570.986 euros pour les remboursements.

² Après déduction de 22.244.079 euros pour les remboursements.

³ Après déduction de 31.120.896 euros payés au G.D. de Luxembourg dans le cadre de l'UEBL et après déduction de 80.495.871 euros pour remboursement du diesel professionnel, après déduction de 52.633.293 euros prélevés sur les recettes d'accises sur la vente de produits énergétiques et électricité pour le financement des fonds CREG (Loi portant des dispositions diverses - Chapitre IV - Energie Art 63 et Art 64 M.B. du 29 juillet 2005) et après déduction de 12.661.364 euros pour les remboursements.

⁴ Après déduction de 7.780.224 euros versés au G.D. de Luxembourg dans le cadre de l'UEBL, après déduction de 798.863.000 euros prélevés sur les recettes d'accises sur la vente de tabacs manufacturés et alloués à l'ONSS-GESTION et au Fonds pour l'équilibre financier du statut social des travailleurs indépendants et l'INAMI au profit de l'assurance soins de santé (Art.66.33 du Fonds d'attribution), après déduction de 63.210.832 euros pour les remboursements.

⁵ Etablie le 01/04/2005 par la loi du 30 décembre 2002, modifiée par les lois-programmes des 08/04/2003, 05/08/2003, 22/12/2003 et 27/12/2004 et après déduction de 130.000.000 euros prélevés sur les recettes accises et taxes y assimilées et est affectée à l'INAMI au profit de l'assurance soins de santé (article 13 de la loi du 20 juillet 2005, publié au Moniteur belge 28/07/2005).

⁶ Après déduction de 7.695.807 euros pour les remboursements.

⁷ Après déduction de 3.425.027 euros pour les remboursements.

⁸ Montant total ristourné aux régions.

⁹ Le chapitre VII de la loi-programme du 27 avril 2009 (M.B. du 8 mai 2009, troisième édition) a introduit une nouvelle taxe environnementale, à savoir la cotisation environnementale. La cotisation environnementale est perçue sur quatre catégories de produits, à savoir les sacs plastiques destinés aux achats en magasins, les ustensiles de cuisine jetables, les feuilles en plastique en rouleau et les feuilles en aluminium en rouleau. Cette nouvelle taxe est exigible à partir du 1er juillet 2009.

¹⁰ Supprimée le 14/06/2004 par la loi du 17 mai 2004 (M.B. du 04/06/2004).

¹¹ Après déduction de 216.755.675 euros pour les remboursements et après déduction de 981.496.293 euros pour les prévisions.

Recettes de Documentation patrimoniale

III.4.1 Impôts régionaux (en euros)

	2009	2010	2011 ¹
Transmissions à titre onéreux de biens immeubles situés en Belgique ("Droits de vente")	2.441.854.254	2.812.008.068	3.091.321.355
Constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	248.368.568	253.085.933	250.579.342
Partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique	56.272.404	60.000.994	63.807.358
Donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	270.340.417	330.483.548	370.266.361
Mesures de régularisation fiscale	100.880	0	0
Total des droits d'enregistrement (inclus amendes et intérêts, non-inclus droits d'enregistrement fédéraux)	3.016.936.522	3.455.578.543	3.775.974.416
Droits de succession et de mutation par décès	1.811.770.022	1.929.036.399	2.068.752.521
Mesures de régularisation fiscale	5.593.712	26.781.585	28.554.367
Total des droits de succession et de mutation par décès (inclus amendes et intérêts)	1.817.363.733	1.955.817.984	2.097.306.888
Total général	4.834.300.256	5.411.396.527	5.873.281.304

¹ Montants au 18 janvier 2012.

Environ 98% des droits d'enregistrement et la totalité des droits de succession sont perçus au profit des Régions; ce sont les impôts régionaux.

III.4.2 Produit total net des principaux impôts perçus (en milliers d'euros)

Nature de l'impôt	2010	2011 ¹	Différence
Droits d'enregistrement (non-inclus amendes et intérêts)	3.539.957	3.866.000	+ 9,21% (a)
Droits de succession et de mutation par décès (non-inclus amendes et intérêts)	1.924.870	2.058.405	+ 6,94 %
Droits de greffe	34.408	33.731	- 1,97 %
Droits d'hypothèque	75.318	75.431	+ 0,15 %
Assistance judiciaire et procédure gratuite	524	692	+ 32,05 %
Amendes en matière d'impôts	92.126	93.395	+ 1,38 %
Taxe annuelle sur les centres de coordination	2.300	-300	-113,04 % (b)
Taxe sur les ASBL	32.533	35.160	+ 8,07 %
Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif, sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'assurances	236.654	254.414	+ 7,50 % (c)
Amendes de condamnations en matières diverses	368.534	387.724	+ 5,21 %
Fonds spécial d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence et aux sauveteurs occasionnels	20.878	19.380	- 7,18 %
Taxe annuelle sur les opérations d'assurance ^{2,3}	1.224.602	1.167.216	- 4,69 %
Taxe sur l'épargne à long terme ^{2,3}	193.644	203.055	+ 4,86 %
Taxe annuelle sur les participations bénéficiaires ^{2,3}	16.817	13.217	- 21,41 % (d)
Taxe sur les opérations de bourse ^{2,3}	134.547	131.099	- 2,56 %
Taxe sur les livraisons de titres au porteur ^{2,3}	0	7	-
Taxe d'affichage (partie payée en espèces) ^{2,3}	2.514	2.381	- 5,31 %
Droits d'écriture ^{2,3}	41.363	40.093	- 3,07 %

¹ Montants au 18 janvier 2012.

² Code des droits et taxes divers.

³ Recettes brutes.

(a) Droits d'enregistrement (+9,21%):

Relance du secteur immobilier, faible niveau des taux d'intérêt des crédits hypothécaires et allongement de la durée des crédits, fiscalité immobilière avantageuse.

(b) Taxe annuelle sur les centres de coordination (-113,04%):

Conséquence de la disparition à terme des centres de coordination, sous la pression des instances européennes. Restitutions.

(c) Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif, sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'assurances (+7,5%):

Augmentation des sommes en dépôt sur les comptes d'épargne au 1er janvier 2011 par rapport à la situation correspondante au 1er janvier 2010.

(d) Taxe annuelle sur les participations bénéficiaires (-21,41%):

Conséquence des conditions économiques, des résultats des sociétés et de l'évolution des marchés financiers.

III.4.3 Transfert aux régions (inclus amendes et intérêts) (en euros)

	2009	2010	2011 ¹
Région de Bruxelles-Capitale	708.978.877	814.462.653	890.432.438
Région flamande	2.795.754.560	3.151.394.874	3.384.943.115
Région wallonne	1.329.566.818	1.445.539.000	1.597.905.751
Total	4.834.300.256	5.411.396.527	5.873.281.304

¹ Montants au 18 janvier 2012.

Les impôts régionaux sont répartis entre les trois régions conformément aux critères de localisation prévus dans la Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, modifiée par la

Loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions.

Les impôts régionaux sont transférés à l'autorité compétente de la région à la fin du mois qui suit celui de leur perception.

III.4.4 Produit des amendes de condamnations en matières diverses (en euros)

	2009	2010	2011 ¹
Perceptions immédiates	229.156.429	243.545.666	261.456.560
Versements transactionnels	55.231.480	61.862.973	66.155.764
Amendes de condamnations:			
- Tribunaux de police	44.469.817	48.077.777	44.953.772
- Autres juridictions	15.323.748	16.517.392	17.130.225
Sous-total	59.793.565	64.595.169	62.083.997
Total brut	344.181.473	370.003.807	389.696.321
Restitutions	1.796.327	1.469.682	1.972.123
Total net	342.385.147	368.534.125	387.724.198

¹ Montants provisoires au 23 janvier 2012.

III.4.5 Produit des ventes organisées par les Domaines (en euros)

Wallonie	2009		2010		2011	
	Biens meubles	Coupes de bois	Biens meubles	Coupes de bois	Biens meubles	Coupes de bois
Arlon	48.624	2.291.041	41.872	2.694.494	2.692	1.946.806
Charleroi	139.840	170.475	1.802.393	236.086	107.400	354.457
Dinant	46.229	577.677	96.944	638.772	82.642	491.961
Huy	28.738	45	6.425	15	121.576	0
Liège	281.281	324.262	408.564	250.242	472.415	121.327
Marche-en-Famenne	56.050	761.022	22.623	1.046.556	4.840	1.063.033
Mons	259.046	657.934	184.451	594.285	237.224	463.393
Namur	170.840	69.524	308.133	11.577	436.677	62.604
Neufchâteau	79.093	585.149	34.699	483.451	6.757	411.463
Nivelles	8.915	27.557	6.400	77.430	0	140.979
Tournai	80.421	0	139.388	0	230.466	0
Verviers	40.340	56.377	701.636	134.960	1.365	567.830
Eupen	310	1.552.846	45.356	1.998.946	2.535	2.347.896
Saint-Vith	215	3.289.390	513	3.998.578	343	5.245.081
Total	1.239.942	10.363.298	3.799.398	12.165.391	1.706.932	13.216.830
	11.603.240		15.964.789		14.923.762	

Bruxelles	2009		2010		2011	
Bruxelles Domaines III (2009) / Finshop (2010)	Biens meubles	Coupes de bois	Biens meubles	Coupes de bois	Biens meubles	Coupes de bois
Total	1.789.832	0	2.650.114	0	3.912.386	375.737
	1.789.832		2.650.114		4.288.123	

Flandre	2009		2010		2011	
	Biens meubles	Coupes de bois	Biens meubles	Coupes de bois	Biens meubles	Coupes de bois
Antwerpen	619.255	68.130	598.810	0	821.600	656.306
Brugge	102.412	256.286	200.773	668.566	114.360	493.193
Dendermonde	1.473.368	282.111	200.414	266.508	217.202	319.770
Gent	135.656	0	134.498	0	102.327	0
Hasselt	2.194	240.925	55.407	150.721	69.421	399.868
Kortrijk	99.855	0	86.681	0	50.389	0
Leuven	285.178	643.321	45.111	9.842	0	818.475
Mechelen	87.790	0	129.716	6.005	169.589	0
Oudenaarde	30.444	0	5.480	0	17.507	0
Tongeren	166.329	236.819	252.700	547.644	106.161	3.875
Turnhout	175.788	658.775	89.048	1.484.905	75.021	1.098.784
Vilvoorde	10.470	289.794	0	633.705	0	797.537
Total	3.188.740	2.676.161	1.798.639	3.767.896	1.743.577	4.587.808
	5.864.901		5.566.535		6.331.385	

Total général

Belgique	2009		2010		2011	
	Biens meubles	Coupes de bois	Biens meubles	Coupes de bois	Biens meubles	Coupes de bois
Total	6.218.514	13.039.459	8.248.150	15.933.287	7.362.895	18.180.375
	19.257.973		24.181.438		25.543.270	

Si le produit des ventes organisées par les Domaines est très aléatoire d'une année à l'autre c'est dû, notamment, à la grande disparité des biens ainsi qu'à leur quantité et leur qualité qui peuvent considérablement varier.

La modernisation en cours au sein des Services patrimoniaux implique une réorganisation des bureaux des Domaines qui provoque une diminution des ventes de biens meubles et, par ricochet, la diminution de leurs recettes par

rapport à 2010 (8.248.150 euros). Ces dernières augmenteront probablement de manière significative lorsque les deux nouveaux centres de vente, un en Wallonie et un en Flandre, seront créés.

Bilan des dettes et créances

III.5 Bilan des dettes et créances (en milliers d'euros)

	2009	2010	2011
Imputations de remboursements Contributions directes sur dettes			
TVA	10.792.594	9.993.550	8.265.739
Douane & Accises	386	266.202	189
Enregistrement	37.868	297.430	387.871
Successions	19.333	131.125	131.365
Domaines et amendes pénales	4.342.151	8.273.703	11.475.266
Documentation patrimoniale (hors SECAL)	4.399.352	8.702.259	11.994.501
Créances alimentaires (SECAL)	426.678	1.666.155	1.704.573
Sous-total Contributions directes	15.619.010	20.628.167	21.965.002
Imputations de remboursements TVA sur dettes			
Contributions directes	59.409.133	54.174.168	52.692.910
Douane & Accises	0	0	0
Documentation patrimoniale (hors SECAL)	9.508	189.362	446.058
Créances alimentaires (SECAL)	1.730	1.085	4.303
Sous-total TVA	59.420.371	54.364.615	53.143.271
Total Contributions directes et TVA	75.039.381	74.992.782	75.108.273

Le bilan des recettes engendrées par le Bilan fiscal au cours de l'année 2011 est tout à fait positif. En termes de recettes globales annuelles, celles-ci se stabilisent à 75 millions d'euros pour l'application de l'art. 334-élargi 2008 dans son ensemble tandis que la seule extension apportée par l'art. 194, L-progr. 22/12/2008 (imputations autres qu'entre les secteurs CD et TVA) a pu rapporter à elle seule plus de 14 millions d'euros en 2011, ce qui représente une croissance de plus de 30% par rapport aux chiffres 2010.

Les imputations de remboursements CD sur les dettes des autres secteurs du SPF Finances ont connu une progression de 6,5% entre 2010 et 2011

et totalisent près de 22 millions d'euros sur l'année 2011 entière. Cette évolution peut en grande partie être expliquée par la très belle progression des imputations de remboursements CD sur dettes du Recouvrement non fiscal qui ont connu une progression de 38,7% entre 2010 et 2011 et totalisent près de 11,5 millions d'euros sur l'année 2011 entière.

Les imputations de remboursements TVA sur les dettes des autres secteurs du SPF Finances a connu un léger tassement de 2,2% entre 2010 et 2011 mais restent toutefois toujours très appréciables avec un total de plus de 53 millions d'euros d'imputations comptabilisées au cours de l'année 2011

entière. Une autre note positive concernant les statistiques d'imputations des remboursements TVA est l'impressionnante croissance des imputations de remboursements TVA sur dettes de la Documentation Patrimoniale, qui ont cru de plus de 136% entre 2010 et 2011 et totalisent près d'un demi-million d'euros sur l'année 2011 entière.

IV. Litiges fiscaux



Litiges traités par Fiscalité

CONTRIBUTIONS DIRECTES

IV.1.1 Nombre de réclamations introduites auprès des directeurs régionaux des centres de contrôle ¹

	2009	2010	2011 ¹
Réclamations pendantes au 01/01	1.593	1.327	1.353
Réclamations introduites	1.511	1.599	1.495
Décisions rendues	1.777	1.573	1.565
Réclamations pendantes au 31/12	1.327	1.353	1.283

¹ Les statistiques concernant les directions régionales des contributions directes ont été suspendues (sauf en ce qui concerne le précompte immobilier) dans l'attente d'une automatisation des rapports statistiques.

Ces chiffres comprennent les données des dossiers des centres de contrôle qui donnent lieu à un «examen approfondi». Les réclamations « autres que celles portant sur le fond » concernent principalement les dégrèvements d'office (généralement traités par les directions régionales des contributions directes).

Parmi les réclamations au 01/01/2011, 927 réclamations (contre 938 en 2010) étaient introduites depuis plus de 6/9 mois.

A la fin de la période, ce chiffre est monté à 966.

En début de période, 456 dossiers étaient bloqués et ce chiffre est passé à 350 dossiers en fin de période. L'administration insiste auprès de ses services pour que le délai recommandé par le législateur pour prendre décision soit respecté ; de même, des recommandations sont faites pour éviter de maintenir bloqués au stade administratif des litiges qui peuvent recevoir une décision.

Les décisions prises en 2011 se répartissent ainsi : 71 désistements, 38 irrecevables, 566 rejets, 385 accueils, 495 mixtes, le solde se répartissant entre 3 annulations et 7 cas où le contribuable n'a pas attendu la décision et a saisi le tribunal de première instance après l'expiration du délai de 6/9 mois (en cas de taxation d'office), comme la loi le prévoit.

Les réclamations qui sont pendantes au 31/12/2011 se répartissent ainsi en ce qui concerne la nature de l'impôt:

Impôt des non-résidents	6
Impôt des sociétés	838
Impôt des personnes physiques	381
Impôt des personnes morales	5
Précompte mobilier	25
Précompte professionnel	3
Autres	25
Total	1.283

Les litiges traités dans les centres de contrôle concernent dès lors surtout l'impôt des sociétés (65%) et l'impôt des personnes physiques (près de 30%).

IV.1.2 Nombre de réclamations introduites auprès des directeurs régionaux en matière de précompte immobilier ¹

	2009 ¹	2010	2011 ²
Réclamations pendantes au 01/01	-	50.524	47.192
Réclamations introduites	-	21.118	15.381
Décisions rendues	-	20.468	20.372
Réclamations pendantes au 31/12	50.524	51.174	42.201

¹ Ces chiffres comprennent les données des dossiers qui donnent lieu à un « examen approfondi ». Ils ne concernent que la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, la Région flamande a pris en charge la perception du précompte immobilier, ainsi que le contentieux y afférent.

Dans le cadre de l'automatisation des rapports statistiques, l'administration avait suspendu les rapports tenus manuellement afin d'éviter une surcharge de travail pour le personnel. La tenue des statistiques a donc été suspendue en 2008 et en 2009 mais, s'agissant d'un impôt régionalisé, il a été décidé fin 2009 de reprendre le suivi de ces litiges.

² La différence entre le stock au 31/12/2010 (51.174) et au 01/01/2011 (47.192) est imputable à une erreur de calcul (double comptabilisation par une des directions).

Ces chiffres concernent les réclamations approfondies et notamment des réductions pour improductivité qui doivent être examinées après l'expiration de la période imposable, ou de réclamations qui nécessitent l'avis de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale. Les réclamations sont généralement introduites en fin de période imposable (dans les 6 mois de l'enrôlement), ce qui explique que le stock de fin d'année ne varie guère.

IV.1.3 Evolution du nombre d'affaires en suspens (situation au 31/12) ¹

	2009	2010	2011
Affaires en suspens au 01/01	21.794	21.139	19.846 ⁴
Affaires introduites au cours de l'année ²	2.879	2.911	2.663
Affaires apurées au cours de l'année ³	3.534	4.118	4.015
Affaires en suspens au 31/12 dont:	21.139	19.932	18.494
Première instance			
	16.315	15.348	14.055
Appel:			
Ancienne procédure	3.106	2.827	2.598
Nouvelle procédure	1.627	1.672	1.732
Cassation:			
Ancienne procédure	25	19	20
Nouvelle procédure	66	66	89

¹ Il s'agit en réalité des recours pour lesquels le dossier administratif a fait l'objet d'un dépôt au greffe. Depuis le 6 avril 1999, le directeur régional prend la décision concernant les réclamations en qualité d'autorité administrative, y compris les réclamations des années précédant l'exercice 1999. La décision est donc de nature administrative et n'a pas un caractère juridictionnel. L'instance suivante, après une décision du directeur régional, est le tribunal de première instance et non plus la cour d'appel comme c'était le cas auparavant.

Le contentieux fiscal est donc confié au pouvoir judiciaire et est traité sur la base des règles du Code Judiciaire. Les tribunaux fiscaux de première instance sont exclusivement compétents pour prendre connaissance des litiges concernant l'application de la loi fiscale, quel que soit le montant en jeu.

² L'administration n'a connaissance des requêtes introduites devant les tribunaux qu'au moment où les greffes les lui notifient. Etant donné qu'un certain délai s'écoule entre le dépôt de la requête au greffe et la notification à l'administration, cette dernière n'est pas en mesure de connaître le nombre de requêtes véritablement introduites au cours de l'année civile. Seules les statistiques tenues par le SPF Justice pourraient fournir cette information.

Durant l'année 2011, 1.995 recours ont été introduits devant les tribunaux; 600 recours en appel et 68 requêtes en cassation.

³ Y compris les jugements et les arrêts interlocutoires renvoyant devant une autre cour ou un autre tribunal.

⁴ La différence de 86 dossiers entre les affaires en suspens au 31/12/2010 et les affaires en suspens au 01/01/2011 provient de la correction d'une double comptabilisation au cours des années précédentes d'affaires en langue allemande par la direction régionale de Liège et le centre de contrôle de Eupen.

IV.1.4 Répartition des affaires introduites ¹

	2009		2010		2011	
Introduites par	Appel	Cassation	Appel	Cassation	Appel	Cassation
L'administration:						
- Ancienne procédure	0	1	0	1	0	0
- Nouvelle procédure	141	18	132	24	123	17
La partie adverse:						
- Ancienne procédure	2	2	1	1	2	3
- Nouvelle procédure	378	30	446	33	475	48

¹ Statistiques tenues par année civile. En première instance, tous les recours sont introduits par la partie adverse ainsi qu'au niveau de la cour d'appel dans l'ancienne procédure. Après arrêt d'appel dans l'ancienne procédure, le pourvoi en cassation est toujours introduit suivant les anciennes dispositions du CIR 92, de même que le renvoi devant les cours d'appel après cassation.

IV.1.5 Répartition des jugements (situation au 31/12) ¹

	2009				2010				2011			
	Première instance	Appel	Cassation	Total	Première instance	Appel	Cassation	Total	Première instance	Appel	Cassation	Total
Favorables à l'administration	1.344	399	50	1.793	1.900	477	41	2.418	1795 ²	501 ³	27 ⁴	2.323
Défavorables à l'administration	953	219	18	1.190	839	198	21	1.058	836	157 ⁵	13 ⁶	1.006
Décisions mixtes	405	143	3	551	501	138	3	642	571 ⁷	111 ⁸	4 ⁹	686
Total	2.702	761	71	3.534	3.240	813	65	4.118	3.202	769	44	4.015

¹ Depuis le 6 avril 1999, le directeur régional prend la décision concernant les réclamations en qualité d'autorité administrative, y compris les réclamations des années précédant l'exercice 1999. La décision est donc de nature administrative et n'a pas un caractère juridictionnel. L'instance suivante, après une décision du directeur régional, est le tribunal de première instance et non plus la cour d'appel comme c'était le cas auparavant. Le contentieux fiscal est donc confié au pouvoir judiciaire et est traité sur base des règles du Code Judiciaire. Les tribunaux fiscaux de première instance sont exclusivement compétents pour prendre connaissance des litiges concernant l'application de la loi fiscale.

² 441 désistements, 184 recours irrecevables, 1.157 jugements favorables et 13 renvois vers un autre tribunal.

³ 69 désistements, 11 recours irrecevables, 79 arrêts favorables conformément à l'ancienne procédure, et 21 désistements, 4 irrecevables, 311 arrêts favorables, 3 radiations et 3 renvois devant un autre Tribunal conformément à la nouvelle procédure.

⁴ 2 irrecevables et 25 arrêts favorables conformément à la nouvelle procédure.

⁵ Soit 38 arrêts défavorables conformément à l'ancienne procédure et 119 arrêts défavorables selon la nouvelle procédure.

⁶ A savoir 2 défavorables conformément à l'ancienne procédure et 11 arrêts défavorables conformément à la nouvelle procédure.

⁷ Parmi les mixtes, il faut tenir compte de 556 jugements et de 15 jugements statuant sur des requêtes « articles 356, CIR 92 ».

⁸ Soit 34 arrêts mixtes conformément à l'ancienne procédure et 77 arrêts mixtes selon la nouvelle procédure.

⁹ Soit 4 arrêts mixtes conformément à la nouvelle procédure.

ANCIENNE PROCEDURE

Rappelons que la nouvelle procédure a débuté en mars 1999. Elle permet au contribuable de saisir le Tribunal de première instance, soit après décision prise par l'Administration, soit après un délai d'attente de 6 mois (porté à 9 mois en cas de taxation d'office). A partir de mars 1999, la procédure fiscale est celle du droit commun (sauf quelques dispositions particulières reprises dans le code des impôts sur les revenus). Avant cette modification législative, le contribuable devait attendre que l'Administration ait pris une décision qui ne pouvait être contestée que devant la Cour d'appel. Les dispositions qui régissent la procédure devant cette Cour sont abrogées depuis 1999 mais continuent à régir les procédures pendantes au moment de l'entrée en vigueur des lois des 15 et 23 mars 1999.

Au 31 décembre 2011, restent encore pendantes devant les Cours d'appel 2.598 litiges contre 2.827 au 31 décembre 2010 et, sur ce stock de 2.598 affaires, 1.980 sont pendantes devant la Cour d'appel de Bruxelles (1.302 en langue française et 678 en langue néerlandaise). Il faut saluer le travail accompli par la Cour d'appel de Gand qui est en voie de mettre un terme à ce type de recours portés devant elle puisqu'il ne lui reste plus que 10 affaires pendantes.

Vu le nombre d'affaires terminées en 2011, on peut craindre qu'il faille encore un certain nombre d'années avant que ne soit résorbé ce stock d'affaires antérieures à 1999, d'autant que l'ancienneté du litige concourt souvent à compliquer sa mise en état (décès du contribuable et recherche d'héritiers, société dissoute et recherche des liquidateurs ...).

Sur le nombre d'arrêts rendus en 2011 (soit 229 au total), seuls 38 arrêts étaient défavorables à l'Etat, soit moins de 20%. En ce qui concerne les arrêts de cassation, les deux seuls arrêts rendus sont défavorables à l'Etat. Par ailleurs, trois nouvelles affaires ont encore été introduites par la partie adverse suivant l'ancienne procédure. C'est ainsi que, devant cette haute juridiction, le stock de fin d'exercice s'est encore accru d'une unité par rapport au stock initial (il reste 20 pourvois pendants contre 19 au 1er janvier 2011).

NOUVELLE PROCEDURE

Devant les Tribunaux de première instance, le nombre d'affaires introduites pendant l'année 2011 continue à diminuer (il était de l'ordre de 3.000 recours pour chacune des années 1999 à 2007 ; depuis 2008, ce nombre tendait à diminuer et tournait autour de 2.500 affaires par an ; en 2010, il était de 2.273 litiges et, en 2011, il est tombé à 1.995 litiges. Cette diminution des affaires introduites se répercute bien évidemment au niveau du stock des affaires en instance qui passe sous la barre des 15.000 litiges et qui s'élève plus précisément à 14.055 litiges au 31 décembre 2011.

Les affaires en instance se répartissent au niveau linguistique comme suit : 3.912 litiges en langue néerlandaise, 309 litiges en langue allemande (tribunal d'Eupen) et 9.834 litiges en langue française. Les tribunaux les plus chargés sont Bruxelles (3.474 affaires pendantes dont 442 en langue néerlandaise et 3.032 en langue française), Mons (2.575 affaires pendantes), Namur (1.723 affaires pendantes), Liège (1.482 affaires pendantes), Anvers (1.376 affaires pendantes) et Gand (972 affaires pendantes).

Sur les 3.202 affaires terminées devant les tribunaux, 836 jugements ont été rendus en défaveur de l'Etat, soit moins de 26% des affaires. Si l'on ajoute les jugements mixtes (moins de 18%), on constate que plus de 56% des affaires se clôturent par un jugement favorable à l'Etat. Ceci est conforme à la moyenne de réussite constatée depuis la réforme de la procédure. Rappelons que depuis la loi de mars 1999, ce n'est plus la décision directoriale qui fait l'objet d'un recours en justice mais le juge est saisi de la cotisation et, en conséquence, le contribuable n'est plus limité devant le juge par les griefs soulevés en réclamation.

Toutefois, il faut souligner que sauf cas exceptionnel, depuis avril 2001, l'Etat est représenté devant les tribunaux par des fonctionnaires. Compte tenu des résultats obtenus par ces fonctionnaires, on ne peut que reconnaître leurs mérites et la qualité de leur défense. L'Administration entend responsabiliser les taxateurs et insiste pour que l'expérience vécue par les cellules d'expertise soit transmise à ceux-ci. Le but poursuivi reste celui de taxer mieux et de défendre sa taxation devant le juge.

La représentation de l'Etat en justice par des fonctionnaires présente malheureusement un bémol : la loi du 27 avril 2007 sur la répétabilité des honoraires et frais d'avocat ne prévoit l'allocation d'une indemnité de procédure que pour la partie qui gagne et qui est représentée par un avocat, de sorte que l'impact des jugements défavorables à l'Etat ou mixtes s'en est trouvé accru. C'est ainsi que l'Etat a été condamné à payer un montant de 1.412.402,46 euros alors qu'il n'a pu obtenir en sa faveur que 222.063,33 euros dans les litiges où il était encore représenté par un avocat.

Concernant les Cours d'appel, le stock des affaires pendantes continue de croître chaque année (1.732 affaires au 31 décembre 2011, 1.672 affaires au 31 décembre 2010, 1.627 affaires au 31 décembre 2009, 1.537 affaires au 31 décembre 2008). Près de 22% des arrêts rendus sont défavorables à l'Etat, plus de 65% lui sont favorables et le solde est mixte.

Sur les 598 nouvelles affaires introduites, 347 l'ont été en langue néerlandaise (299 par les contribuables et 48 par l'Etat) et 251 en langue française (176 par les contribuables et 75 par l'Etat). Comme beaucoup d'affaires en appel ont encore été défendues par des avocats du département, il y a encore un équilibre entre le montant des indemnités de procédure à payer et celui des indemnités de procédure à percevoir (511.691,91 euros à payer et 619.564,84 euros à percevoir).

Concernant la situation de la Cour de cassation, il y a lieu de constater que le stock des affaires pendantes a augmenté très sensiblement en 2011 (89 affaires alors que le stock n'était que de 66 affaires au 1er janvier 2011). Sur les 42 affaires terminées, 11 ont donné lieu à une décision défavorable à l'Etat, ce qui implique que près de 70% des affaires traitées par la Cour de cassation en matière d'impôts sur les revenus et taxes y assimilées ont connu une issue favorable à l'Etat. A noter qu'aucune indemnité de procédure n'est due devant la Cour de cassation.

TVA

IV.1.6 Evolution du nombre d'affaires en suspens (TVA)

	2009		2010		2011	
	Civiles	Pénales	Civiles	Pénales	Civiles	Pénales
Affaires en suspens au 01/01	2.584	14	2.225	9	2.136	8
Affaires introduites au cours de l'année	537	5	526	2	418	0
Affaires apurées au cours de l'année	896	10	615	3	545	2
Affaires en suspens au 31/12	2.225	9	2.136	8	2.009	7

IV.1.7 Répartition des affaires introduites (TVA)

	2009			2010			2011		
	Civiles	Pénales	Total	Civiles	Pénales	Total	Civiles	Pénales	Total
Introduites par l'Administration									
Première instance	4	0	4	0	0	0	1	0	1
Appel	39	2	41	37	0	37	31	1	32
Cassation	11	0	11	17	0	17	9	0	9
Sous-total	54	2	56	54	0	54	41	1	42
Introduites par la partie adverse									
Première instance	362	2	364	339	1	340	259	0	259
Appel	111	1	112	127	0	127	100	0	100
Cassation	10	0	10	6	1	7	18	0	18
Sous-total	483	3	486	472	2	474	377	0	377
Total	537	5	542	526	2	528	418	1	419

IV.1.8 Répartition des affaires en suspens selon le degré d'instance (TVA) (situation au 31/12)

	2009	2010	2011
Première instance ¹	1.709	1.587	1.467
Appel	489	514	501
Cassation	36	43	48
Total	2.234	2.144	2.016

¹ Justices de Paix comprises

IV.1.9 Résultats des jugements et arrêts (TVA) ¹

	2009			2010			2011		
	Civiles	Pénales	Total	Civiles	Pénales	Total	Civiles	Pénales	Total
Favorables à l'administration									
Première instance	515,5	1	516,5	340	0	340	273	0	273
Appel	133	5	138	102,5	3	105,5	118	1	119
Cassation	18	1	19	12	0	12	10	1	11
Sous-total	666,5	7	673,5	454,5	3	457,5	401	2	403
Défavorables à l'administration									
Première instance	171,5	2	173,5	121	0	121	105	0	105
Appel	52	1	53	34,5	0	34,5	28	0	28
Cassation	6	0	6	5	0	5	11	0	11
Sous-total	229,5	3	232,5	160,5	0	160,5	144	0	144
Total	896	10	906	615	3	618	545	2	547

¹ La somme des rubriques «Jugements favorables» et «Jugements défavorables» ne correspond pas nécessairement au nombre des instances apurées au cours de l'année. Les cas exceptionnels de jugement mixte en matière de TVA sont repris pour moitié dans la rubrique favorable et pour moitié dans la rubrique défavorable. Enfin, il est possible de renoncer à l'instance en cours d'instance.

Litiges traités par Perception et Recouvrement

IV.2.1 Evolution du nombre d'affaires en suspens (2011)

	Civil	Correctionnel	Commerce	Total
Affaires en suspens au 01/01/2011	3.701	209	1.554	5.464
Nouvelles affaires	1.626	38	2.251	3.915
Jugements - arrêts	1.688	72	2.331	4.091
Affaires en suspens au 31/12/2011	3.638	175	1.474	5.287

IV.2.2 Résultats des affaires et jugements (2011)

	Civil	Correctionnel	Commerce	Total
Favorable à l'Administration				
Première instance	802	14	1.835	2.651
Appel	173	1	0	174
Cassation	9	0	0	9
Sous-total	984	15	1.835	2.834
Défavorable à l'Administration				
Première instance	113	5	115	233
Appel	55	2	0	57
Cassation	5	0	0	5
Sous-total	173	7	115	295
Partiellement favorable à l'Administration				
Première instance	70	7	30	107
Appel	18	2	0	20
Cassation		1	0	1
Subtotal / Sous-total	88	10	30	128
Radiations	443	40	351	834
Total	1.688	72	2.331	4.091

Litiges traités par Douanes et Accises

IV.3.1 Evolution du nombre d'affaires en suspens

	2009	2010	2011
Affaires en suspens au 01/01	1.075	1.148	1.118
Nouvelles affaires	840	768	700
Décisions	759	795	713
Dossiers transmis à un autre avocat	8	3	8
Affaires en suspens au 31/12	1.148	1.118	1.097

IV.3.2 Répartition des affaires terminées

	2009				2010				2011			
	Première instance	Appel	Cassation	Total	Première instance	Appel	Cassation	Total	Première instance	Appel	Cassation	Total
Justices de paix	77			77	50			50	36	0	0	36
Tribunaux civils	70	16	5	91	87	33	10	130	123	26	3	152
Tribunaux correctionnels	457	101	35	593	483	99	32	614	436	72	17	525
Tribunaux de commerce	1			1	1							
Total	605	117	40	762	621	132	42	794	595	98	20	713

IV.3.3 Nombre de contraintes et de transactions

	2009	2010	2011
Contraintes rendues exécutoires	42	79	74
Transactions:			
- proposées	7.412	7.046	7.601
- acceptées	5.951	6.939	7.550

Litiges traités par Documentation patrimoniale

IV.4.1 Evolution des affaires en suspens

	Civil			Correctionnel			Commerce		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Affaires en suspens au 01/01	801	799	750	3	4	2	152	147	87
Affaires introduites au cours de l'année	165	162	145	1	0	0	4	1	2
Affaires apurées au cours de l'année	167	211	219	0	2	0	9	61	5
Affaires en suspens au 31/12	799	750	676	4	2	2	147	87	84

IV.4.2 Répartition des affaires introduites (2011)

	Civil			Correctionnel			Commerce		
	Première instance	Appel	Cassation	Première instance	Appel	Cassation	Première instance	Appel	Cassation
Introduites par la Documentation patrimoniale ¹		18	3		0	0		0	0
Introduites par la partie adverse ¹		25	2		0	0		0	0
Total	97	43	5	0	0	0	2	0	0

¹ La répartition des affaires introduites n'est pas disponible pour le 1er degré de juridiction.

IV.4.3 Répartition des jugements (2011)

	Civil		Correctionnel		Commerce	
	Pour	Contre	Pour	Contre	Pour	Contre
Première instance	105	35	0	0	4	1
Appel	26	8	0	0	0	0
Cassation	5	4	0	0	0	0
Total	136	47	0	0	4	1

Commentaires aux tableaux IV.4.1, IV.4.2 et IV.4.3:

Les chiffres concernent des litiges soumis aux justices de paix, aux tribunaux de première instance, aux cours d'appel et à la Cour de cassation.

La somme des jugements favorables et des jugements défavorables ne correspond pas nécessairement au nombre des instances apurées: certains jugements peuvent en effet être mixtes, des désistements peuvent aussi avoir lieu en cours d'instance.

V. Collaboration nationale et internationale



COLLABORATION NATIONALE

V.1.1 Nombre de plaintes introduites auprès du parquet

	2009	2010	2011
Perception et Recouvrement	1	4	4
ISI	64 ¹	49 ¹	63 ¹

¹ Les plaintes ont trait principalement aux mécanismes suivants:

- fausses factures: 21 %
- fraude carrousel: 31 %
- revenus ou chiffre d'affaires non déclarés: 15%
- mécanismes de blanchiment: 7%
- absence de déclarations: 10%
- HSBC: 9%
- autres: 7%

Lorsque des collaborateurs constatent, dans le cadre de leur enquête, des faits qui peuvent être poursuivis pénalement, il est de leur devoir d'informer - après avoir reçu l'accord du directeur régional compétent - les autorités judiciaires pour suite utile.

Cette information est établie par affaire et peut concerner plusieurs faits impliquant plusieurs contribuables.

V.1.2 Echange d'informations à l'ISI et autres formes de collaboration

	2009	2010	2011
Demandes de renseignements à l'ISI	557	490	471
Communications à l'ISI	756	814	830

Cette collaboration concerne deux partenaires extérieurs à l'ISI : d'un côté la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) dont les activités sont sous le contrôle commun du SPF Justice ainsi que du SPF Finances et de l'autre le Parquet.

Ces deux partenaires peuvent, dans le cadre de leurs activités, fournir ou demander une information d'ordre fiscal à l'ISI. Cette question ou une

communication peut concerner également plusieurs contribuables. Lorsque cette demande d'information contient des questions auxquelles il faut répondre dans le cadre d'une enquête, les informations communiquées doivent contenir les éléments de fraude constatés.

Cela signifie concrètement que - contrairement aux demandes d'information - une communication faite à l'ISI via les cellules de gestion des inputs de l'ISI

sera analysée et le cas échéant constituera un élément pour l'ouverture d'une enquête par l'ISI.

COLLABORATION INTERNATIONALE

V.1.3 Echanges d'informations au niveau de la Fiscalité, des Douanes et Accises et de l'ISI (2011)

	Fiscalité Impôts Directs	Fiscalité TVA	Douanes et Accises		ISI ³	
			UE	Autres	UE	Autres
Coopération administrative						
Echanges d'informations						
Echanges spontanés						
- dossiers reçus	198	255	687	176	1	
- dossiers envoyés	147	217	345	187	10	
Echanges sur demande						
- dossiers reçus	312	1.465			8	
- dossiers envoyés	272	1.271			42	3
Echanges automatiques						
- dossiers reçus	86 fichiers = 185.043 informations	79 fichiers = 36.494 informations				
- dossiers envoyés	119 fichiers = 2.811.621 informations	95 fichiers = 44.485 informations				
Notifications						
- dossiers reçus	13	3				
- dossiers envoyés	0	0				
Autres formes de coopération						
Advanced Pricing Agreement	4	pas d'application				
Procédure amiables ¹	110	pas d'application				
Contrôle multilatéraux ²	69	70				
Visites de travail Fiscalis	32 fonctionnaires belges 37 fonctionnaires étrangers					

¹ Nombre introduit en 2011.

² 74 contrôles multilatéraux ont eu lieu au total. 65 dossiers ont été contrôlés en commun par les CD et la TVA. 5 dossiers ont été uniquement contrôlés sur le plan de la TVA et 4 uniquement sur le plan des CD (dont 2 sur le plan des prix de transfert) (voir commentaire ci-dessous).

³ Les chiffres ne tiennent pas compte des échanges de renseignements en matière de TVA, comme les SCAC et les MISTRADS.

1. COOPERATION ADMINISTRATIVE INTERNATIONALE

a) Echanges d'informations (spontanés, sur demande, automatiques)

Outre le traitement des dossiers relatifs à l'échange de renseignements au niveau central et au niveau décentralisé (dans le cadre des accords administratifs conclus avec les Pays-Bas, la France et l'Allemagne (seulement dans le domaine de la TVA pour ce dernier), le développement de l'application STIRint a été poursuivi. Cette application permettra de gérer les dossiers relatifs à l'assistance mutuelle internationale. En ce qui concerne l'échange de renseignements dans le domaine des contributions directes, les formulaires électroniques destinés à ce type d'échange de renseignements sont utilisés au niveau central depuis le 15 décembre 2010, comme demandé par la Commission européenne.

b) Notifications

Il s'agit d'une forme d'assistance internationale par laquelle un Etat procède, dans le respect de ses règles de procédure, à la notification d'actes et de décisions administratifs émanant d'un autre Etat, et ce dans le but d'en garantir la portée et la valeur juridique.

2. AUTRES FORMES DE COOPERATION INTERNATIONALE

a) Advanced Pricing Agreement («APA»)

Accord par lequel, préalablement à des transactions entre entreprises associées, les administrations fiscales conviennent d'un ensemble de critères permettant de fixer de justes prix de transfert, c.-à-d. les prix auxquels une entreprise transfère des biens (corporels ou incorporels) ou rend des services à des entreprises associées.

b) Procédures amiables

Dispositif, indépendant des voies de recours nationales, permettant aux administrations fiscales de se concerter afin de régler les différends issus d'une application erronée des conventions internationales préventives de la double imposition.

c) Contrôles multilatéraux:

c. 1. Contrôles simultanés dans les régions frontalières:

Belgique - Pays-Bas (BE-NL):

Faisant suite au projet pilote BE-NL clôturé avec succès le 17/09/2008 et qui a été érigé en une forme permanente de collaboration bilatérale, un certain nombre de contrôles simultanés entre les deux Etats membres (commencés en 2008, 2009 ou 2010) ont été continués en 2011, certains ont été clôturés et ont été démarrés à nouveau. Ces contrôles simultanés concernent la matière TVA et/ou les contributions directes. Une attention particulière est

apportée au projet BE-NL, par lequel les activités outdoor (organisation de toutes sortes d'activités sportives) de sociétés néerlandaises dans les Ardennes belges ont été contrôlées.

Belgique - France (BE-FR):

Par analogie avec le projet pilote BE-NL cité ci-dessus, durant l'année 2009, un certain nombre de dossiers au sujet de différents secteurs ont été sélectionnés en Belgique (BE) et en France (FR) pour des contrôles simultanés dans les régions frontalières, et ce aussi bien sur le plan des contributions directes que sur celui de la TVA. Après les travaux préparatoires de ce projet en 2009, 32 entreprises belges et 24 entreprises françaises ont été effectivement contrôlées en 2010 et 2011. Les objectifs étaient similaires à ceux qui ont été réalisés au sujet du projet pilote BE-NL. Le projet pilote BE-FR a été clôturé fructueusement le 20/07/2011 avec les réalisations suivantes :

- Importantes corrections dans chaque pays, aussi bien au niveau des contributions directes que de la TVA
- La constatation des inégalités concernant les transactions transfrontalières, avec un impact sur la TVA intracommunautaire, sur les remboursements anticipés, sur les rejets de déductions. La constatation de l'absence d'enregistrement des marchandises dans la comptabilité
- Clarification au niveau du problème de l'établissement stable, des transferts de bénéfices et de la reconstitution d'une comptabilité complète
- Gain de temps et efficacité au niveau du contrôle
- Efficacité par l'échange direct d'informations entre les fonctionnaires mandatés des Etats concernés dans les bureaux administratifs au moyen de visites sur place
- Meilleure compréhension des dossiers sélectionnés et de leur environnement
- Meilleure compréhension de la législation fiscale et des procédures d'application de l'autre Etat membre, détection de nouvelles possibilités de contrôle et l'exécution crédible de l'action de l'administration fiscale à l'attention du contribuable
- La mise en une forme permanente (pourvue d'une base structurelle) de la forme de collaboration (objectif du protocole signé en commun par FR et BE le 02/07/2009).

c. 2. Autres contrôles simultanés/multilatéraux :

En dehors des contrôles dans les régions frontalières, la BE a également effectué, sous le programme Fiscalis, des contrôles multilatéraux (comme initiateur ou non) avec d'autres Etats membres. Deux contrôles multilatéraux se sont déroulés dans le cadre de la matière des prix de transfert (contributions directes).

c. 3. Nombre de contrôles simultanés/multilatéraux :

En 2011, 65 dossiers ont été contrôlés en commun sur le plan des contributions directes et de la TVA. 5 dossiers ont été uniquement contrôlés

sur le plan de la TVA et 4 uniquement sur le plan des contributions directes (dont 2 au niveau des prix de transfert).

d) Visites de travail Fiscalis:

Fonctionnaires BE vers l'étranger:

En ce qui concerne les visites de travail, 32 fonctionnaires belges de différentes administrations ont participé aux visites de travail dans les autres Etats membres sur la base du plan de travail européen 2011. Les objectifs de ces visites de travail étaient, entre autres (matière CD et/ou TVA et/ou Accises), la lutte contre la fraude, la collaboration administrative et la transmission de connaissances entre les administrations fiscales des différents Etats membres, le recouvrement, la gestion des risques, l'administration E-tax, les systèmes de communication et d'information.

Fonctionnaires étrangers vers la BE:

En ce qui concerne les visites de travail, 37 fonctionnaires étrangers ont pris part en Belgique, sur la base du plan de travail européen 2011, à une visite de travail de 10 jours ouvrables. Les principaux objectifs de ces visites de travail étaient (matière CD et/ou TVA et/ou Accises) : l'analyse de risque, STIR TVA, les obligations des assujettis et des contribuables, les contrôles multilatéraux, les contrôles frontaliers et la collaboration internationale, les services de recherches nationaux et internationaux, les méthodes de contrôle et les procédures, les compétences des fonctionnaires, la structure du SPF Finances, le prix de transfert, l'E-audit, la lutte contre la fraude.

e) Autres activités Fiscalis (TVA, CD, Accises):

En 2011, des séminaires, des groupes de projet et des workshops ont eu lieu, dans le cadre du programme Fiscalis, aussi bien sur le plan des impôts indirects (TVA et Accises) que sur le plan des contributions directes. L'objectif visait une application harmonisée de la législation européenne ainsi que du contrôle et de la stratégie de contrôle. Les thèmes centraux étaient la collaboration internationale sur le plan des prix de transfert, l'échange d'informations, l'analyse de risque, la lutte contre la fraude (Eurofisc) et le recouvrement. Le soutien à la Grèce (en matière de recouvrement) constitue une nouveauté. Au total, 57 fonctionnaires belges ont pris part à ces activités.

V.1.4 Demandes d'assistance en matière de recouvrement (2011)

	Pays UE			Autres	
	Contributions directes	TVA	Douane	Contributions directes	TVA
Par des Etats étrangers à la Belgique					
Demandes de renseignements	79	13	3	0	0
Demandes de notification	81	6	10	0	0
Demandes de recouvrement	338	152	13	3	0
Par la Belgique à des Etats étrangers					
Demandes de renseignements	878	222	51	72	0
Demandes de notification	0	118	2	0	0
Demandes de recouvrement	1523	167	87	35	0
Total 2011	2.899	678	166	110	0
Total 2010	2.837			110	
Total 2009	2.308			58	
Total 2008	2.478			58	

L'assistance en matière de recouvrement est basée sur:

1. Demandes de renseignements:

- article 4 de la Directive 76/308/CEE pour les pays de l'UE
- conventions bilatérales et multilatérales pour les pays de l'UE et pour les pays hors UE pour les dossiers inférieurs à 1.500 euros

2. Demandes de notifications

- article 5 de la Directive 76/308/CEE pour les pays de l'UE

3. Demandes de recouvrement/prises de mesures conservatoires:

- articles 6 à 13 de la Directive 76/308/CEE pour les pays de l'UE
- conventions bilatérales et multilatérales pour les pays de l'UE et pour les pays hors UE pour les dossiers inférieurs à 1.500 euros

V.1.5 Dispositif franco-belge

	2009		2010		2011	
	ISI	Douanes et Accises	ISI	Douanes et Accises	ISI	Douanes et Accises
Nombre de demandes de renseignements adressées						
- Par la France à la Belgique	1			868		819
- Par la Belgique à la France	19			626		547
Nombre de communications spontanées faites						
- Par la Belgique à la France	4		3	56		48
Total	24		3	1.550		1.414

V.1.6 Collaboration des Douanes et Accises avec des fonctionnaires étrangers

	2009	2010	2011
Nombre de demandes visant à autoriser la présence:			
de fonctionnaires étrangers en Belgique, adressées par les autres Etats membres à la Belgique	40	100	64
de fonctionnaires belges sur le territoire d'un autre état membre adressées par la Belgique aux autres Etats membres	193	217	260
de fonctionnaires de pays tiers sur le territoire belge	74	59	55
de fonctionnaires belges dans les pays tiers	-	-	58

VI. Budget



Budget Fiscalité

IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

VI.1.1 Aperçu des données des déclarations d'impôts des personnes physiques - Revenus professionnels (contribuable et conjoint)

REVENUS PROFESSIONNELS									
	Exercice d'imposition 2008			Exercice d'imposition 2009			Exercice d'imposition 2010		
	Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2011		
Catégorie	Nombre de cas	Montant (en milliers d'euros)	Montant moyen (en milliers d'euros)	Nombre de cas	Montant (en milliers d'euros)	Montant moyen (en milliers d'euros)	Nombre de cas	Montant (en milliers d'euros)	Montant moyen (en milliers d'euros)
Rémunérations ordinaires	4.503.611	101.041.899	22,44	4.582.143	106.515.013	23,25	4.585.888	107.984.847	23,55
Frais professionnels réels	219.087	1.005.995	4,59	201.865	948.112	4,70	178.341	873.107	4,90
Retenues pour pensions complémentaires	505.202	294.225	0,58	522.006	308.855	0,59	514.130	321.802	0,63
Rémunérations des dirigeants d'entreprise	307.035	10.062.022	32,77	324.189	10.808.946	33,34	334.318	11.120.644	33,26
Cotisations sociales personnelles non retenues	278.302	1.654.643	5,95	290.227	1.799.254	6,20	299.738	1.943.038	6,48
Autres frais professionnels	11.076	77.098	6,96	10.490	78.025	7,44	10.084	76.018	7,54
Retenues pour pensions complémentaires	3.627	7.956	2,19	3.735	8.246	2,21	3.739	8.510	2,28
Bénéfices bruts	330.264	13.626.312	41,26	329.563	13.534.327	41,07	325.566	12.872.901	39,54
Frais professionnels	324.993	10.529.221	32,40	342.374	10.680.486	31,20	338.010	10.292.200	30,45
Profits	159.425	6.374.964	39,99	159.453	6.370.483	39,95	160.112	6.220.043	38,85
Cotisations sociales	92.537	479.600	5,18	91.032	500.001	5,49	89.993	509.703	5,66
Autres frais professionnels réels	117.861	2.643.497	22,43	118.874	2.605.505	21,92	116.761	2.516.965	21,56

VI.1.2 Aperçu des données des déclarations d'impôts des personnes physiques - Autres revenus imposables (contribuable et conjoint)

AUTRES REVENUS IMPOSABLES						
	Exercice d'imposition 2008		Exercice d'imposition 2009		Exercice d'imposition 2010	
	Situation au 31/12/2010		Situation au 31/12/2011		Situation au 31/12/2011	
	Nombre de cas	Montant (en milliers d'euros)	Nombre de cas	Montant (en milliers d'euros)	Nombre de cas	Montant (en milliers d'euros)
Revenu cadastral (RC) non indexé de sa propre habitation que le contribuable occupe personnellement						
1. RC soumis au précompte immobilier	2.945.339	1.767.997	2.736.183	1.639.135	2.561.583	1.541.133
2. RC non soumis au précompte immobilier	10.186	5.865	8.529	4.762	7.598	4.333
Revenus imposables, non visés ci-avant, de biens immobiliers sis en Belgique (RC non indexé)						
1. immeubles utilisés pour la profession du contribuable	213.946	142.728	207.658	138.647	200.775	134.292
2. immeubles bâtis non donnés en location, donnés en location à des personnes physiques qui ne les affectent pas à l'exercice de leur profession ou donnés en location à des personnes morales autres que des sociétés, en vue de les mettre à disposition de personnes physiques à des fins d'habitation	730.736	683.134	740.514	695.629	751.381	708.759
3. immeubles non bâtis non donnés en location ou donnés en location à des personnes physiques qui ne les affectent pas à l'exercice de leur profession	208.508	12.433	207.069	11.885	207.575	11.687
4. immeubles donnés en location conformément à la législation sur le bail à ferme, à des fins agricoles ou horticoles	79.751	26.914	78.228	26.178	76.953	25.694
5. immeubles donnés en location dans des circonstances autres que celles évoquées aux n ^{os} 2 à 4 ci-devant:						
a. bâtiments	237.963	202.936	243.068	201.293	246.542	199.132
b. terrains	12.832	2.050	12.424	2.016	12.219	1.915
c. matériel et outillage	278	158	334	212	391	241
Intérêts payés afférents à:						
1. des emprunts hypothécaires (pour une durée de 10 ans minimum) qui ont été contractés après le 30/04/1986 et (en principe) avant le 01/01/2005 en vue de:						
- la construction ou l'acquisition à l'état neuf, en Belgique, avec perception de la TVA, de la seule habitation dont le contribuable est propriétaire	440.944	652.925	407.864	594.993	374.559	512.696
- la rénovation totale ou partielle de la seule habitation sise en Belgique dont le contribuable est propriétaire, à condition qu'elle soit occupée depuis au moins 15 ou 20 ans lors de la conclusion du contrat d'emprunt	86.598	80.503	81.720	73.874	76.959	66.474
2. des emprunts non visés sub 1 ci-avant qui ont été spécifiquement contractés pour acquérir ou conserver des biens immobiliers	1.521.908	2.861.157	1.417.159	2.830.104	1.327.680	2.644.903
Rentes alimentaires perçues:						
1. rentes non capitalisées (montant réellement perçu)	65.293	244.802	61.908	240.608	59.958	238.890
2. rentes attribuées avec effet rétroactif en exécution d'une décision judiciaire	1.442	3.579	1.203	3.684	1.108	3.458
3. rentes capitalisées (montant annuel fictif)	1.119	1.585	915	1.699	906	1.657

VI.1.3 Aperçu des données des déclarations d'impôts des personnes physiques - Dépenses déductibles, (dépenses donnant droit à des) réductions d'impôt et crédits d'impôt (contribuable + conjoint)

DÉPENSES DÉDUCTIBLES, (DÉPENSES DONNANT DROIT À DES) RÉDUCTIONS D'IMPÔT ET CRÉDITS D'IMPÔT						
	Exercice d'imposition 2008		Exercice d'imposition 2009		Exercice d'imposition 2010	
	Situation au 31/12/2010		Situation au 31/12/2011		Situation au 31/12/2011	
	Nombre de cas	Montant (en milliers d'euros)	Nombre de cas	Montant (en milliers d'euros)	Nombre de cas	Montant (en milliers d'euros)
Libéralités déductibles:						
1. à des institutions visées à l'art. 104, 3°, a) et b) CIR 92	89.549	12.806	95.886	13.696	99.835	13.790
2. autres	520.482	123.482	518.244	122.907	591.730	130.173
Montant déductible en ce qui concerne les frais de garde d'enfants	481.472	279.112	506.880	301.222	522.885	314.270
Rentes alimentaires déductibles:						
1. personnelles	224.459	725.500	225.991	743.595	226.712	757.200
2. dues conjointement par les deux époux ou cohabitants légaux	6.915	19.632	6.741	19.749	6.707	20.108
Intérêts et amortissements en capital d'emprunts hypothécaires contractés à partir du 01/01/2005, qui entrent en considération pour la déduction pour habitation unique	487.559	1.073.107	647.110	1.515.211	813.292	1.987.840
Primes d'assurances-vie individuelles, contractées à partir du 01/01/2005, qui entrent en considération pour la déduction pour habitation unique	133.457	60.396	142.527	62.334	159.973	71.228
Primes versées en exécution d'un contrat individuel d'assurance-vie:						
1. qui sont prises en considération pour la réduction majorée pour épargne-logement (pour emprunts qui ont (en principe) été contractés avant le 01/01/2005):						
a. contrats conclus à partir du 01/01/1989	860.637	199.357	771.323	177.270	688.304	158.958
b. contrats conclus avant le 01/01/1989	66.064	41.245	55.447	35.792	47.696	31.685
2. qui sont prises en considération pour la réduction pour épargne à long terme:						
a. contrats conclus à partir du 01/01/1989	1.193.450	781.173	1.138.189	770.998	1.084.495	769.981
b. contrats conclus avant le 01/01/1989	243.894	171.478	222.833	160.417	206.319	153.346
Amortissements en capital d'emprunts hypothécaires contractés en vue de l'acquisition, de la construction ou de la transformation d'une habitation située en Belgique:						
1. qui sont pris en considération pour la réduction majorée pour épargne-logement (pour emprunts qui ont (en principe) été contractés avant le 01/01/2005):						
a. contrats conclus à partir du 01/01/1989	1.578.878	3.243.822	1.473.524	3.081.263	1.371.889	2.916.997
b. contrats conclus avant le 01/01/1989 afférents à:						
1° une habitation sociale	54.591	94.598	36.488	61.502	22.715	40.646
2° une habitation moyenne	37.947	65.826	26.168	44.544	15.867	28.146
2. qui sont pris en considération pour la réduction pour épargne à long terme:						
a. contrats conclus à partir du 01/01/1989	210.228	532.320	216.679	551.187	220.629	578.199

b. contrats conclus avant le 01/01/1989 afférents à:						
1° une habitation sociale	3.549	6.759	2.669	4.882	1.881	3.768
2° une habitation moyenne	4.701	9.954	3.460	7.439	2.505	5.819
Versements effectués dans le cadre de l'épargne-pension	2.157.795	1.499.636	2.246.958	1.597.316	716.824	542.502
Sommes versées en vue de l'acquisition de nouvelles actions ou parts de capital dans la société belge dans laquelle le contribuable est occupé en qualité de travailleur ou dont sa société-employeur est une filiale ou une sous-filiale	18.747	11.945	6.185	3.908	7.050	4.679
Versements effectués pour des prestations dans le cadre d'agences locales pour l'emploi (chèques ALE)	47.195	27.720	40.343	23.562	35.843	19.160
Versements effectués pour des prestations payées avec des titres-services	438.882	325.026	551.459	466.566	659.802	540.682
Réduction d'impôt pour des dépenses en vue d'économiser l'énergie - exercice d'imposition 2008 - 2009:						
1. Propriétaire	452.518	358.311	611.043	515.607		
2. Locataire	12.789	3.937	18.777	5.249		
Réduction d'impôt pour des dépenses en vue d'économiser l'énergie - exercice d'imposition 2010:						
1. Des dépenses qui concernent une seule habitation:						
a) Des dépenses, effectuées à une habitation qui, au moment du début des travaux, était occupée depuis moins de 5 ans:						
1° l'isolation du toit, des murs et des sols					20.053	72.392
2° - l'installation d'un système de chauffage de l'eau par le recours à l'énergie solaire						
- l'installation de panneaux photovoltaïques pour transformer l'énergie solaire en énergie électrique					11.702	115.048
3° - le remplacement ou l'entretien de chaudières						
- l'installation de tout autre dispositif de production d'énergie géothermique						
- l'installation de double vitrage						
- le placement d'une régulation d'une installation de chauffage central au moyen de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge						
- un audit énergétique de l'habitation					151.933	427.674
b) Des dépenses effectuées à une habitation qui, au moment du début des travaux, était occupée depuis 5 ans ou plus:						
1° l'isolation du toit, des murs et des sols					51.217	185.213
2° l'installation d'un système de chauffage de l'eau par le recours à l'énergie solaire					7.512	56.106
3° l'installation de panneaux photovoltaïques pour transformer l'énergie solaire en énergie électrique					59.459	959.647
4° les travaux mentionnés à la rubrique 1, b, 3° ci-dessus					325.651	951.629
2. Des dépenses qui concernent plus qu'une habitation:						
Le montant total des réductions d'impôt en raison des dépenses effectuées pour:						

1° l'isolation du toit, des murs et des sols					2.735	4.927
2° les travaux mentionnés aux rubriques 1, b, 2° et 3° ci-dessus					11.760	29.447
Intérêts qui comptent pour la réduction pour des intérêts d'emprunts pour financer des dépenses faites en vue d'économiser l'énergie					13.375	2.738
Intérêts qui comptent pour la réduction pour des intérêts d'emprunts pour financer des dépenses faites en vue d'économiser l'énergie située dans une zone d'action positive des grandes villes	2.244	875	2.143	1.059	1.605	1.024
Réduction d'impôt pour la rénovation d'une habitation donnée en location via une agence immobilière sociale	319	126	350	235	570	452
Réduction d'impôt pour la sécurisation d'une habitation contre le vol ou l'incendie:						
1. Propriétaire	56.189	6.424	87.450	9.901	137.628	36.922
2. Locataire	2.300	312	3.273	460	4.415	1.028

Commentaire aux tableaux VI.1.1, VI.1.2 et VI.1.3

Les tableaux comprennent les données cumulées reprises dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques telles qu'elles ont été déposées par les contribuables respectivement pour les exercices d'imposition 2008, 2009 et 2010. Pour l'exercice d'imposition 2010, il s'agit toutefois de chiffres provisoires, arrêtés au 31/12/2011.

Plus concrètement, ces tableaux fournissent donc une information détaillée au sujet d'une série de postes dont les plus importants sont énumérés ci-après:

- la situation familiale des contribuables sur le plan fiscal
- la nature des principaux revenus d'activités
- les revenus imposables de biens immeubles situés en Belgique
- la déduction de capital et la déduction des intérêts des emprunts hypothécaires demandées
- la déduction demandée des primes versées en exécution d'un contrat d'assurance-vie
- les dépenses déductibles, les réductions d'impôt et les crédits d'impôt.

En ce qui concerne les revenus d'activités, on constate que le taux de croissance des rémunérations ordinaires, des rémunérations des dirigeants d'entreprise, des bénéfices et des profits présentent quelques différences ainsi que cela ressort du tableau ci-dessous.

ITEM CROISSANCE MOYENNE EXERCICE D'IMPOSITION 2010/2008

- Rémunérations ordinaires +3,38%
- Rémunérations des dirigeants d'entreprises +5,13%
- Bénéfices bruts des commerçants et autres -2,80%
- Profits des professions libérales -1,22%

A partir de l'exercice d'imposition 2006, les revenus immobiliers pour l'habitation propre, les intérêts et les amortissements en capital des prêts en relation avec l'habitation propre et unique et les primes de contrats d'assurance-vie qui servent à la garantie ou la reconstitution des prêts susmentionnés, sont touchés par la réforme de la fiscalité immobilière. Cette réforme consiste, d'une part, à regrouper les divers incitants fiscaux visant à promouvoir l'acquisition ou la construction en un crédit-logement (la « déduction pour habitation propre et unique »). D'autre part, il est prévu une exonération du revenu immobilier afférent à l'habitation propre. Ainsi, en principe, à partir de l'exercice d'imposition 2006, seul le revenu cadastral de l'habitation propre pour laquelle le contribuable a encore un emprunt contracté avant le 1er janvier 2005, doit être indiqué.

La déduction des intérêts et des amortissements en capital de prêts connaît bien sûr une évolution à la hausse. Le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, accompagné par conséquent d'une accessibilité plus grande pour davantage de familles au marché immobilier, la relative bonne croissance économique en Belgique et l'intérêt renouvelé dans l'investissement dans le secteur de l'immobilier ont contribué au cours de la période concernée à cette tendance à la hausse.

En outre, les réductions pour la constitution de pensions complémentaires évoluent crescendo. Les incitations à la formation d'un régime complémentaire de pension rendent apparemment son utilisation abondante.

Dans la rubrique des dépenses déductibles, la croissance continue des frais de garde d'enfants saute particulièrement aux yeux.

Enfin, en ce qui concerne les différentes réductions d'impôt, il ressort surtout la tendance ascendante aux réductions d'impôt pour les dépenses en vue d'économiser l'énergie et les paiements effectués pour les prestations dans le cadre des titres-services.

TVA

VI.1.4 Récapitulatif des déclarations TVA (en milliers d'euros)

Grille	Opérations déclarées	2009	2010	2011 ⁴
0	Opérations soumises à la taxe de 0% ¹	36.883.120	58.187.021	64.921.874
1	Opérations soumises à la taxe de 6%	113.247.171	185.693.235	123.281.838
2	Opérations soumises à la taxe de 12%	1.565.670	5.312.642	5.893.699
3	Opérations soumises à la taxe de 21%	358.057.196	384.089.254	412.148.256
44	Services pour lesquels la TVA étrangère est due par le cocontractant		116.991.555	37.425.289
45	Opérations pour lesquelles la TVA doit être acquittée par le cocontractant ²	59.465.934	67.995.119	72.031.676
46	Livraisons intracommunautaires et opérations y assimilées	196.589.803	235.401.629	265.903.078
47	Exportations hors l'Union européenne, opérations réalisées à l'étranger et autres opérations exemptées. Livraisons de biens avec installation ou montage dans un autre Etat membre et ventes à distance.	307.984.444	368.714.690	399.526.900
48	Notes de crédit sur les opérations de la grille 46	14.434.383	111.563.565	36.876.373
49	Notes de crédit relatives aux autres opérations à la sortie	77.645.872	201.362.043	96.539.351
54	Taxes dues sur les opérations déclarées dans les grilles 00, 01, 02, 03	82.168.303	92.232.286	94.654.994
55	Taxes dues sur les acquisitions intracommunautaires et opérations	30.467.673	42.291.069	47.785.393
56	Taxes dues pour les biens et services qui sont fournis au déclarant	27.208.533	22.946.763	25.938.010
57	Taxes dues sur les importations de biens (provenance hors l'UE) avec report de perception à l'intérieur du pays	5.697.668	6.753.867	7.291.454
59	TVA déductible	119.610.691	134.196.978	147.360.528
61	Régularisations - taxes dues ³	2.487.459	2.699.539	3.207.141
62	Régularisations - taxes déductibles ³	2.292.596	2.773.777	2.801.012
63	TVA à reverser suite aux notes de crédit reçues	3.338.854	7.646.001	3.490.079
64	TVA à récupérer sur notes de crédit délivrées	6.944.006	14.207.531	7.740.591
71	Solde des taxes dues à l'Etat	35.351.722	36.860.292	39.222.845
72	Solde des taxes dues par l'Etat	12.830.525	13.469.053	14.757.904
81	Marchandises, matières premières et matières auxiliaires	645.474.974	691.289.438	830.316.397
82	Services, biens divers et autres	247.784.203	220.225.842	242.009.436
83	Biens d'investissement	37.415.130	37.154.222	41.579.921
84	Notes de crédit relatives aux opérations de la grille 86	7.877.455	11.937.784	16.917.754
85	Notes de crédit relatives aux autres opérations à l'entrée	46.837.985	67.477.495	76.419.628
86	Acquisitions intracommunautaires de biens et opérations y assimilées	165.817.606	189.877.419	217.903.217

87	Opérations relatives aux travaux immobiliers et opérations y assimilées pour lesquelles le déclarant est tenu au paiement de la taxe; biens expédiés à partir d'un autre Etat membre vers la Belgique en cas de ventes à distance ou de livraisons avec installation ou montage	161.441.167	150.006.401	166.886.983
88	Services intracommunautaires avec report de perception		34.944.650	38.806.079
91	Acompte payé pour les opérations de décembre	509.289	556.850	626.116

¹ Ventes de produits de tabacs, produits de récupération, publications périodiques, journaux ... et, depuis 2010, opérations exemptées et n'ouvrant pas de droit à déduction des taxes en amont.

² Comprend notamment les travaux immobiliers, les opérations y assimilées et les autres opérations pour lesquelles la taxe est due par le cocontractant du déclarant, lorsque ce cocontractant est lui-même un assujetti tenu au dépôt de déclarations périodiques à la TVA.

³ Insuffisance de taxation, taxes remboursables, révisions des déductions et autres régularisations.

⁴ Chiffres provisoires.

IMPÔT DES SOCIÉTÉS

VI.1.5 Impôt des sociétés: aperçu de l'évolution de la base imposable (en milliers d'euros) ¹

	Exercice d'imposition 2007	Exercice d'imposition 2008	Exercice d'imposition 2009	Exercice d'imposition 2010
1ère opération: Bénéfice de la période imposable				
Bénéfices réservés imposables: a) augmentation	33.053.640	38.515.974	43.886.142	42.314.125
b) prélèvement	-33.408.410	-48.687.549	-159.422.138	-53.243.987
Dépenses non admises	25.174.339	28.626.516	132.073.467	34.639.130
Montant imposable des bénéfices distribués	46.773.221	61.088.414	56.255.481	42.715.998
Résultat de la période imposable	71.592.790	79.543.354	72.792.952	66.425.266
dont : - résultat positif (bénéfice de la période imposable)	79.596.386	91.144.546	93.968.167	81.645.683
- résultat négatif (perte de la période imposable)	-8.003.596	-11.601.191	-21.175.215	-15.220.417
Résultat effectif de la navigation maritime, pour lequel le bénéfice est déterminé sur base du tonnage	511.394	488.178	975.490	65.701
Résultat effectif des activités pour lesquelles le bénéfice n'est pas déterminé sur base du tonnage	71.081.396	79.055.177	71.817.462	66.359.566
dont : - résultat positif (bénéfice de la période imposable)	79.087.685	90.647.827	92.971.995	81.462.324
- résultat négatif (perte de la période imposable)	-8.006.289	-11.592.650	-21.154.533	-15.102.758
Eléments du résultat sur lesquels s'applique la limitation de déduction:				
- Avantages anormaux ou bénévoles obtenus et avantages financiers ou de toute nature obtenus	18.338	174.138	155.412	40.794
- Non-respect de l'obligation d'investir ou de la condition d'intangibilité relatives à la réserve d'investissement	11.258	10.877	3.676	2.826
- Participation des travailleurs	150.967	158.882	75.243	43.202
Sous-total	180.563	343.897	234.331	86.822
- Prélèvement sur certaines réserves et plus-values exonérées		169.432	14.294	21.527
- Subsidies en capital et en intérêts dans le cadre de l'aide à l'agriculture				8.736
Total	180.563	513.329	248.625	117.086
Résultat subsistant:	70.900.833	78.541.848	71.568.837	66.242.480
dont : - résultat subsistant positif	78.916.810	90.203.514	92.755.009	81.352.231
- résultat subsistant négatif	-8.015.977	-11.661.666	-21.186.173	-15.109.751

2e opération : Ventilation du résultat subsistant suivant sa provenance								
	D'origine belge et non exonéré par convention	Exonéré par convention	D'origine belge et non exonéré par convention	Exonéré par convention	D'origine belge et non exonéré par convention	Exonéré par convention	D'origine belge et non exonéré par convention	Exonéré par convention
Résultat positif (bénéfice de la période imposable)	77.360.061	1.556.749	88.134.684	2.068.830	90.942.277	1.812.732	80.282.505	1.072.245
Résultat négatif (perte de la période imposable)	-7.938.192	-77.786	-9.728.565	-1.933.100	-21.133.940	-52.233	-14.966.555	-143.197
3e opération : Déduction des bénéfices exonérés par convention et des éléments non imposables								
a) Bénéfices exonérés par convention		-1.556.749		-2.068.830		-1.812.732		-1.072.245
Solde	77.360.061	0	88.134.684	0	90.942.277	0	80.282.505	0
b) Eléments non imposables:								
- Libéralités exonérées	-25.096		-28.169		-28.366		-26.548	
- Exonération personnel supplémentaire exportations - gestion intégrale de la qualité	-10.147		-2.238		-1.882		-540	
- Exonération personnel supplémentaire P.M.E.	-28.175		-31.174		-26.962		-21.697	
- Exonération pour bonus de tutorat	-763		-272		-383		-189	
- Autres éléments non imposables	-4.127.929		-3.785.184		-7.262.377		-6.220.380	
Total déductible	-4.192.110		-3.847.037		-7.319.969		-6.269.354	
Limité à:	-4.187.183		-3.843.849		-7.315.907		-6.245.672	
Solde	73.172.878		84.290.834		83.626.371		74.036.833	
4e opération : Déduction à titre de R.D.T. et de R.M.E.								
c) Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés	-26.343.678		-31.330.964		-30.037.225		-24.295.018	
Solde	46.829.200		52.959.870		53.589.146		49.741.815	
5e opération : Déduction pour revenus de brevets								
d) Déduction pour revenus de brevets			-29.858		-109.765		-603.419	
Solde	46.829.200		52.930.013		53.479.380		49.138.396	
6e opération : Déduction pour capital à risque								
e) Déduction pour capital à risque	-7.735.107		-12.728.070		-17.379.967		-16.957.465	
Solde	39.094.093		40.201.943		36.099.413		32.180.931	
7e opération : Déduction des pertes antérieures								
f) Déduction des pertes antérieures	-5.713.543		-5.739.722		-5.132.819		-5.347.881	
Solde	33.380.550		34.462.220		30.966.595		26.833.050	

8e opération : Déduction pour investissement							
g) Déduction pour investissement	-592.989		-408.177		-281.054		-301.662
Bénéfices provenant de la navigation maritime, déterminés sur base du tonnage	7.045		6.642		9.628		7.641
Bénéfices forfaitaires art. 342, § 3, CIR 92	131.938		147.533		181.163		190.658
BASES IMPOSABLES (incl. éléments du résultat sur lesquels s'applique la limitation de déduction, bénéfices provenant de la navigation maritime, déterminés sur base du tonnage et bénéfices forfaitaires art. 342, § 3, CIR 92)	33.107.108		34.721.546		31.124.957		26.846.773
- Imposable au taux ordinaire	32.811.904		34.428.363		30.953.786		26.735.239
- Opérations visées par l'art. 216 CIR 92 imposables à 19,5%	813						
- Opérations visées par l'art. 216 CIR 92 imposables à 16,5%	294.392		123.751		156.876		81.271
- Imposable au taux réduit:							
prélèvement sur certaines réserves et plus-values exonérées:							
* imposable à 16,5% (EX 2008) / 20,75% (EX 2009) / 25% (EX 2010)			137.855		8.447		7.406
* imposable à 10% (EX 2008) / 12% (EX 2009) / 14% (EX 2010)			31.577		5.847		14.122
- Subsidies en capital et en intérêts dans le cadre de l'aide à l'agriculture:							
* imposable à 5%							8.736

- ¹ Les données reprises dans le tableau pour les différents exercices d'imposition ne sont pas intégralement comparables vu que le nombre d'envois diffère par année.
- Pour les exercices d'imposition 2007 et 2008, le tableau reprend des données définitives, notamment les résultats après 43 envois. Pour ces années, les chiffres sont donc comparables.
 - Pour l'exercice d'imposition 2009, le tableau reprend les résultats actuellement connus après 35 envois.
 - Pour l'exercice d'imposition 2010, le tableau reprend les résultats actuellement connus après 23 envois.

Ce tableau présente un aperçu de la détermination des bases imposables en matière d'impôt des sociétés.

Premièrement, chaque exercice d'imposition est « phasé », c.-à-d. que tout au long des opérations classiques, est indiquée la manière dont la base imposable est calculée.

Deuxièmement, chaque étape fournit également une série de données détaillées au niveau des postes déductibles possibles ou des exonérations.

Troisièmement, il convient surtout de prendre en considération l'évolution de la base imposable, taxable au taux ordinaire. Celle-ci a sans cesse fortement augmenté pour les exercices d'imposition 2003-2008. Au cours de l'exercice d'imposition 2003, la base imposable soumise au taux ordinaire s'élevait à seulement 20.254,88 millions d'euros, tandis que pour l'exercice d'imposition 2008 elle a déjà crû à 34.428,36 millions d'euros, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 11,19%.

Les principaux éléments explicatifs de cette croissance sont:

- Premièrement, il faut remarquer l'évolution tant du bénéfice économique d'entreprise que du bénéfice fiscal de la période imposable comme conséquence évidente d'un très bon climat économique en Europe en général et l'excellent climat économique en Belgique, en particulier. La croissance annuelle moyenne du bénéfice fiscal s'élève d'ailleurs pour la période 2003/2008 à pas moins de +16,29%.
- Deuxièmement, il faut noter que l'impôt global des sociétés a, véritablement, connu une explosion de croissance énorme depuis la diminution du taux, à partir de l'exercice d'imposition 2004. À côté de la bonne situation économique (cf. ci-dessus), l'adaptation des taux joue apparemment aussi un rôle important dans l'évolution du rendement de cet impôt. On observe ici une application de l'effet de la courbe de Laffer. Une fois que la pression fiscale dépasse un certain point, il y a des plus-values décroissantes ou même, dans certains cas, des diminutions de rendement.

Ce phénomène a par ailleurs également été observé en Belgique dans d'autres domaines de la fiscalité (voir, p.ex. les droits de donation).

À partir de l'exercice d'imposition 2009, un revirement a lieu. Ceci est tout à fait logique compte tenu de la crise financière et économique qui a frappé à partir de l'année 2008. La situation de crise s'est traduite immédiatement au niveau de la base imposable: une diminution de 4% est intervenue. Du fait que, surtout à la fin de l'année 2008, toute une série d'entreprises se sont arrêtées, il y eu de fortes répercussions sur les bénéfices avec pour conséquence une baisse de la base imposable.

Pour l'exercice d'imposition 2010, la base imposable a fortement diminuée (-13,63%). Ceci est dû aux répercussions de la crise. En effet, une série de sociétés peuvent encore récupérer leurs pertes antérieures.

www.minfin.fgov.be